

Rapport annuel

1993

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a été créée en 1991 pour favoriser la transition vers l'économie de marché des pays d'Europe centrale et orientale qui s'engagent à respecter et à mettre en pratique les principes de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché, et pour y promouvoir l'initiative privée et l'esprit d'entreprise.

La Banque s'efforce d'aider les pays où elle opère à mettre en oeuvre des réformes économiques structurelles et sectorielles, y compris celles visant au démantèlement des monopoles, à la décentralisation et à la privatisation, en tenant compte des besoins propres à chaque pays en fonction du stade qu'il a atteint dans le processus de transition. Parmi les activités qu'elle déploie, on citera la promotion du secteur privé, le renforcement des institutions financières et des systèmes juridiques et le développement de l'infrastructure dont a besoin le secteur privé. Dans toutes ses opérations, la Banque applique les principes d'une saine gestion des affaires bancaires et des placements.

Dans son rôle de catalyseur du changement, la Banque encourage le cofinancement et les investissements étrangers directs des secteurs public et privé, aide à mobiliser des capitaux internes et fournit une coopération technique dans les domaines relevant de son mandat. Elle travaille en étroite collaboration avec les institutions financières internationales et les autres organisations internationales. Dans toutes ses activités, la Banque s'attache à promouvoir un développement sain et durable du point de vue de l'environnement.

Pays d'intervention
au 31 décembre 1993

Albanie
Arménie
Azerbaïdjan
Biélorus
Bulgarie
Croatie
Estonie
Ex-République yougoslave
de Macédoine
Fédération de Russie
Géorgie
Hongrie
Kazakhstan
Kirghizistan
Lettonie
Lituanie
Moldova
Ouzbékistan
Pologne
République slovaque
République tchèque
Roumanie
Slovénie
Tadjikistan
Turkménistan
Ukraine

Note aux lecteurs

Les monnaies ont été converties en écus, lorsqu'il y a eu lieu, sur la base des taux de change en vigueur au 31 décembre 1993.

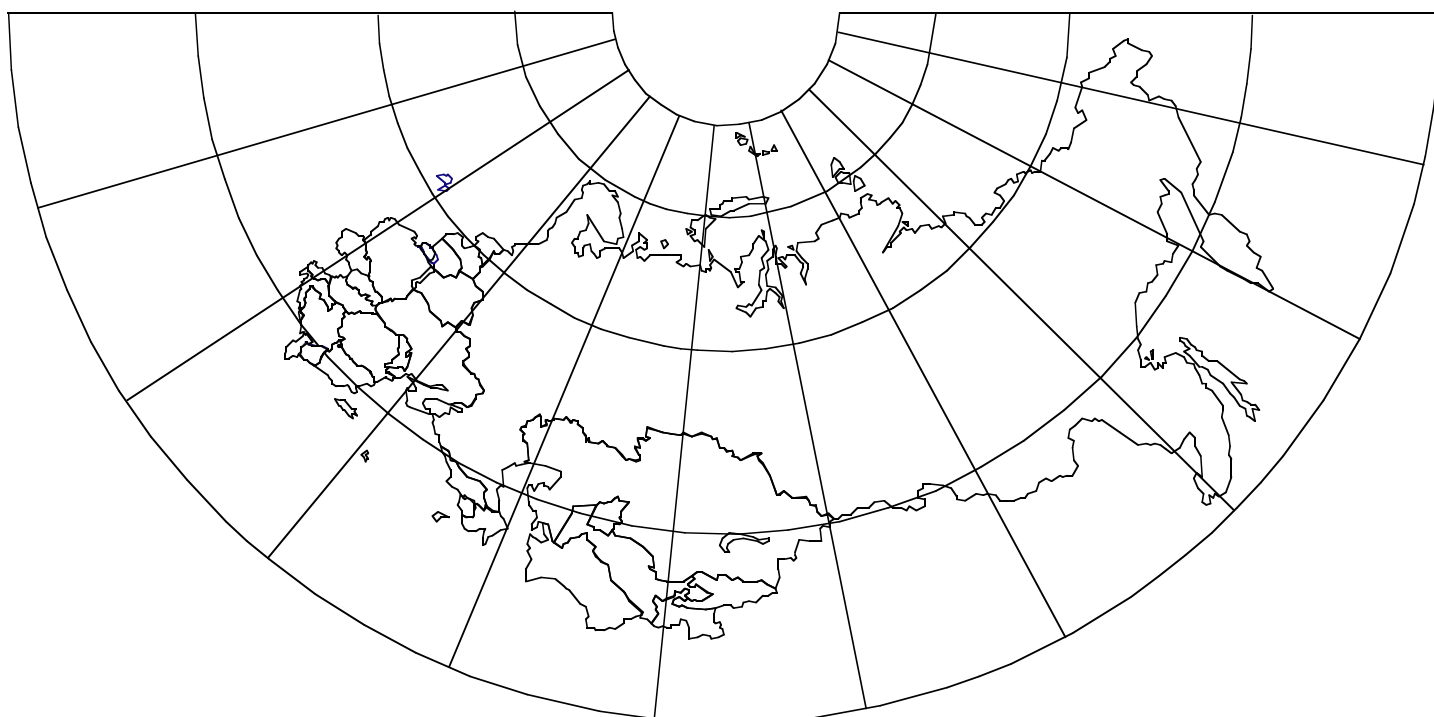
Dans l'ensemble du texte, les références faites à "la région" s'appliquent à tous les pays d'intervention.

Liste des abréviations

La Banque, BERD
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BEI Banque européenne d'investissement
BIRD Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BNI Banque nordique d'investissement
BRI Banque des règlements internationaux
CE Communauté européenne
CEI Communauté des Etats indépendants
CSCE Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
Ecu Unité monétaire européenne
FMI Fonds monétaire international
JEXIM Banque import-export du Japon
KfW Kreditanstalt für Wiederaufbau
LIBOR Taux interbancaire dollar offert sur la place de Londres
OCDE Organisation de coopération et de développement économiques
OPIC Overseas Private Investment Corporation
PFC Programme de fonds de coopération (de la BERD)
PHARE Pologne - Hongrie - Aide à la restructuration économique (CE)
PNUD Programme des Nations Unies pour le développement
SFI Société financière internationale
TACIS Assistance technique pour les pays de la CEI (CE)
UE Union européenne

Table des matières

2	Principaux repères
4	Lettre de transmission aux Gouverneurs
5	L'année en bref
10	L'environnement opérationnel
13	Aperçu des opérations en 1993
27	Environnement : l'impact des activités de la BERD
29	Compte pour la sûreté nucléaire
30	Coopération technique
34	Politiques et résultats financiers
37	Comptes annuels
	Compte de résultat
	Bilan
	Etat des flux de trésorerie
	Notes annexes aux comptes annuels
	Rapport des auditeurs
	Fonds spéciaux
64	Liste des projets de 1993
70	Gouverneurs
71	Administrateurs
72	Information - contact



Principaux repères

Résultats financiers

	1993 en millions d'écus	1992 en millions d'écus	1991* en millions d'écus	1993/92 augmentation en millions d'écus	1992/91 augmentation en millions d'écus
Bénéfice (perte) d'exploitation avant provisions	44	4	(7)	40	11
Dotation aux provisions pour pertes	40	10	-	30	10
Bénéfice (perte) pour l'exercice	4	(6)	(7)	10	1
Capital libéré	2 965	2 965	2 956	-	9
Fraction reçue (cumulée) du capital	1 728	1 206	591	522	615
Total de l'actif	7 036	4 929	3 494	2 107	1 435

* Période opérationnelle : 9 mois

Résultats opérationnels

Financement BERD

1993

Approuvé	2 276
Engagé	1 794
Décaissé	435

1992

Approuvé	1 094
Engagé	946
Décaissé	122

1991

Approuvé	406
Engagé	86
Décaissé	0

	1993 nombre	1992 nombre	1991* nombre	Total nombre
Nouveaux projets approuvés	91	51	14	156
	1993 en millions d'écus	1992 en millions d'écus	1991* en millions d'écus	Total en millions d'écus
Financement BERD pour l'exercice				
Approuvé	2 276	1 094	406	3 776
Engagé	1 794	946	86	2 826
Décaissé	435	122	0	557

* Période opérationnelle : 9 mois

Effet multiplicateur

1993

Coût total des projets	6 096
Montants approuvés par la Banque	2 276

1992

Coût total des projets	3 963
Montants approuvés par la Banque	1 094

1991

Coût total des projets	1 345
Montants approuvés par la Banque	406

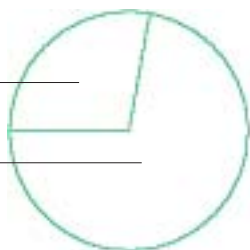
	1993 en millions d'écus	1992 en millions d'écus	1991* en millions d'écus	Total en millions d'écus
Montant total des fonds à mobiliser pour le financement des projets	6 096	3 963	1 345	11 405

* Période opérationnelle : 9 mois

Total des projets d'investissement approuvés en nombre

Prises de participation (44) 28%

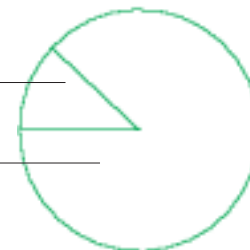
Prêts (112) 72%



Total des projets d'investissement approuvés en valeur

Prises de participation
(464 millions d'écus) 12%

Prêts
(3 milliards 312 millions d'écus) 88%



Lettre de transmission aux Gouverneurs

Londres, le 7 mars 1994

A l'attention des Gouverneurs

Conformément à l'Article 35 de l'Accord portant création de la Banque et à la Section 11 du Règlement général de la Banque, le Conseil d'administration soumet ci-après au Conseil des gouverneurs le rapport annuel de la Banque pour 1993.

Le rapport annuel comprend les comptes annuels approuvés et vérifiés qui doivent être présentés conformément à l'Article 27 de l'Accord et à la Section 13 du Règlement général. Il contient également un état distinct concernant les ressources des fonds spéciaux, conformément à l'Article 10 de l'Accord portant création de la Banque, ainsi qu'une analyse de l'impact sur l'environnement des opérations de la Banque, conformément aux dispositions de l'Article 35 de l'Accord.

Président

Jacques de Larosière

Administrateurs

Jan Bielecki
John Coleman
Claes de Neergaard
Robert Graham-Harrison
Johan Hilbers
Jim Humphreys
Roger Lavelle
Asger Lund-Sørensen
Heiner Luschin
Giuseppe Maresca
Patrick Mordacq
Kari Nars
Tomás Parízek
Oleg Preksin
Jacques Reverdin
Oleksander Savchenko
James Scheuer
Bernard Snoy
Kazumoto Suzuki
José Luis Ugarte
Antoine Van Goethem
Stefanos Vavalidis
Günter Winkelmann

Administrateurs suppléants

Plamen Iltchev
David Horley
Halldór J. Kristjánsson
Jon Cunliffe
Paul Menkveld
Huhn-Gunn Ro
Terry Brown
Phelim Molloy
Mordechai Fraenkel
Maurizio Serra
Didier Elbaum
Erik Århus
György Matolcsy
Serguei Ovseitchik
İbrahim Berberoğlu
Stanel Ghencea
Lee Jackson
Ernest Muhlen
Takashi Osanai
Belen Cristino
Peter Blackie
Fernando Soares Carneiro
Siegfried Borggrefe

L'année en bref

En 1993, la Banque a connu de graves problèmes d'organisation interne et a vu ses activités soumises à un examen critique. Ces événements ne l'ayant pas empêchée de poursuivre son action malgré la situation politique et économique complexe des pays d'intervention, ses engagements et décaissements ont augmenté respectivement de 90% et de 257%. L'exercice 1993 a été marqué par l'élection d'un nouveau Président et par la réorganisation des départements opérationnels de la Banque.

Membres

Le nombre des membres de la Banque n'a cessé d'évoluer en raison des bouleversements politiques et constitutionnels survenus dans la région. Suite à l'achèvement des procédures requises pour que leur adhésion devienne effective, la République slovaque et la République tchèque sont devenues membres à compter du 1er janvier 1993. Le Conseil des gouverneurs ayant adopté les résolutions relatives à leur adhésion, la Croatie et l'Ex-République yougoslave de Macédoine sont devenues membres à compter, respectivement, du 15 avril et du 21 avril, chaque pays recevant une dotation initiale de 100 actions. Au 31 décembre 1993, la Banque comptait au total 59 membres et le nombre des pays d'intervention était passé à 25. En raison de cet accroissement du nombre des pays d'intervention, les opérations sont devenues plus complexes et le volume des ressources nécessaires a lui aussi augmenté.

Election des Administrateurs

Conformément à l'Article 26 de l'Accord portant création de la Banque, la deuxième élection ordinaire des Administrateurs s'est déroulée pendant l'Assemblée annuelle, qui s'est tenue à Londres en avril. Les Administrateurs élus seront en poste pendant trois ans jusqu'à la prochaine élection ordinaire, qui aura lieu en 1996.

Démission du Président et élection d'un nouveau Président

Le 25 juin 1993, M. Attali a annoncé son intention de démissionner de son poste de président de la Banque. Sa démission a pris effet le 16 juillet, à la suite de quoi le Conseil des gouverneurs a élu, à l'unanimité, M. de Larosière président. Ce dernier a pris ses fonctions le 27 septembre pour un mandat de quatre ans. Dans l'intervalle, M. Ron Freeman, premier vice-président, a assumé les fonctions de président par intérim.

Enquête spéciale du Comité d'audit

Suite à des critiques portant sur l'aménagement du Siège de la Banque (procédures suivies et coût) et à d'autres problèmes de dépenses et de contrôle financier, le Conseil d'administration a, le 19 avril 1993, chargé le Comité d'audit de mener une enquête spéciale. Celui-ci a présenté son rapport le 15 juillet. Un plan d'action pour la mise en œuvre transparente des recommandations y figurant a été approuvé et des dispositions ont été prises par la Banque en vue d'améliorer ses procédures. Au cours du deuxième semestre, par exemple, la Banque a institué un programme visant à renforcer l'efficacité et à réduire les coûts, a adopté de nouvelles orientations transparentes relatives aux procédures d'achat internes, et a examiné diverses questions ayant trait au code de conduite. Le processus d'élaboration et de contrôle du budget a été renforcé et le mandat des comités du Conseil d'administration a été révisé dans le cadre des mesures visant à améliorer la gestion générale de l'institution. En octobre, deux nouveaux comités ont été institués : le Comité du budget et des questions administratives et le Comité financier et des opérations, qui ont remplacé le Comité pour la politique de rémunération du personnel et les affaires administratives et le Comité des finances.

Programme d'accroissement de l'efficacité et de réduction des coûts

En 1993, la Banque a institué et mis en œuvre un programme important de réduction des coûts, qui s'est traduit par la révision et l'adaptation de la plupart des règles régissant ses services administratifs internes et son fonctionnement, y compris les règles applicables aux voyages.

Avec l'arrivée du nouveau Président, le recrutement a été gelé et, dans le cadre de la réorganisation de la Banque, plusieurs postes ont été supprimés. Le programme de réduction des coûts, conjugué au gel du recrutement, a permis à la Banque de réaliser une économie de 8% sur ses frais d'exploitation (voir le tableau à la page 6).

Le budget pour 1994 a été établi dans une perspective de croissance zéro, alors même que la Banque prévoit une augmentation de sa charge de travail en raison du développement rapide des possibilités d'intervention et de la nécessité de renforcer le suivi des projets.

La Banque a également entrepris d'étudier les moyens d'accroître son efficacité opérationnelle en renforçant, par exemple, sa présence locale dans les pays d'intervention.

Dépenses administratives 1993

	En milliers d'écus
<hr/>	
Dépenses de personnel	
Traitements	40 380
Prestations et indemnités d'entrée en fonctions	22 887
Frais directs d'exploitation	30 788
Frais administratifs généraux	24 282
Amortissement	10 156
<hr/>	
Frais d'exploitation	128 493
<hr/>	
Dépenses de Siège*	18 636
Autres	304
<hr/>	
Total	147 433

* Charges dues au titre de la location du bâtiment abritant le Siège, payables à compter de 1994, et charge correspondant au coût de remise du bâtiment dans son état initial.

Réorganisation des départements opérationnels

A l'initiative du nouveau Président, une réorganisation générale des deux vice-présidences opérationnelles (Banque d'affaires et Banque de développement) a été approuvée au mois de novembre et mise en œuvre immédiatement. Eu égard à l'augmentation du nombre des pays d'intervention, il a été procédé à une rationalisation de la structure et à un recentrage des activités de la Banque sur les pays en vue de supprimer les chevauchements et de mettre en place une organisation allégée, plus transparente et efficace et davantage axée sur les besoins des clients. Grâce à cette réorganisation et au programme d'accroissement de l'efficacité et de réduction des coûts, il a été possible – malgré le gel du recrutement – d'augmenter de 25% les effectifs du Département des opérations bancaires. On trouvera un organigramme de la Banque à la page 72.

Les Départements Banque d'affaires et Banque de développement étaient respectivement chargés du financement dans le secteur privé et dans le secteur public. La réorganisation a abouti à la création d'un département unique – le Département des opérations bancaires – dirigé par deux vice-présidents, l'un responsable de la zone nord et l'autre de la zone sud. Le Département des opérations bancaires est doté d'équipes associant des spécialistes des secteurs public et privé. L'accent est placé sur le travail d'équipe, la flexibilité et la mise en commun des compétences, et l'on s'efforce de tirer le meilleur parti du savoir-faire exceptionnel acquis par la Banque dans le cadre de ses activités de banque d'affaires et de développement. La responsabilité administrative et financière des opérations incombe aux équipes opérationnelles et les niveaux hiérarchiques ont été réduits le plus possible.

La nouvelle organisation par équipes-pays permet de clarifier les responsabilités et d'assurer, avec l'appui compétent des équipes fonctionnelles et sectorielles, une mise en œuvre homogène des stratégies de la Banque par pays. Ces dispositions contribueront à renforcer le rôle joué par la Banque dans le secteur privé. Enfin, le recentrage récent sur les pays permettra à la Banque d'étendre la portée géographique de ses opérations.

Le Département des affaires politiques, qui relevait du Président, a été supprimé et il a été décidé que les aspects politiques du mandat de la Banque ne devaient pas être dissociés du reste des activités. Le cabinet de l'ancien Président a été supprimé et le Département de la communication, rationalisé, relève désormais du Secrétariat général sur le plan administratif et budgétaire.

Politiques et stratégies par pays

Il est stipulé dans l'Article premier de l'Accord portant création de la Banque que celle-ci doit opérer dans des pays qui s'engagent à respecter et à mettre en pratique les principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme ; il a été décidé d'établir un lien étroit entre ce mandat et les interventions de la Banque et de tenir compte de ce premier dans l'évaluation des risques de pays. Le suivi de l'application de ces principes s'effectue en étroite collaboration avec la Communauté européenne, la CSCE, le Conseil de l'Europe et les ministres des affaires étrangères des Etats membres.

Conformément à l'Accord portant création de la Banque, le Conseil d'administration doit passer en revue, au moins une fois par an, les opérations menées par celle-ci ainsi que ses stratégies de prêt aux pays d'intervention. Les opérations menées dans les pays ont été l'expression des priorités approuvées dans le cadre de ces stratégies.

Lors de la séance à huis clos de l'Assemblée annuelle de la Banque, qui s'est tenue à Londres les 26 et 27 avril 1993, les Gouverneurs se sont penchés sur le développement du secteur des petites et moyennes entreprises (PME). Ils ont relevé plusieurs obstacles au développement de ce secteur important et ont émis des suggestions quant à la manière dont la Banque pourrait contribuer à les surmonter en participant, par exemple, aux phases initiales de la création des PME. Ils sont parvenus à la conclusion qu'il fallait mettre l'accent sur le développement d'institutions financières locales. L'aide accordée aux PME permettrait en outre à la Banque de s'acquitter de la partie de son mandat privilégiant fortement le secteur privé.

Suite aux discussions qu'ont eues les Gouverneurs lors de la séance à huis clos de l'Assemblée annuelle 1993 consacrée aux petites et moyennes entreprises, et dans le droit fil des initiatives lancées et des efforts déployés par les pays du G7 et de la Communauté européenne en vue de promouvoir les PME dans la Fédération de Russie, la Banque a institué, dans le cadre de son programme pilote consacré aux petites entreprises, deux fonds spéciaux visant, d'une part, à aider la Fédération de Russie à mettre en place des structures d'appui aux entreprises locales et, d'autre part, à préparer le terrain en vue de la création d'une banque russe pour les PME.

En ce qui concerne les questions de commerce extérieur et leur incidence sur les opérations de la Banque, il a été décidé que celle-ci devrait se consacrer davantage au développement institutionnel qu'à des opérations de financement direct des échanges. C'est dans cet esprit qu'ont été établies des lignes directrices pour l'élaboration de projets d'appui au commerce et qu'ont été approuvés, dans ce cadre, deux projets dans les Républiques tchèque et slovaque.

Au mois de mars, la Banque a accepté, à l'invitation du G7, d'administrer le Compte pour la sûreté nucléaire, qui a commencé à fonctionner sous la forme d'un programme d'action multilatéral visant à améliorer la sûreté des centrales nucléaires. Les modalités de création de ce compte sont décrites à la page 29.

Pour la mise en œuvre du Programme spécial de restructuration, dont l'objet est d'aider des entreprises qui appellent une restructuration mais sont économiquement viables, des structures ont été mises en place dans le cadre desquelles un projet pilote doit être présenté.

En 1993, la Banque a poursuivi ses activités de développement du secteur privé dans les pays d'intervention et a veillé à respecter la disposition de l'Article 11.3 de l'Accord portant création de la Banque, en vertu de laquelle celle-ci, à l'issue de ses deux premières années de fonctionnement (c'est-à-dire en avril 1993), ne devrait pas consacrer plus de 40% du montant total de ses engagements en matière de prêts, garanties et prises de participation au secteur d'Etat. Cette disposition met en jeu ce que l'on a appelé le ratio de portefeuille.

Ce ratio n'a pas été atteint en 1993, même si des progrès substantiels ont été accomplis. En fin d'exercice, le ratio cumulé des projets signés était de 57% dans le secteur privé et de 43% dans le secteur d'Etat (contre 54% et 46% respectivement à la fin de 1992). En 1993, 58% (en montant) des projets signés visaient le secteur privé et 42% le secteur d'Etat, ce qui confirme la tendance observée. Pour de plus amples détails sur le ratio de portefeuille, on se reportera à la page 9.

Opérations

En 1993, la Banque a approuvé 91 projets d'investissement, ce qui porte le nombre total des projets approuvés depuis l'inauguration de la Banque à 156, soit une augmentation de 69% par rapport aux 54* projets approuvés en 1992. Sur les 91 nouveaux projets, 30 ont été des prises de participation et 61 des prêts. Le montant total des financements approuvés par le Conseil d'administration de la Banque a été de 2 milliards 276 millions d'écus, ce qui devrait permettre de mobiliser quelque 6,1 milliards d'écus au total. Cette progression représente un doublement du montant total des fonds investis en 1992 (1 milliard 94 millions d'écus). Les engagements approuvés se sont montés, en 1993, à 1 milliard 794 millions d'écus, chiffre inférieur toutefois au budget approuvé pour l'exercice. Quant aux décaissements, en augmentation par rapport à 1992, ils ont atteint 435 millions d'écus grâce à la mise en œuvre des projets signés. La Banque s'efforcera d'étendre ses opérations à tous les pays et la réalisation de cet objectif sera partiellement facilitée par la réorganisation des vice-présidences Banque d'affaires et Banque de développement. Le portefeuille de projets est décrit plus en détail aux pages 13 et 14.

La Banque a continué d'accorder une place privilégiée au secteur financier ; des projets ont été approuvés en vue d'aider des banques d'investissement dans plusieurs pays, ainsi que des fonds de placement, et d'appuyer la mise en place d'intermédiaires financiers. La Banque a continué d'étudier les moyens d'adapter ses structures de financement à des projets particuliers afin d'élargir la portée de ses opérations et d'en renforcer l'efficacité.

En 1993, la Banque a participé à des activités de coopération technique dans la quasi-totalité des pays d'intervention (23 sur 25) ; elle y a facilité les opérations d'investissement et de prêt en réalisant des études de faisabilité et en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets. Sur les 522 projets de coopération technique existant à ce jour, 303 ont été approuvés en 1993. Cette même année, la Banque a signé trois nouveaux accords de fonds de coopération et poursuivi sa coopération avec la Communauté européenne et les pays donateurs. En fin d'exercice, le montant total des financements approuvés était de 174 millions d'écus, y compris les fonds spéciaux.

Au cours de l'exercice, le nombre des bureaux résidents est passé de 8 à 12, avec de nouveaux bureaux ouverts à Bratislava, Minsk, Riga (pour les Etats baltes – des bureaux annexes ont été ouverts à Tallinn et Vilnius) et Tachkent.

* Trois projets ont été annulés en 1992.

Résultats financiers

En 1993, comme pour les années précédentes, les résultats financiers de la Banque reposent principalement sur les revenus tirés de ses disponibilités dans l'attente des décaissements, ce qui est normal puisque les opérations de prêt et d'investissement sont en phase de démarrage. Le portefeuille de disponibilités est constitué en grande partie de fonds provenant du capital souscrit libéré et du produit des emprunts levés sur les marchés des capitaux, auxquels s'ajoutent les revenus croissants des prêts et prises de participation. Le revenu des investissements de la Banque dans les pays d'intervention a augmenté sensiblement en 1993, le montant des intérêts et revenus assimilés des prêts, ainsi que des dividendes sur les actions, passant à 15 millions d'écus, contre 1,6 million d'écus en 1992.

Les opérations financières de la Banque ont produit un revenu net d'approximativement 156 millions d'écus, composé des intérêts et plus-values nets ainsi que du revenu net des fonds investis auprès de gestionnaires de portefeuille. Les commissions nettes et les autres revenus d'exploitation ont généré un montant supplémentaire de 20,6 millions d'écus. En 1993, la Banque a continué à gérer soigneusement les échéances de ses placements dans une période de baisse des taux d'intérêt.

Les dépenses administratives générales pour l'exercice se sont montées à 137,3 millions d'écus, ce qui fait apparaître une économie importante résultant de l'application de mesures de réduction des coûts. Les amortissements se sont traduits par une diminution supplémentaire des revenus de 10 millions d'écus. Des provisions d'un montant de 39,7 millions d'écus ont été constituées. Il en résulte que les revenus du portefeuille de liquidités, auxquels s'ajoutent les revenus croissants des prêts et participations de la Banque, ainsi que l'introduction de mesures d'économie, ont permis à la Banque de dégager un bénéfice de 4,1 millions d'écus, après dotation aux provisions, alors que l'exercice 1992 s'était soldé par une perte de 6,1 millions d'écus.

Orientations futures

Peu de temps après son entrée en fonctions, le nouveau Président a fait procéder à un triple examen visant à renforcer l'efficacité de la Banque : dépenses d'administration de l'organisation, départements opérationnels de la Banque et priorités opérationnelles pour

les années à venir. Un groupe ad hoc a été chargé de formuler des recommandations sur les priorités opérationnelles à moyen terme de la Banque. Il a présenté son rapport en décembre 1993, à l'issue d'une série d'entretiens avec les Administrateurs, des collaborateurs de la Banque, des partenaires commerciaux, ainsi que les représentants des pays d'intervention et diverses organisations multilatérales.

Au début de 1994, le Conseil d'administration a approuvé un document intitulé *Operational priorities : guidelines for the medium term*, qui a tenu une place prépondérante dans l'élaboration du budget 1994 et du programme opérationnel à moyen terme, où l'on s'est efforcé de répondre aux besoins particuliers de pays qui ont progressé à des rythmes différents dans le processus de transition.

Dans le cadre des politiques opérationnelles de la Banque, et de la poursuite des activités de restructuration et de privatisation des entreprises et de développement des infrastructures, les priorités opérationnelles à moyen terme s'inspirent des éléments suivants :

- mettre davantage l'accent sur le développement du secteur privé ;
- se montrer actif dans tous les pays d'intervention ;
- agir auprès des entreprises privées locales ;
- mettre l'accent sur le rôle des intermédiaires financiers ;
- faire une place plus large aux prises de participation.

L'Accord portant création de la Banque en fait une institution unique en son genre en matière d'environnement puisque toutes ses opérations doivent être guidées par le souci de promouvoir, dans les pays d'intervention, un développement sain et durable du point de vue de l'environnement.

La Banque oriente désormais ses activités selon les axes indiqués ci-dessus, en renforçant sa présence locale pour agir auprès des PME et en prenant soin d'utiliser ses ressources de manière rationnelle afin de préserver sa solidité financière. Elle entend aussi tirer parti de l'avantage comparatif dont elle jouit vis-à-vis d'autres institutions financières internationales et, en particulier, faire usage des nombreux instruments financiers dont elle dispose et qui lui assurent un choix très large et une grande faculté d'adaptation.

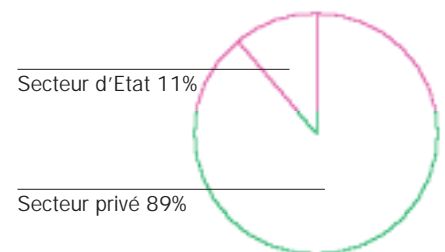
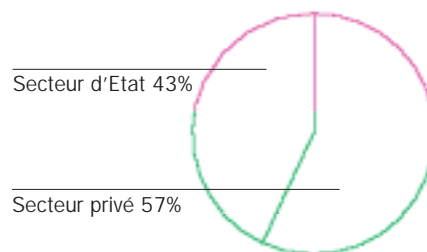
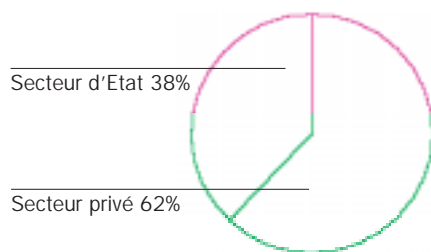
Ratio de portefeuille

L'un des principes régissant les opérations de la BERD est énoncé à l'Article 11.3 de l'Accord portant création de la Banque, qui souligne le rôle de la Banque dans le développement du secteur privé des pays où elle opère, et qui limite l'engagement de ressources en faveur du secteur d'Etat. Le mécanisme de surveillance institué à cet effet est

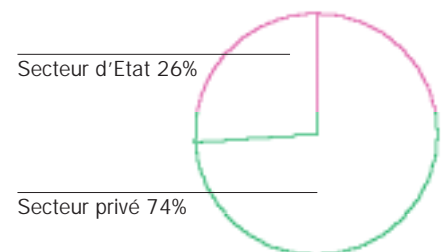
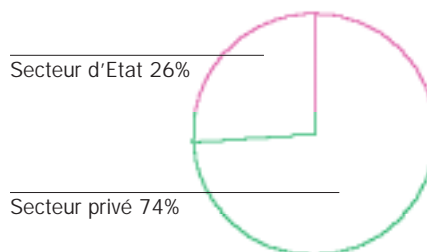
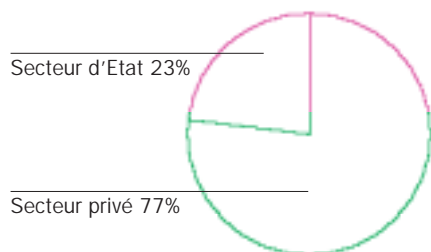
appelé ratio de portefeuille. En vertu de ce ratio, la Banque est tenue, dans un délai de deux ans à compter du début de ses opérations (c'est-à-dire en avril 1993), de ne pas consacrer au secteur d'Etat plus de 40% de ses engagements en matière de prêts, de garanties et de prises de participation.

Ratio de portefeuille cumulé (montant du financement par la BERD)
Au 31 décembre 1993

	Approuvé	%	Engagé	%	Décaissé	%
Secteur privé	2 356,4	62	1 597,7	57	494,6	89
Secteur d'Etat	1 420,1	38	1 228,1	43	62,7	11

**Ratio de portefeuille cumulé (nombre de projets)**
Au 31 décembre 1993

	Approuvés	%	Engagés	%	Décaissés	%
Secteur privé	120	77	83	74	57	74
Secteur d'Etat	36	23	29	26	20	26

**Ratio de portefeuille pour les opérations menées en 1993 (montant du financement par la BERD)**

	Approuvé	%	Engagé	%	Décaissé	%
Secteur privé	1 494,3	66	1 036,7	58	373,6	86
Secteur d'Etat	781,8	34	757,3	42	61,4	14

L'environnement opérationnel

La conjoncture et les perspectives économiques dans les pays d'intervention de la BERD

Europe centrale et orientale¹

Les efforts d'ajustement entrepris par les pays d'Europe centrale et orientale commencent à porter leurs fruits (les pays de la CEI sont traités dans une section distincte, ci-après). Le PIB réel global des pays d'Europe centrale et orientale a légèrement augmenté en 1993 après avoir fléchi de 4% en 1992 et de 11% en 1991². En dépit de la récession qui a sévi sur les principaux marchés d'exportation, la production industrielle a augmenté en 1993 en Albanie, en Hongrie, en Pologne et en Roumanie. La plupart des pays d'Europe centrale et orientale comptent sur une augmentation de la production industrielle en 1994.

S'agissant des réformes orientées vers le marché, les gouvernements des pays d'Europe centrale et orientale mettent l'accent, de plus en plus, non plus tant sur la libéralisation des prix et des échanges, domaines dans lesquels les résultats sont déjà sensibles, mais plutôt sur le renforcement des institutions. Les domaines principalement visés par les réformes sont aujourd'hui la restructuration des entreprises, la privatisation, l'administration des affaires, la supervision des opérations bancaires, la réglementation des faillites et la commercialisation de l'infrastructure.

Pour la plupart des gouvernements des pays d'Europe centrale et orientale, la privatisation constitue l'un des principaux piliers de la stratégie de réforme. Ces gouvernements considèrent en effet qu'un élargissement de la propriété privée serait de nature à améliorer l'efficacité des entreprises et à faciliter le jeu des mécanismes du marché. Les efforts déployés dans cette direction au cours des premières années de la transition ont réussi essentiellement en ce qui concerne le transfert de petites unités à des intérêts privés. Dans de nombreux pays, cela a coïncidé avec un essor rapide des entreprises nouvellement créées, lesquelles ont bénéficié à la fois de l'abaissement des barrières qui entravaient l'accès aux marchés et de la déréglementation progressive des prix et du commerce.

D'une façon générale, la privatisation à grande échelle a avancé plus lentement. Toutefois, de vastes et radicaux programmes de privatisation ont été mis en œuvre en République slovaque et en République tchèque. La première "vague" de privatisations à grande échelle a été achevée dans ces deux pays pendant le premier semestre de 1993, sur la base, dans une large mesure, de bons offerts à un prix symbolique à tous les citoyens. Au cours de

cette première vague, un tiers des avoirs industriels appartenant à l'Etat ont été transférés à des intérêts privés. Une deuxième vague est en cours dans les deux pays. Dans d'autres pays, notamment en Hongrie et en Pologne, où la plupart des opérations de privatisation à grande échelle ont revêtu la forme de ventes négociées à des associés stratégiques, souvent étrangers, le transfert de propriété a été plus graduel. Cependant, la Pologne a beaucoup avancé dans ses préparatifs d'un "programme de privatisation massive" à base de bons. Des efforts ont également été entrepris en Hongrie pour faciliter une participation locale plus active au transfert de propriété.

En dépit des hésitations qu'ont enregistrées les programmes de privatisation, le secteur privé est aujourd'hui à l'origine de plus de la moitié du PIB en Hongrie, en Pologne, en République slovaque et en République tchèque. Dans la plupart des autres pays d'Europe centrale et orientale, l'on considère généralement que le secteur privé représente plus de 20% du PIB.

L'essor et le succès du secteur privé dépendent non seulement de l'élimination des obstacles de caractère juridique mais aussi de la confiance dans les perspectives du marché et dans la stabilité des prix relatifs, laquelle influe directement sur la prévisibilité des perspectives de rentabilité. Les prix relatifs tendent à fluctuer largement lorsque l'inflation est élevée. Par ailleurs, les perspectives de l'inflation deviennent de plus en plus incertaines et la confiance des investisseurs étrangers tend à s'éroder lorsque la balance des paiements se dégrade dans une mesure jugée excessive (en ce sens qu'il est peu probable de pouvoir trouver un financement étranger du déficit à moyen terme).

Dans ce contexte, les données récentes concernant l'inflation et la balance des paiements ne sont pas sans susciter une certaine préoccupation. Après avoir considérablement baissé en 1992, l'inflation annuelle – mesurée par la hausse moyenne des prix de détail – ne s'est ralentie que très légèrement en 1993 dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale (les Etats baltes étant la principale exception) et a même augmenté dans quelques-uns de ces pays. La balance des opérations courantes, qui a commencé de se dégrader pendant le deuxième semestre de 1992, a empiré en 1993 dans de nombreux pays.

¹ Albanie, Croatie, Estonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie et Slovénie.

² Les données nationales concernant la croissance en Hongrie, en Pologne, en République slovaque, en République tchèque et en Roumanie ont été pondérées sur la base des observations nationales du produit intérieur brut en 1991 (les chiffres ainsi obtenus ont été convertis en une monnaie commune par application des taux de change officiels moyens pour 1991).

Initialement, l'on espérait que la détérioration de la situation de la balance des paiements pourrait être imputée pour l'essentiel à des phénomènes temporaires, comme la baisse de la production agricole causée par la sécheresse et l'accélération du règlement des importations en prévision de hausses de la TVA. Cependant, le creusement continu des déficits extérieurs intervenu pendant le courant de l'année 1993 porte à penser que les causes en sont plus profondes. Le succès des premiers efforts d'ajustement extérieur entrepris par ces pays avait été caractérisé par une réorientation des exportations vers l'Occident après l'effondrement des échanges au sein du CAEM ainsi que par une réduction des importations grâce à d'énergiques politiques de stabilisation. La dégradation récente du bilan des échanges fait craindre l'éventualité d'un dérapage sur ces deux fronts. Les obstacles au commerce et les problèmes structurels dans l'agriculture risquent en effet d'aggraver la faiblesse de la demande des exportations de ces pays en Europe occidentale.

Simultanément, l'augmentation de la consommation interne de biens et de services constitue peut-être, avec un certain décalage, la réaction suscitée par l'expansion des crédits bancaires et des rentrées de devises. Ce dernier élément explique sans doute aussi en partie l'accélération de l'inflation.

A plus long terme, la croissance du revenu national ne pourra se maintenir que si les investissements productifs sont élevés, et ce de façon durable. En 1991-1992, les ratios d'épargne dans le secteur non étatique étaient dans plusieurs pays (notamment en Hongrie, en Pologne et dans l'ancienne Tchécoslovaquie) suffisamment élevés pour financer l'essentiel des investissements internes, mais divers observateurs craignent qu'ils n'aient été dus qu'à un ajustement ponctuel des portefeuilles des ménages motivé par le désir de ces derniers de se prémunir contre le risque de chômage, jusqu'alors inconnu. Si tel était le cas, les flux d'épargne risquent de diminuer à mesure que le "coussin" de précaution est constitué. Cela explique peut-être en partie les difficultés récemment enregistrées sur le plan des balances des paiements.

La dégradation du compte des opérations courantes montre qu'au cours des années à venir, les investissements étrangers devront continuer d'occuper une place importante dans le financement et qu'il faudra continuer de renforcer les activités génératrices de recettes d'exportation. La BERD a une contribution importante à apporter à cet égard, aussi bien en jouant un rôle de catalyseur des flux de financement qu'en fournissant des services d'experts de manière à accroître l'efficacité et à faciliter l'accès aux marchés.

La Communauté des Etats indépendants

Dans la plupart des pays de la CEI, le taux mensuel d'inflation a été en moyenne de 15% à 25% en 1993 et il n'y a guère eu d'indication d'une diminution durable à cet égard. Les politiques économiques ont visé principalement à contenir la chute de la production et à empêcher une aggravation rapide du chômage. Le plus souvent, les entreprises ont continué d'avoir accès à des crédits souples assortis de taux d'intérêt réels négatifs, et les déséquilibres budgétaires sont demeurés énormes. Telles ont été les principales causes de l'inflation effrénée.

Dans les pays de la CEI, la production a chuté dans des proportions inquiétantes au cours des trois dernières années : le PIB réel a diminué de 12% en 1993, de 18% en 1992 et de 11% en 1991. Ce phénomène est imputable pour l'essentiel à la désintégration des liens économiques qu'entretenaient jadis les différentes républiques, à des années de sous-investissement dans le secteur de l'énergie (ce qui s'est traduit par une chute de la production des exportations de pétrole) ainsi qu'à une diminution rapide de la demande de matériel militaire et d'autres biens d'équipement du côté de l'Etat. Officiellement, le chômage déclaré ne représente encore qu'environ 1% de la population active.

Le rythme des réformes a été inégal. En Russie, la privatisation a avancé rapidement, encore que ses avantages soient limités par la faiblesse de la concurrence et de la discipline ; par ailleurs, les réformes du marché et les institutions financières ne sont pas solidement établies, et les entreprises demeurent dépourvues des structures nécessaires à une saine gestion. L'intensité des mesures de réforme structurelle et de stabilisation financière s'est nettement accrue au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Moldova pendant le deuxième semestre de 1993. A tous autres égards, les pays de la CEI n'ont qu'assez peu progressé sur la voie de réformes orientées vers le marché, ont essuyé des revers fréquents dans le domaine de la libéralisation des prix et du commerce et ont très peu fait dans le domaine de la restructuration des entreprises. Le système des commandes d'Etat continue de s'appliquer à une proportion importante des transactions.

La zone rouble s'est véritablement effondrée entre mai et novembre 1993. Après le départ des républiques baltes et de l'Ukraine en 1992, le Kirghizistan a lui aussi décidé de quitter la zone rouble en mai 1993. La décision prise par la Russie, en juillet, de retirer de la circulation les billets qui avaient alors cours et de

limiter l'octroi de crédits commerciaux aux autres pays de la CEI a rendu tous les autres pays de la zone tributaires d'un moyen de paiement – l'«ancien rouble» – qui n'était soumis à aucune autorité responsable. Cela étant, la Géorgie a quitté la zone rouble en août, et le Turkménistan, l'Ouzbékistan, le Kazakhstan et le Moldova ont fait de même en novembre. Seuls le Bélarus et le Tadjikistan – avec la Russie – demeurent aujourd'hui officiellement «membres de la zone rouble».

Ce phénomène a cependant eu ceci de positif qu'il a mis la plupart des nouveaux pays de la CEI à même de définir de façon autonome leurs propres politiques en ce qui concerne la lutte contre l'inflation et les réformes orientées vers le marché. Cela donnera, tout au moins à certains des gouvernements de la région, la possibilité d'enrayer les revers économiques des quelques dernières années et de préparer le terrain à une expansion durable.

Toutefois, l'éclatement de la zone rouble est intervenu à un moment particulièrement inopportun pour les pays dont les difficultés budgétaires ont été immenses depuis l'indépendance par suite de la réduction draconienne des subventions de la Russie et, dans certains cas, de l'augmentation considérable des dépenses militaires entraînées par des guerres.

Au cours des années à venir, des investissements considérables seront indispensables pour réorienter la production vers le marché. La diminution marquée des revenus, spécialement dans les pays qui ont soudainement vu s'assécher des subventions importantes, rendra difficile un financement de ces investissements sur le plan interne. Il est peu probable que le vide soit comblé par des investisseurs étrangers privés, qui tendent à hésiter dès lors qu'ils perçoivent un risque politique. De ce fait, il est probable qu'une assistance financière publique étrangère substantielle demeurera nécessaire à moyen terme.

Les nouveaux Etats de la CEI ont toujours eu des taux d'épargne intérieure élevés (érodés en partie ces toutes dernières années), mais ils ont souffert de l'inefficacité des investissements passés. Il est peu probable que les pays de la CEI puissent bénéficier dans les mêmes proportions des investissements étrangers, qui seront probablement concentrés dans les pays les plus proches de l'Europe occidentale. Ils devront par conséquent s'en remettre principalement à l'épargne intérieure, complétée par un appui public de l'étranger. Les ressources disponibles étant limitées, il importe au plus haut point que l'épargne soit utilisée au mieux. La BERD peut apporter une contribution dans ce domaine, à la fois directement et grâce à un effet de démonstration.

L'impact de l'environnement macro-économique sur les opérations de la BERD

Les opérations concernant le secteur privé ont pu être exécutées plus facilement dans les pays qui ont avancé relativement loin sur la voie de la stabilisation macro-économique et des réformes orientées vers le marché. A cet égard, la privatisation et la création d'un cadre concurrentiel, spécialement grâce à l'élimination des barrières qui entravent l'arrivée sur le marché d'entreprises nouvelles, sont particulièrement importantes.

Entre autres grandes variables qui ont influé sur la capacité de la Banque d'opérer dans le secteur privé, il convient de citer la prévisibilité de la situation du marché et des coûts, la stabilité et la clarté du régime juridique en vigueur et la réceptivité des pays considérés aux investissements étrangers. Or, ces éléments varient beaucoup d'un pays à un autre. La prévisibilité du marché dépend très directement des progrès accomplis sur la voie de la stabilisation macro-économique, laquelle a été comparativement vigoureuse en Europe centrale et dans les Etats baltes. Les pays d'Europe centrale connaissent des systèmes juridiques relativement stables et clairs et des systèmes démocratiques pluralistes solidement établis.

Aussi n'est-il pas surprenant que l'appui direct que la BERD a fourni aux entités privées sans participation gouvernementale ait été particulièrement actif dans ces pays. Inversement, lorsque l'inflation est élevée et la stabilité politique incertaine, la Banque doit avoir recours pour l'exécution des projets à une plus grande participation de l'Etat. En pareilles circonstances, les risques politiques sont élevés, les comptes des entreprises sont difficiles à analyser et le règne du droit tend à être moins fermement établi.

L'expansion macro-économique revêt une importance capitale pour les possibilités qu'a la Banque de financer une production destinée au marché local. Habituellement, la croissance du PIB réel va de pair avec une expansion – parfois plus modérée – de la consommation et des investissements locaux. Aussi la reprise qui commence à se dessiner dans les pays d'Europe centrale et orientale conforte-t-elle la Banque dans son intention de mettre un accent renouvelé sur le financement en monnaie locale de projets proposés par des entreprises locales.

Aperçu des opérations en 1993

Financements des projets

Le mandat qui a été confié à la BERD en matière d'opérations dans le secteur privé comprend notamment le financement direct et indirect d'activités d'entreprises privées, la réduction du rôle joué par l'Etat grâce à des programmes de démonopolisation, de restructuration et de privatisation et le financement des éléments d'infrastructure de nature à appuyer directement ces activités. Les atouts de la Banque sont qu'elle peut opérer dans les secteurs aussi bien privé que public, faire preuve de souplesse en utilisant une large gamme d'instruments financiers et concentrer tous ses efforts sur une seule région. Plusieurs des fils conducteurs des projets de la BERD sont exposés ci-après.

Ne disposant que de ressources limitées en comparaison de l'ampleur des besoins dans la région, la Banque met l'accent sur la qualité de ses projets et sur la valeur ajoutée qu'ils permettent de créer. En ce sens, la quantité de projets n'a qu'une importance secondaire par rapport à leur rôle de catalyseur. La Banque veille toujours à ce que ses projets aient un "effet multiplicateur", notamment grâce à leur valeur de démonstration, à la possibilité qu'ils offrent de mobiliser un cofinancement ou au fait qu'ils permettent d'éliminer, sur le plan de l'infrastructure, les goulets d'étranglement qui entravent le développement du secteur privé.

La BERD appuie les projets pour lesquels il est difficile de trouver un financement. Elle partage et minimise les risques auxquels les investisseurs industriels occidentaux sont exposés dans la région ; elle encourage les investissements étrangers directs ; elle s'emploie à promouvoir un cofinancement en réduisant les risques grâce à son statut de créancier privilégié ; elle permet de mobiliser des capitaux internes ; enfin, elle complète les efforts déployés par d'autres prêteurs plutôt que de leur faire concurrence. Dans bien des cas, les banques commerciales ne sont disposées à participer à un cofinancement qu'à condition que la BERD y prenne part elle aussi.

La création de coentreprises à participation étrangère représente un élément majeur des prêts de la Banque, constituant 28,5% du portefeuille total et 45,8% des investissements dans le secteur privé. Les coentreprises offrent aux associés un moyen efficace d'avoir accès aux marchés étrangers et nationaux, encouragent les investissements privés étrangers dans la région, qui demeurent relativement faibles, réduisent les risques et facilitent le transfert de technologies et de compétences de gestion.

La contribution apportée par la BERD à l'introduction de technologies, de méthodes et de systèmes améliorés de gestion apparaît dans de nombreux secteurs – l'on peut citer à cet égard ceux des institutions financières, des télécommunications, du pétrole et du gaz, de l'industrie manufacturière lourde, des agro-industries et de la sûreté nucléaire – et se traduit également par une amélioration de l'environnement.

Analyse des opérations

Au 31 décembre 1993, le Conseil avait approuvé 156 projets. Les prêts ont constitué le principal instrument de financement (88% au total, dont 22% devant eux-mêmes servir à l'octroi de nouveaux prêts), les investissements sous forme de prises de participation représentant les 12% restants.

Secteurs

Les secteurs des télécommunications et des institutions financières sont, en termes de volume, ceux qui absorbent la majeure partie du portefeuille. Les secteurs des institutions financières, de l'industrie manufacturière et des agro-industries sont les plus importants pour ce qui est du nombre de projets entrepris (voir les graphiques à la page 14).

Financement de projets approuvé par la BERD, par secteur

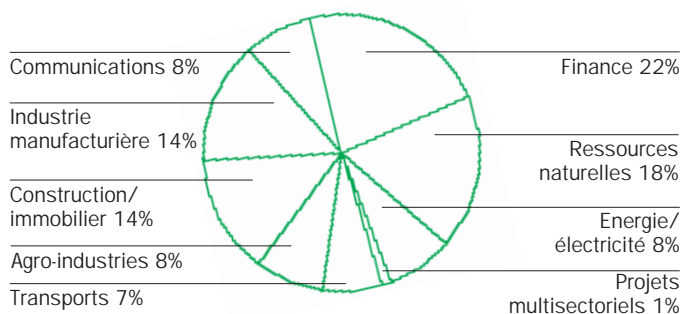
	1993		Total cumulatif au 31 décembre 1993	
	nombre	en millions d'écus	nombre	en millions d'écus
Communications	4	173,5	18	657,8
Finance	23	509,0	29	570,0
Industrie manufacturière	21	325,3	30	504,7
Ressources naturelles	5	409,4	9	499,5
Construction/immobilier/ hôtellerie	12	316,1	18	480,3
Energie/électricité	4	189,6	11	397,5
Agro-industries	13	182,7	23	307,8
Projets multisectoriels	3	15,6	11	180,0
Transports	6	154,9	7	178,9
Total	91	2 276,1	156	3 776,5

Pays

A la fin de 1993, les projets approuvés visaient 19 pays, contre 12 seulement à la fin de 1992. Vu les conditions économiques et politiques extrêmement différentes qui caractérisent les pays intéressés et le nombre croissant de pays membres, les opérations de la Banque, pour ce qui est du nombre et de la valeur totale des projets, ont été concentrées en termes aussi bien géographiques que sectoriels. Près de 75% des projets approuvés ont été concentrés dans six pays. Dans la plupart de ces pays, toutefois, la couverture par secteur a été considérablement élargie.

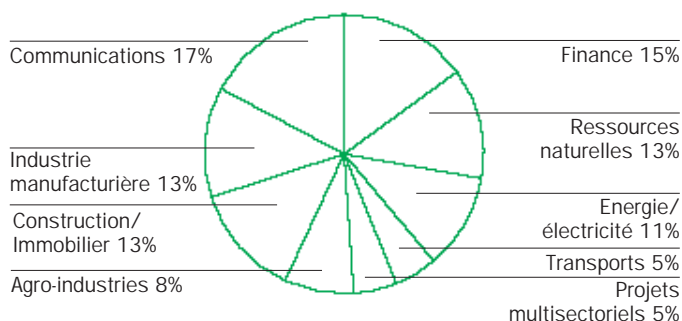
Projets approuvés par secteur

1993, en valeur



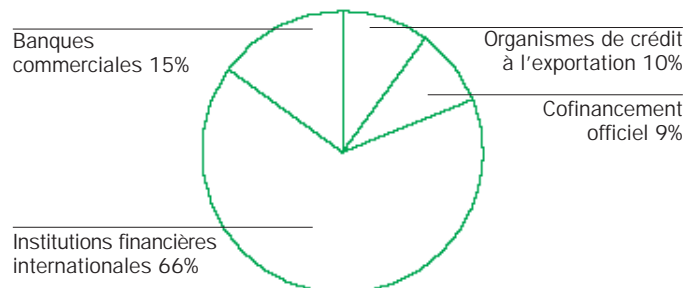
Projets approuvés par secteur

Total cumulatif au 31 décembre 1993, en valeur



Sources de fonds de cofinancement

1993, en valeur



Financement de projets approuvé par la BERD, par pays

	1993		Total cumulatif au 31 décembre 1993	
	nombre	en millions d'écus	nombre	en millions d'écus
Projets régionaux	3	15,0	7	116,1
Pologne	10	233,7	31	691,5
Hongrie	18	418,3	30	646,2
Fédération de Russie	10	404,7	19	528,7
Roumanie	13	194,5	17	424,7
République tchèque	5	216,3	10	291,5
République slovaque	8	237,9	9	246,0
Slovénie	5	151,6	5	152,4
Bulgarie	3	7,5	6	120,4
Ouzbékistan	2	100,8	2	100,8
Kazakhstan	1	100,0	1	100,0
Bélarus	2	46,3	3	82,0
Estonie	2	32,1	3	71,0
Arménie	1	51,4	1	51,4
Lettonie	1	10,9	2	45,2
Lituanie	-	-	1	39,0
Albanie	5	26,5	6	36,4
Ex-République yougoslave de Macédoine	1	24,0	1	24,0
Ukraine	1	4,6	2	8,3
Moldova*	-	-	0	0,9
Total	91	2 276,1	156	3 776,5

* Dans le cadre d'un projet multinational.

Le financement de projets en 1993 : réalisations marquantes

La BERD peut puiser dans un éventail très large d'instruments financiers et se montrer très souple dans le montage financier de ses projets. On trouvera décrits ci-après les montages financiers les plus marquants mis en place pour divers projets signés en 1993.

Le plan de financement de l'autoroute M1 – M15 en Hongrie (126 millions d'écus) se distingue par des caractéristiques originales qui ont pour objet de maximiser l'élément en monnaie locale du financement. La BERD s'est engagée à consentir un prêt direct, auquel participent des banques commerciales au sein d'une structure s'appuyant sur le prêteur officiel ; elle a accordé un prêt en forints en procédant à une émission obligataire en forints ; elle a garanti un placement privé en forints et donné une garantie partielle pour une émission obligataire en forints, en souscription publique. Enfin, la Banque devrait devenir actionnaire minoritaire de l'entreprise exécutant le projet.

La coentreprise Zarafshan-Newmont (47 millions d'écus), premier prêt au secteur privé avec recours limité pour l'Ouzbékistan – tous marchés financiers confondus – est un projet de récupération de l'or à partir de minerais à faible teneur. Durant

la phase de lancement, les partenaires apportent chacun 50% de la garantie d'achèvement ; la BERD est garantie par les partenaires ouzbeks (deux entreprises d'Etat) et les banques commerciales participantes sont garanties par Newmont. Après achèvement, la BERD et les banques assument en commun le risque de projet.

Le projet Trebruk/Kostrzyn (28 millions d'écus) a pour objet la restructuration d'une papeterie polonaise en proie à des difficultés financières. Cette restructuration a entraîné la vente de la papeterie à des investisseurs nordiques, suédois notamment, la fermeture d'une installation polluante, l'adoption de procédés et d'une technologie modernes et la renégociation, y compris l'abandon de créances, de la dette de l'entreprise. La Banque a élaboré un montage financier d'un type nouveau pour Trebruk/Kostrzyn qui comprend la participation de deux banques internationales au prêt de la BERD ainsi qu'un prêt parallèle consenti par des banques polonaises.

Premier projet de la BERD en matière de financement de leasing, la société Thomleaseco a été constituée en vue de louer du matériel à des entreprises forestières russes et baltes grâce à un prêt de 3,5 millions d'écus. Cette entreprise louera du matériel forestier à six entreprises privées qui en ont un besoin urgent et qui, faute d'un tel arrangement, n'auraient pas été en mesure de mobiliser un financement international.

Le projet Estline Ferry a été le premier engagement pris par la BERD en faveur du secteur privé dans les pays baltes. La Banque a pu analyser le projet, concevoir un montage financier, s'engager et conclure l'opération (avec le concours d'une banque suédoise qui a participé au prêt de la Banque) en deux mois exactement. En sa qualité de prêteur officiel, la Banque a joué un rôle fondamental dans ce montage financier car il n'existe pas sur les marchés des capitaux de suivi des opérations d'emprunt et de remboursement de l'Estonie.

Certains des tout premiers projets de la BERD sont aujourd'hui arrivés à maturité :

Petofi : le premier prêt au secteur privé signé par la Banque (en novembre 1991) est aussi le premier prêt totalement remboursé. Cette entreprise est plus florissante que prévu et elle a levé des capitaux sur le marché local pour rembourser le prêt en monnaie étrangère.

Cokoladovny : objet de la première prise de participation de la Banque, en partenariat avec BSN et Nestlé, cette entreprise a versé un dividende en 1993. Elle est cotée à la Bourse de Prague et ses bénéfices croissent.

Wielkopolski Bank Kredytowy (WBK) : le volume des transactions sur l'action WBK à la Bourse de Varsovie représente chaque jour l'équivalent de plusieurs millions de dollars.

La BERD et les autorités hongroises ont mis au point un instrument financier spécialisé afin d'appuyer la privatisation de la Compagnie hongroise des télécommunications (HTC), qui est la compagnie nationale. La Banque a approuvé un investissement de 51 millions d'écus dans un type particulier d'actions préférentielles convertibles de la HTC ; la SFI a approuvé simultanément un investissement identique d'une contre-valeur de 26 millions d'écus. Le montage financier a été conçu pour inciter tant l'entreprise que les autorités hongroises à procéder à une privatisation rapide et à apporter le capital d'expansion requis. L'attributaire de la privatisation a pu, grâce à une option, acquérir les actions auprès de la BERD et de la SFI, sans toutefois que le droit attaché à l'option ait été exercé. Une fois la privatisation achevée, la Banque a exercé son option et converti son investissement en actions ordinaires de la HTC, dont elle détient aujourd'hui 2%.

Cofinancement

Dans ses opérations, la BERD place le cofinancement au premier rang de ses priorités. Lorsqu'elle est en mesure de mobiliser des concours financiers extérieurs pour ses projets, la Banque multiplie ainsi les ressources totales mises à sa disposition pour s'acquitter de son mandat. En servant de catalyseur de la mobilisation de fonds auprès de sources extérieures, la Banque peut réduire les ponctions sur ses propres ressources qu'opèrent les différents projets qu'elle appuie et apporter ainsi son soutien à un bien plus grand nombre de projets.

Parmi les sources potentielles de financement extérieur, on citera les autres institutions financières internationales, les banques commerciales, les organismes de crédit à l'exportation et d'autres sources officielles comme les programmes d'aide publique au développement.

La Banque travaille toujours en étroite collaboration avec ces partenaires potentiels et, en 1993, elle a pu, dans un nombre de cas appréciable, mobiliser des fonds extérieurs pour compléter son propre financement et répondre ainsi aux besoins en investissements de ses clients. Pour nombre d'emprunteurs, l'accès à un financement aux conditions du marché auprès d'une institution financière internationale est la première étape vers un accès totalement indépendant au marché des capitaux. On trouvera dans le tableau à la page 16 le détail des sources de financement (voir également le graphique à la page 14).

Sources de fonds de cofinancement en 1993

	Projets	En millions d'écus
Institutions financières internationales	12	783,76
Banques commerciales	9	182,90
Organismes de crédit à l'exportation (prêts directs et aide à la mobilisation d'un financement auprès de banques commerciales)	6	115,51
Cofinancement officiel (prêts de la JEXIM, de la KfW ou prêts publics, par exemple)	10	110,00
Total	37	1 192,17

Par ailleurs, dans le cadre du Programme d'investissement pour la Baltique créé par les pays nordiques, deux fonds spéciaux ont été créés en 1992 à la BERD : le Fonds spécial d'investissement pour la Baltique et le Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique. Ce programme a pour principal objectif de promouvoir l'essor du secteur privé par l'investissement en faveur des PME dans les pays baltes. Des progrès très sensibles ont été enregistrés en 1993 en ce qui concerne l'élaboration de projets, qui devraient être financés par le Fonds spécial d'investissement pour la Baltique au cours du premier semestre de 1994. La Banque nordique d'investissement et le Nordic Project Export Fund administrent d'autres composantes du Programme d'investissement pour la Baltique, qui est doté de facilités permettant de cofinancer des projets plus modestes et de fournir une assistance technique à l'élaboration de projets. Les deux fonds spéciaux créés à la BERD ne sont pas liés et les autres pays membres de la BERD peuvent y contribuer.

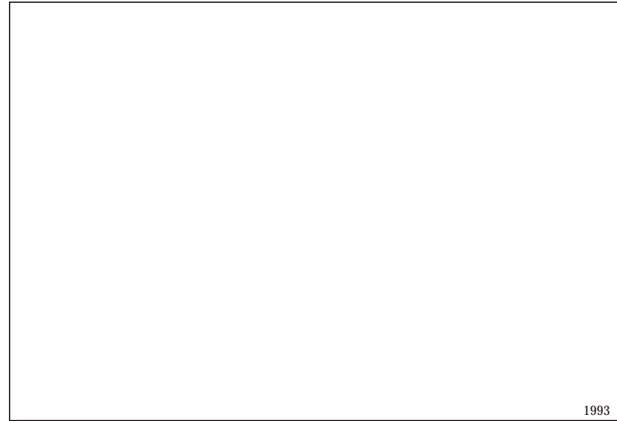
La BERD a travaillé avec la Banque mondiale sur des projets en Roumanie, en Bulgarie, en Russie et en Hongrie, avec la Banque européenne d'investissement en Bulgarie, en République tchèque, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie, en République slovaque et en Slovénie et avec la SFI en Pologne, en Russie et en Hongrie.

Durant l'année, 26 banques internationales ont participé, avec la BERD, à huit prêts visant des projets. Pour deux d'entre eux, le syndicat financier mis en place était de grande ampleur. Pour l'autoroute M1 – M15, en Hongrie, la BERD et la Banque nationale de Paris ont organisé conjointement un prêt de 186 millions d'écus. Pour la coentreprise Zarafshan-Newmont en Ouzbékistan, la BERD et la Barclays Bank ont mis sur pied un prêt de 94,1 millions d'écus. Dans les deux cas, la fraction du prêt faisant l'objet d'une syndication a bénéficié d'un taux de souscription supérieur à 100%.

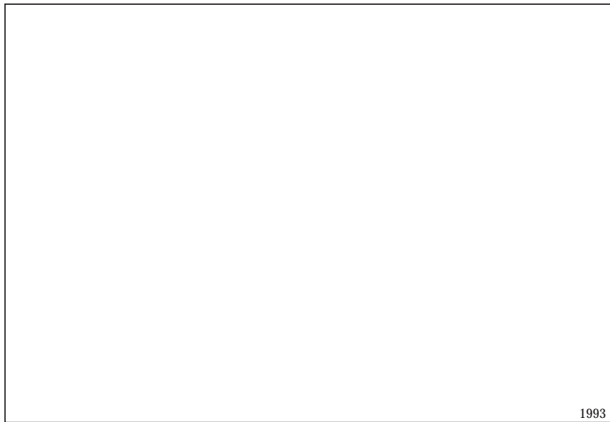
La BERD et les organismes de crédit à l'exportation collaborent à des mécanismes de cofinancement qui amplifieront la participation de ces organismes aux projets de la Banque. En 1993, la Banque a mis au point l' "Export Credit Loan Arrangement Technique (ECLAT)" qui facilitera l'utilisation des crédits à l'exportation dans les projets du secteur public pour lesquels des appels d'offres internationaux sont exigés. Un avant-projet de documentation a déjà été examiné par certains organismes et banques ; en 1994, la Banque poursuivra la mise en œuvre de cette technique de financement.

Parmi les sources officielles de financement, la BERD et la JEXIM ont signé un mémorandum d'accord en vue de cofinancer le prêt à la HTC. Cette signature a marqué la première opération de cofinancement entre ces deux institutions au titre de l'Accord-cadre de cofinancement signé en 1992.

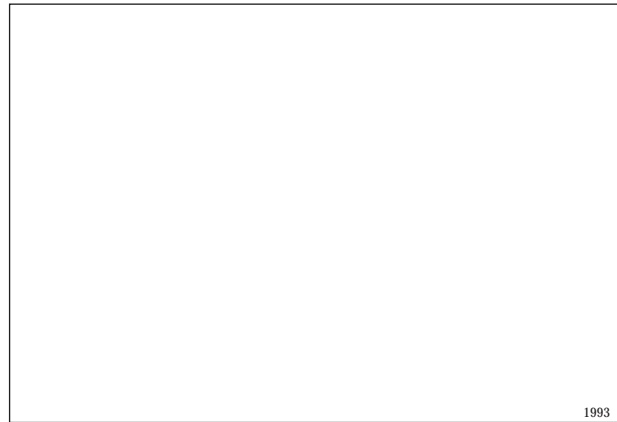
**Exemples de
cofinancements réalisés
pour des projets en 1993**



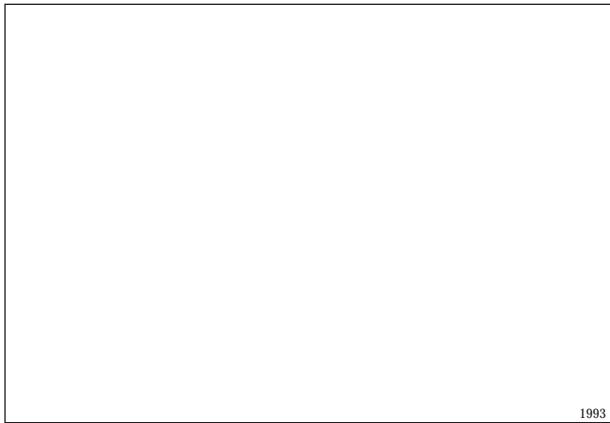
1993



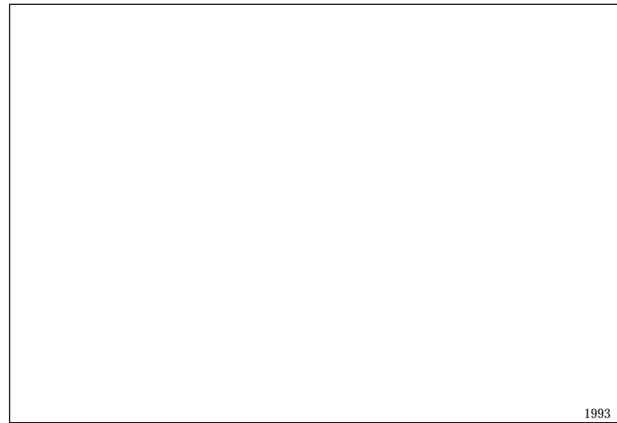
1993



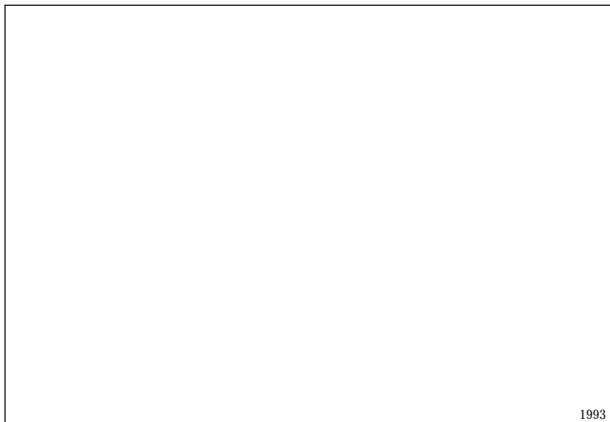
1993



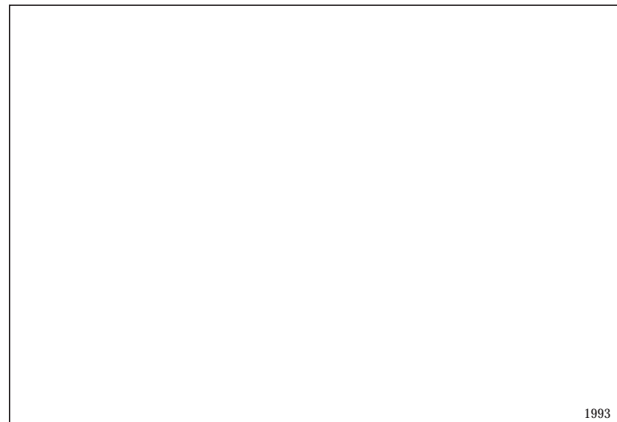
1993



1993



1993



1993

Institutions financières et PME

La BERD a été extrêmement active dans le secteur financier, et ce en dépit d'une inflation élevée et de fluctuations monétaires extrêmes qui ont contribué à créer un environnement économique difficile dans de nombreux pays. A la fin de 1993, la Banque avait approuvé 29 opérations représentant au total un financement de plus de 570 millions d'écus.

Les institutions financières constituent une priorité élevée pour la BERD. Elles jouent un rôle central dans toute économie de marché en exécutant un certain nombre de fonctions économiques fondamentales : c'est ainsi qu'elles mobilisent et allouent l'épargne, contrôlent les avoirs financiers et offrent des systèmes de paiement aux plans tant national qu'international. En s'attachant à moderniser et à développer le secteur financier dans la région, la Banque espère faire en sorte que ses opérations aient un effet de levier et contribuent à stimuler l'essor des affaires en augmentant les ressources financières localement disponibles et en les adaptant mieux aux besoins, ainsi qu'en améliorant les services financiers et les services de paiements. La Banque espère aussi maximiser l'efficacité de ses opérations dans d'autres branches de l'économie en nouant une étroite association avec le secteur financier.

La BERD s'est employée à atteindre ces objectifs en collaborant directement avec des institutions financières internationales et nationales. Elle a investi dans des banques locales et leur a fourni un financement ; elle a participé à la création d'un certain nombre de nouveaux intermédiaires financiers et a offert des lignes de crédit et des instruments semblables par l'entremise de banques locales et internationales.

En 1993, la Banque a joué un rôle clé dans la privatisation de la Wielkopolski Bank Kredytowy (WBK), au capital de laquelle elle a pris une participation de 28,5%. La WBK était l'une des neuf banques étatiques issues des activités bancaires commerciales jadis réalisées par la Banque nationale de Pologne et elle est devenue une banque commerciale de premier rang qui a plus de 30 000 emprunteurs, pour la plupart des PME polonaises. Son transfert au secteur privé a été à l'époque la plus grande et la plus ambitieuse opération de privatisation bancaire jamais réalisée en Pologne et a donc constitué un jalon dans le programme de privatisation du pays ainsi que dans les activités réalisées par la BERD dans le secteur financier. A l'heure actuelle, la Banque

collabore étroitement avec la WBK pour l'aider à développer ses opérations ainsi que pour mettre au point des projets qui puissent un jour être réalisés conjointement.

La BERD a réalisé sa première opération de garantie de souscription avec la Banque hongroise pour le commerce extérieur (MKB). En tant que principal co-chef de file, la BERD a souscrit 15% d'une émission obligataire de 100 millions de deutsche marks. Ce projet de garantie de souscription a été la première fois que la Banque a eu recours à ce moyen de financement, qui renforce son rôle de catalyseur. Ce projet a également marqué la première fois qu'un emprunteur d'Europe orientale ait eu accès au marché international sans garantie de l'Etat, et cette opération a ainsi accru les possibilités d'attirer des investissements dans la région.

La Banque a investi ou s'est engagée à investir dans 11 fonds de placement de la région qui s'emploient à satisfaire la demande de capital-risque. En Ukraine, par exemple, dans un contexte économique difficile, la Banque a créé un petit fonds de capital-risque avec un groupe d'investisseurs internationaux dont la Bank of Boston et Claflin Capital Management. Ce fonds a attiré une surabondance de souscriptions – 12 millions de dollars des Etats-Unis pour un objectif de 10 millions de dollars – et a déjà investi dans sept projets.

La Banque a signé un accord de participation de 14,7 millions d'écus dans le Framlington Russian Investment Fund, fonds de capital-risque – et premier fonds institué dans le secteur privé pour la Fédération de Russie – qui investit dans des entreprises privées de ce pays.

La BERD s'emploie actuellement à mettre au point et à créer un fonds pour les petites entreprises russes qui répond à la nécessité urgente de stimuler la propriété privée et l'esprit d'entreprise dans le secteur privé, d'accroître les possibilités d'emplois viables et de développer des structures de production qui soient à la fois diversifiées et souples et qui puissent saisir les nouvelles occasions s'offrant sur le marché. On envisage la création d'un fonds de 300 millions de dollars des Etats-Unis, alimenté pour moitié par des donateurs bilatéraux et pour moitié au moyen des ressources ordinaires en capital de la Banque, qui orientera ses opérations vers les petites entreprises. Ce fonds se trouve actuellement dans une phase pilote à Tula, à Tomsk et à Nijni-Novgorod.

Dans les efforts qu'elle déploie de concert avec les institutions financières locales afin de promouvoir le développement des échanges, la BERD a entrepris des projets de facilitation du commerce avec la Komerční Banka de la République tchèque et avec la Vseobecná Uverova Banka de la République slovaque. Ces deux banques ont reçu des prêts de 53,8 millions d'écus pour offrir des crédits à l'exportation et des crédits de préexportation aux entreprises tchèques et slovaques.

Le fil conducteur des opérations de la BERD dans ce domaine est l'accent qu'elle met sur une collaboration directe avec les institutions financières. La Banque s'efforce ainsi de faire en sorte que ses opérations aient un impact durable en aidant ces institutions à se développer et à acquérir une plus grande expérience du financement du commerce.

Petites et moyennes entreprises

En 1993, la BERD a approuvé 17 projets de création d'intermédiaires financiers pour permettre l'acheminement de ressources sous forme de prêts ou de prises de participation, principalement en vue d'encourager l'essor du secteur naissant des petites et moyennes entreprises (voir le tableau ci-après).

La Banque a accordé des lignes de crédit d'une valeur de 54 millions d'écus à la Banque nationale de l'Ouzbékistan et de 100 millions d'écus à la Banque nationale du Kazakhstan. Ces fonds doivent être repris à des banques sélectionnées par la BERD et par les banques nationales pour qu'elles les repréent elles-mêmes à des entreprises naissantes du secteur privé. Ces crédits aideront les entreprises bénéficiaires à surmonter les principales contraintes créées par l'état embryonnaire du secteur privé, par exemple pour la préparation de plans d'entreprise, la mobilisation de capitaux de départ ou l'octroi de prêts à long terme en devises. Le projet réalisé en Ouzbékistan a été associé à un programme de coopération technique entrepris simultanément afin de renforcer la Banque nationale pour l'activité économique à l'étranger.

Facilités offertes par la BERD à des institutions financières* au 31 décembre 1993

Instrument	Nombre
Lignes de cofinancement	7
Délégations de crédits	3
Lignes de crédit interbancaires	10
Lignes de crédit pyramidales	2
Garanties de crédits	1
Fonds de placement	11
Prises de participation dans des banques	9
Investissements à long terme dans d'autres institutions financières	3
Facilitation des échanges	2
Garanties de souscription	1
Total	49

* Les rubriques indiquées dans ce tableau ont seulement pour but d'illustrer les types d'activités entreprises par la Banque.

En République slovaque, la BERD a pris une participation de 20% dans la Slovenska Pol'Nohospodarska Banka (SPB), banque créée pour appuyer le processus de transformation et de privatisation dans l'agriculture et pour aider les petites et moyennes entreprises. La SPB devrait se transformer rapidement en une banque commerciale dont les larges assises lui permettent d'offrir une gamme complète de services commerciaux à des secteurs et à des entreprises slovaques extrêmement divers. L'un des principaux objectifs de l'investissement de la BERD est d'aider la SPB à renforcer ses opérations existantes et à étendre ses activités à des secteurs nouveaux afin de renforcer son rôle de première banque slovaque de dimension moyenne.

En ce qui concerne les projets de moyenne envergure, la Banque a conclu un accord de financement avec l'International Moscow Bank, consortium bancaire créé en Russie sous forme de coentreprise, pour le financement de projets d'une valeur représentant l'équivalent de 500 000 à 8 millions de dollars des Etats-Unis.

Restructuration et privatisation

En sa qualité de principal investisseur et prêteur, la BERD s'emploie à mettre au point et à exécuter des projets novateurs de privatisation et de restructuration devant avoir de solides effets de démonstration et de forts effets multiplicateurs. En 1993, l'accent a été mis non plus tant sur le processus de privatisation mais plutôt sur l'aide aux entreprises potentiellement viables, notamment sous forme d'un appui avant et après privatisation.

En 1993, la Banque s'est attachée à mettre au point des programmes globaux reposant sur des prises de participation précoces ayant pour but d'aider des groupes d'entreprises participantes à mener à bien une restructuration financière, à tirer profit des services d'experts qui leur sont offerts en matière de formation et de gestion et à survivre de manière à réaliser leur potentiel. Ces programmes conjuguent des prises de participation et d'importants apports financiers sous forme de coopération technique. Le développement de ces activités est bien avancé en Pologne, où le Programme spécial de restructuration permettra aux entreprises étatiques d'avoir accès à la fois à de nouvelles sources de fonds et aux techniques de gestion étrangères ainsi que d'adopter des mesures de restructuration appropriées afin de faciliter leur stabilisation, leur redressement et leur privatisation dans un délai de cinq ans. Les Fonds régionaux d'investissement actuellement mis en place en Russie avec l'appui de plusieurs gouvernements donateurs ont pour but d'investir, après leur privatisation, dans des entreprises de dimensions moyennes bien

gérées pour les aider à satisfaire des besoins essentiels ou à exploiter au mieux les avantages naturels qui s'offrent en Russie. Pour réduire le plus possible les risques, ces programmes exigent un processus de sélection attentif, des apports financiers de contrepartie sous forme de dons, une gestion de très haut calibre et un support d'investissement local.

Par ailleurs, la BERD a aidé certaines grandes entreprises étatiques à obtenir le financement nécessaire à leur restructuration ainsi qu'à encourager une participation du secteur privé. Dans le cadre de ces activités, elle a notamment entrepris des projets de coopération technique concernant des questions de caractère juridique ou technique ou des questions liées au développement des marchés et visant à aboutir à des transactions que la Banque puisse financer. En Russie, celle-ci a concentré ses efforts sur le secteur militaro-industriel et a élaboré des projets dans différentes branches, comme l'industrie spatiale, le matériel médical, les instruments optiques et les chariots élévateurs. En Ukraine, la Banque a donné des avis concernant la transformation et la privatisation de la Société nationale de transports fluviaux et de cabotage. Cette opération a été la première privatisation à grande échelle jamais entreprise en Ukraine et constituera par conséquent un modèle pour les privatisations futures. En outre, la Banque a collaboré avec les autorités nationales et avec des investisseurs occidentaux à la privatisation et au relèvement de l'industrie du chrome en Albanie.

En Hongrie, la BERD a acquis directement une participation dans EGIS, usine de fabrication de produits pharmaceutiques, lors d'une augmentation de capital de la société. Cet investissement est structuré de façon à encourager vivement l'Etat à réduire encore plus ses intérêts dans l'entreprise au cours de l'année à venir. Eu égard à la solidité de la position qu'elle occupe sur le marché local, l'investissement dans la société EGIS a été effectué sans partenaire stratégique. L'investissement de la Banque devrait améliorer les perspectives d'une privatisation plus poussée de la société et ainsi déboucher sur un financement commercial.

La BERD a lancé par ailleurs un certain nombre de projets de services consultatifs dans quelques pays sélectionnés. En Russie, la Banque a continué de fournir un appui au programme de privatisation massive en constituant des équipes chargées d'aider à l'organisation des enchères de bons dans la région, et elle a mis sur pied des transactions modèles pour aider les entreprises privatisées à trouver des partenaires stratégiques à l'étranger. En mars, la Banque a signé un accord de prêt d'une valeur de 37 millions d'euros (son premier prêt de coopération technique) pour financer la fourniture de services consultatifs et de services de formation

en vue de la mise en œuvre du programme de privatisation en Russie. La Banque a également fourni des services consultatifs à l'Estonie en ce qui concerne l'organisation de son agence de privatisation.

Dans le cadre du contrat permanent de prestations de services qu'elle a conclu avec le programme PHARE de la Commission européenne, la Banque a continué de fournir des services techniques à la Commission et à plusieurs pays bénéficiaires en ce qui concerne les activités de privatisation et de restructuration entreprises dans le cadre du programme susmentionné.

En association avec le réseau pour la privatisation en Europe centrale et orientale, la Banque a étudié le problème chronique de savoir comment les privatisations nationales pourraient être encouragées en publiant une note technique sur les opérations de rachat d'entreprises par leur direction et leurs employés.

En mars, la Banque a lancé un manuel de privatisation, qui a été approuvé par le Ministère russe de la privatisation en tant que guide faisant autorité pour son propre programme. A la fin de 1993, 18 000 exemplaires de ce manuel avaient été distribués à des comités et fonds immobiliers, à d'autres services gouvernementaux et à des entreprises.

Dans la sidérurgie, la BERD a collaboré avec d'autres institutions internationales afin d'encourager une restructuration de la production, de refléter ainsi les avantages compétitifs sous-jacents et de veiller à ce que la capacité corresponde, en gros, aux débouchés réels.

La Banque a commencé, pour le compte du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à gérer le Programme de redressement des entreprises (TAM) en Europe centrale et orientale. Dans le cadre de ce programme, des gestionnaires expérimentés de pays occidentaux ont été détachés en Bulgarie, en Estonie, en Hongrie, en Pologne, en République tchèque et en Roumanie afin de fournir une assistance concrète à leurs homologues et de les aider à restructurer leurs entreprises.

Agro-industries

Dans le domaine des agro-industries, la Banque s'attache surtout à accorder des prêts et à prendre des participations pour l'exécution de projets agro-industriels dans le secteur privé, généralement parrainés par des investisseurs locaux et occidentaux désireux de développer de nouveaux marchés dans la région. En outre, la BERD entreprend sur une base sélective des projets d'infrastructure visant à faciliter une augmentation des investissements du secteur privé dans les activités agro-industrielles. La stratégie de financement de la Banque dans le secteur de l'agriculture,

approuvée en avril, a mis l'accent sur la nécessité d'avoir recours à des instruments différents, selon le contexte des réformes économiques et sectorielles, et notamment à des prêts au secteur privé et à des prises de participation, à des prêts de développement de l'infrastructure, à des lignes de crédit et à des projets de coopération technique. En 1993, la Banque a fait appel à toute la gamme d'instruments à sa disposition, et elle a notamment entrepris de nombreux projets de coopération technique en vue d'identifier des projets et de préparer ses investissements.

La Banque a financé la mise en place de marchés de gros au Bélarus, en Bulgarie, en Hongrie et en Roumanie. Ces projets devraient permettre de disposer de l'infrastructure nécessaire pour fournir les services requis, pour accroître la transparence du marché et pour renforcer la concurrence, ainsi que pour favoriser le développement d'un système de distribution efficace.

Le premier projet d'infrastructure assorti d'une garantie interne a été approuvé en décembre pour le marché de gros de Budapest. La BERD appuiera l'expansion du commerce privé de produits alimentaires frais en gros en finançant la deuxième phase du projet de développement du plus grand marché de gros d'Europe orientale. La structure financière retenue encouragera la municipalité de Budapest à suivre de près le fonctionnement de la société de commercialisation et à prendre immédiatement les mesures correctives qui s'imposent si sa situation financière devait se dégrader. Une option de conversion de la dette en un prêt en monnaie locale à une étape ultérieure constitue un autre élément de souplesse qui devrait également réduire le risque de change.

Un prêt de 91,9 millions d'écus a été accordé à quatre banques hongroises qui occupent une place de premier plan dans le secteur des prêts aux agro-industries ; globalement, ce prêt constitue la plus importante transaction jamais opérée par la Banque dans ce secteur. Les fonds devront être reprêtés pour la réalisation de projets agro-industriels dans le secteur privé hongrois, en particulier pour appuyer le développement de nouveaux types de coopératives, d'exploitations familiales et des sociétés issues de la restructuration des coopératives et des exploitations étatiques. En fournissant un financement à terme absolument indispensable, ce prêt facilitera le transfert au secteur privé des avoirs actuellement détenus par le secteur collectif et le secteur étatique.

Parmi les autres projets appuyés par la Banque dans le domaine des agro-industries, il convient de citer les suivants. La plus ancienne sucrerie tchèque, Thurn Taxis Dobrovice, pourra, grâce à l'investissement de 4 millions d'écus fait par la BERD, financer l'expansion de sa capacité de production et son adaptation en vue de pouvoir respecter les nouvelles normes de protection de l'environnement. La première installation de fabrication de boissons gazeuses en Albanie doit être construite et exploitée grâce à un investissement dans une coentreprise existante d'embouteillage

de boissons gazeuses, la Coca-Cola Bottling Enterprise de Tirana. En Bulgarie, une fabrique de yaourt, Danone-Serdika, utilisera les fonds investis par la Banque pour fabriquer du yaourt pour le marché local.

Ressources naturelles

Les pays d'Europe centrale et orientale, et en particulier l'ancienne Union soviétique, ont des dotations en ressources naturelles qui sont parmi les plus importantes du monde. Malgré tout, le déclin de la production et des difficultés de caractère logistique continuent d'entretenir une situation chaotique dans la région. Face à ces circonstances, la Banque a réagi en soulignant la nécessité de mettre en œuvre une double stratégie de développement tendant, d'une part, à accroître la production et les exportations des pays ayant de vastes réserves d'hydrocarbures et, d'autre part, à diversifier les sources d'approvisionnement et à accroître l'efficacité dans les pays dépourvus de tels gisements.

En dépit de la richesse des dotations en ressources naturelles et des possibilités d'investissement prometteuses qui s'offrent, le rythme des investissements étrangers directs a été lent. La Russie revêt une importance critique en tant que source d'approvisionnement des marchés mondiaux en pétrole et en gaz, et ce facteur se reflète dans les activités de la Banque. Les républiques d'Asie centrale et l'Azerbaïdjan offrent un potentiel énorme pour ce qui est des approvisionnements futurs, mais des investissements substantiels devront être faits dans l'infrastructure des transports avant que la production de ces pays puisse parvenir jusqu'au marché.

Les industries extractives jouent un rôle significatif dans l'économie de nombre des pays de la région, qui figurent parmi les plus gros producteurs mondiaux de métaux non ferreux et de métaux précieux. Bien que la production ait baissé au cours des cinq dernières années par suite de la dislocation de l'économie en général et de la piètre qualité des équipements dans ce secteur, elle a généralement moins diminué que la production industrielle. Cela a eu pour effet de rehausser l'importance relative de ce secteur ainsi que de dégager des quantités substantielles de métaux pouvant être exportés. Il faudra certes des années aux pays de la région pour relever leurs industries extractives, mais ce secteur représente peut-être le dernier grand terrain vierge pour ce qui est de l'exploration et de la mise en valeur des ressources minérales.

A l'exception d'un seul, tous les projets approuvés par la Banque dans le secteur des ressources naturelles reposent sur la participation à la fois d'un ou de plusieurs promoteurs locaux et de nouveaux associés étrangers qui font l'apport du capital liquide,

des technologies et des connaissances techniques modernes indispensables à la mise sur pied d'une entreprise stable capable de soutenir efficacement la concurrence internationale.

En République slovaque, deux promoteurs locaux ont uni leurs forces à celles d'un partenaire industriel occidental (l'entreprise italienne Enichem Augusta) pour constituer une société, Sloveca JV, chargée de construire une usine pétrochimique hautement efficace et respectueuse de l'environnement. Cette entreprise sera gérée par une équipe dirigée par le partenaire occidental, qui dispose de vastes réseaux internationaux de distribution et de commercialisation. A la suite de l'investissement de la Banque, cette entreprise restructurée devrait être compétitive et rentable sur les plans tant national qu'international. Comme les deux promoteurs locaux sont des entreprises étatiques, ce projet constitue un jalon concret sur la voie de la privatisation.

Le projet "Aurore boréale", en Russie, a pour objet de mettre en valeur le gisement de pétrole d'Ardaline, dans la région de Timan Petchora, grâce au forage de 24 nouveaux puits, à la construction d'une installation centrale de production et à la pose d'un oléoduc de 64 kilomètres. A plein régime, la production devrait être de l'ordre de 26 000 barils par jour pendant les 20 années que doit durer le projet, soit une production totale de plus de 80 millions de barils. Pour l'exécution de ce projet d'une valeur de 286,4 millions d'écus, la BERD doit apporter 80,7 millions d'écus, la SFI 53,8 millions d'écus et l'OPIC 44,8 millions d'écus ; à la fin de 1993, l'intégralité de la dette de premier rang, à savoir 179,3 millions d'écus, avait été décaissée. Ce projet aboutira notamment à la création directe d'un millier d'emplois pour les travailleurs russes, et plus de la moitié de l'investissement total dans ce projet doit être destiné à l'acquisition de biens et de services russes. Le projet "Aurore boréale" étant l'un des premiers projets de développement exécutés dans la région de Timan Petchora, l'infrastructure mise en place facilitera la réalisation des projets futurs dans cette région.

La coentreprise Zarafshan-Newmont, premier projet minier de la BERD, a pour but de construire une installation d'extraction par lixiviation et de traitement d'une masse minéralisée dans la mine d'or à ciel ouvert de Murantau, dans le désert de Kyzylkoum, en Ouzbékistan. A plein régime, la production annuelle devrait être de 631 000 onces d'or. Pour l'exécution de ce projet d'une valeur de 134 millions d'écus, la Banque a organisé l'émission de 94 millions

d'écus de créances privilégiées, dont la moitié a été prêtée directement par la BERD et l'autre moitié syndiquée auprès de 13 banques commerciales dans le cadre de la première opération de placements syndiqués jamais organisée dans l'ancienne Union soviétique.

Dans le cadre de son premier projet de financement de leasing d'équipements – la Société forestière de la Russie et de la Baltique –, la Banque s'emploiera à faciliter le développement du secteur forestier, qui revêt une importance clé dans la région. L'entreprise en question louera du matériel d'abattage à six entreprises privées de la Russie et des Etats baltes qui n'ont pas pu obtenir de financement international d'autres sources. Ce projet générera des recettes en devises pour les sociétés d'abattage et contribuera à mettre en place un système de gestion durable des forêts.

Energie

Grâce à ses abondantes ressources énergétiques, la région est devenue l'un des plus gros consommateurs du monde et l'un des principaux fournisseurs de l'Europe occidentale. Toutefois, les mécanismes d'allocation qui existaient sous l'ancien système des commandes d'Etat n'encourageaient guère à rationaliser l'utilisation d'énergie ; les marchés internes de l'énergie dans la région sont caractérisés par une utilisation peu efficace et une consommation tout à fait excessive.

Pour les pays importateurs d'énergie, les problèmes les plus urgents tiennent aux pressions qu'exercent sur les balances des paiements l'ajustement rapide du commerce de l'énergie aux prix internationaux et l'impact de la réduction des approvisionnements énergétiques qu'il a entraînée. Même dans les pays exportateurs d'énergie, l'effondrement du système économique de jadis a affecté la production d'énergie. La région est également confrontée à de graves problèmes écologiques liés à la conversion énergétique, ainsi qu'à la question épineuse soulevée par la sûreté des installations nucléaires.

La BERD pense que les perspectives d'expansion durable dépendront directement de la mesure dans laquelle chaque pays sera disposé à entreprendre des réformes visant à rationaliser la consommation et à améliorer l'efficacité de l'offre et de la demande. Aussi les objectifs de la Banque sont-ils d'appuyer les projets de nature à encourager directement la création d'un marché de l'énergie transparent et ouvert, l'exploitation des services d'utilité publique sur une base commerciale et, tout particulièrement, une participation du secteur privé. Dans la plupart des pays, la mise en place d'une nouvelle capacité de conversion n'est pas une priorité.

Les priorités spécifiques sur le plan opérationnel sont d'aider à la rationalisation et à la modernisation des installations essentielles liées à la mise sur une base commerciale et/ou à la privatisation des installations de production, de transport et de distribution de l'énergie ; de favoriser la création de mécanismes de marché et l'élaboration des règlements nécessaires pour encourager l'apparition de services d'utilité publique privés et indépendants ; d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'énergie au niveau des industries, des immeubles commerciaux et des ménages (par exemple au moyen de mesures de conservation de l'énergie, de la pose de compteurs améliorés et de l'octroi de prêts pour l'exécution de programmes d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les Etats baltes) ; et, enfin, d'améliorer les dispositifs de protection de l'environnement dans les installations de production (par exemple en encourageant l'utilisation de combustibles de remplacement, en appliquant des mesures d'épuration des gaz et de réduction des poussières, en réduisant la quantité de gaz brûlé et en améliorant l'efficacité de la combustion).

En 1993, la Banque a approuvé quatre prêts au secteur étatique d'une valeur totale de 189,6 millions d'écus. Les opérations ont tendu principalement à introduire des techniques de gestion commerciale dans le secteur de l'énergie et des services d'utilité publique, à permettre aux services d'utilité publique d'entreprendre des projets en étant plus indépendants du gouvernement (centrale de Razdan en Arménie) et à exécuter des projets de réaménagement et/ou de modernisation (centrale hydroélectrique sur la Drave en Slovénie, remise en état des gisements de pétrole et de gaz en Sibérie occidentale et modernisation d'une centrale au Bélarus). Tous ces projets comportent d'importants éléments de protection de l'environnement et comprennent des programmes de coopération technique visant à promouvoir la mise sur une base commerciale des opérations des services d'utilité publique et à préparer leur restructuration.

La fourniture de services d'experts constitue un aspect important des activités de la BERD, et une attention particulière a été accordée, dans le cadre du programme de coopération technique de la Banque, au renforcement des capacités institutionnelles des services d'utilité publique et à la fourniture de l'aide dont les gouvernements ont besoin pour mettre en œuvre des réformes dans ce secteur. A titre d'exemple, on peut citer l'assistance fournie

pour encourager la création de marchés concurrentiels de l'énergie en Pologne, la formulation et la rationalisation des politiques tarifaires pour le système d'approvisionnement en énergie en Slovénie, la mise en place de contrôles comptables et financiers dans le sous-secteur du pétrole et du gaz en Roumanie et dans le secteur de l'énergie en Pologne, la planification de la remise en état des réseaux de distribution de gaz en Russie et en Ukraine et la formulation pour l'industrie des hydrocarbures d'une stratégie basée sur la modernisation d'une grande raffinerie de pétrole en Lituanie, dans la région de la Baltique.

La BERD s'emploie à faciliter les efforts entrepris pour améliorer la sûreté des installations nucléaires. Elle appuiera des investissements dans des centrales non nucléaires afin de faciliter le remplacement des réacteurs existants qui présentent des risques élevés et elle encouragera également une réforme des politiques applicables (et particulièrement la rationalisation des politiques tarifaires) afin de limiter la nécessité de maintenir ces centrales nucléaires en service. Le soutien fourni par la Banque pour l'exécution de ces projets complétera le financement fourni au titre du Compte multilatéral pour la sûreté nucléaire (voir page 29) en vue d'améliorer dans l'immédiat la sûreté de ces centrales en attendant leur fermeture. Lorsque les circonstances l'exigeront, la Banque sera disposée aussi à aider à l'exécution de projets dans le secteur nucléaire, au moyen de ses propres ressources financières, lorsque de tels projets seront de nature à améliorer la sûreté des installations nucléaires en général grâce à la fermeture des centrales "à haut risque". La justification d'une participation de la Banque à de tels projets exceptionnels sera évaluée soigneusement en fonction des circonstances de chaque cas d'espèce.

La Banque a participé, avec la Banque mondiale et l'Agence internationale de l'énergie, à l'élaboration du rapport conjoint sur les systèmes de production d'énergie pouvant être mis en place pour remplacer les réacteurs nucléaires peu sûrs, qui a été présenté à la réunion au sommet du G7 tenue à Tokyo en juillet 1993. La Banque a, en particulier, fourni des estimations du coût des projets d'amélioration de la sûreté des centrales nucléaires et de construction de centrales. La conclusion générale de ce rapport est que les investissements à prévoir jusqu'à l'an 2000 dans le sous-secteur de la production d'électricité dans les pays où les réacteurs posent le plus de risques sont de l'ordre de 21 à 30 milliards de dollars des Etats-Unis, selon la part que la production d'origine nucléaire représente dans les différents scénarios.

Télécommunications

L'année 1993 a de nouveau été, pour l'ensemble de la région, une année d'activité intense dans le secteur des télécommunications. De plus en plus de pays, particulièrement en Europe centrale, s'emploient activement à déréglementer et à privatiser ce secteur en vue de promouvoir une modernisation et une expansion rapides de réseaux nationaux surchargés.

La Banque a approuvé une prise de participation de 50,8 millions d'écus sous forme d'actions privilégiées convertibles dans la Compagnie nationale hongroise de télécommunications (HTC). Ce projet a marqué l'aboutissement des efforts déployés par les autorités hongroises et la Banque pour faciliter la privatisation de cette entreprise. La première privatisation partielle d'une entreprise de télécommunications en Europe de l'Est est intervenue en décembre avec la vente d'une participation de 30% au capital de HTC à un consortium constitué par Deutsche Bundespost Telekom et Ameritech International. La participation prise par ce consortium, qui a coûté 875 millions d'écus, a fait de cette transaction la plus grosse opération de privatisation dans la région.

Suivant l'exemple de l'Estonie, le Gouvernement letton a, en 1993, mis en vente 49% du capital de Latvia Telecom.

Parallèlement à cette orientation vers la propriété privée, un accent plus marqué a été mis sur la déréglementation des réseaux locaux et sur la mobilisation des capitaux privés et des connaissances techniques nécessaires au développement de ce secteur. En Hongrie comme en Pologne, un certain nombre de licences ont été accordées à des réseaux locaux ou sont sur le point de l'être, et la nécessité d'importants investissements de capitaux locaux et étrangers, principalement en provenance du secteur privé, apparaît de plus en plus clairement.

Plus à l'Est, particulièrement en Russie et en Ukraine, la précipitation mise à créer des entreprises privées internationales afin de contourner le réseau local semble s'être amoindrie, et l'on s'efforce désormais davantage d'harmoniser et d'intégrer les nombreux réseaux et opérateurs en présence. La mise en place d'un système réglementaire moderne est une condition préalable indispensable à cette consolidation, et les substantiels investissements de coopération technique qui ont été consentis dans ce domaine en 1993 commencent tout juste à porter leurs fruits.

Pendant toute l'année 1993, la Banque a continué de renforcer son portefeuille d'investissement dans les télécommunications. A la fin de l'année, ce portefeuille comprenait 18 projets approuvés par

le Conseil, 16 prêts et deux prises de participation, pour une valeur totale de 657,8 millions d'écus. Sur ce chiffre, quatre projets d'une valeur totale de 173,5 millions d'écus ont été approuvés en 1993.

Le projet de développement des télécommunications en Slovaquie a donné lieu à un prêt garanti par l'Etat de 44 millions d'écus destiné à la construction, au plan national, d'un réseau numérique superposé moderne et à l'expansion et au remplacement, sur une base sélective, du matériel de commutation locale. Ce projet a été suivi, en avril, par une approbation du projet relatif au développement des télécommunications en République tchèque dans le cadre duquel il a été accordé un autre prêt garanti par l'Etat (de 72,5 millions d'écus) destiné à financer des activités du même genre que celles qui doivent être réalisées en République slovaque. Les prêts consentis aussi bien en République tchèque qu'en République slovaque comprennent d'importants éléments de renforcement des institutions, qui ouvriront la voie, le cas échéant, à une privatisation future.

Pour ce qui est de la fabrication du matériel, la BERD a approuvé en août un investissement de 6,2 millions d'écus dans la société roumaine Emcom. L'emprunteur est une coentreprise entre Rom Telecom, Electromagnetica et Siemens, créée pour fabriquer du matériel de commutation numérique.

Outre ces opérations d'investissement, la Banque a fourni un financement de 2,5 millions d'écus pour l'exécution de huit projets de coopération technique dans différents pays de la région, dont le plus important était un projet tendant à fournir des services consultatifs au Gouvernement russe pour la réforme de la structure réglementaire du secteur des télécommunications.

En 1993, la Banque a mis l'accent, dans ses activités relatives au secteur des télécommunications, sur des modalités novatrices de financement assorties d'un droit de recours limité et sur le financement de projets, attitude qui a reflété à la fois les souhaits de ses clients et la situation de plus en plus tendue du financement public. La BERD s'emploie actuellement à mettre au point des modalités de financement à possibilité de recours limité pour des projets de développement des télécommunications dans 10 pays.

Transports et infrastructure urbaine

En matière d'infrastructure, les besoins demeurent considérables : il faut améliorer les conditions de vie, réduire les coûts de transport et faciliter l'intégration des marchés. Si des investissements substantiels sont nécessaires, des réformes de caractère organisationnel et une réforme du système des prix le sont tout autant si l'on veut que le développement puisse avoir un caractère durable.

Dans le cadre des neuf projets d'infrastructure approuvés en 1993, la Banque a fourni un financement de 391 millions d'écus, ce qui a porté le montant total de ses investissements à 1 milliard 155 millions d'écus.

En 1993, les demandes d'assistance présentées à la Banque dans le domaine de l'infrastructure ont porté principalement sur le sous-secteur routier, et des projets dans ce domaine ont été entrepris en Hongrie, en Pologne, en République slovaque et en Roumanie. Ces projets d'infrastructure doivent contribuer au développement des transports routiers de passagers et de marchandises et, notamment, faciliter le transport des marchandises qui doivent être acheminées dans les meilleurs délais jusqu'aux marchés occidentaux auxquels elles sont destinées. La Banque a pour politique de n'investir dans des projets d'aménagement routier que lorsqu'elle apporte un élément d'additionnalité, généralement, dans un premier temps, au moyen de la création de sociétés d'exploitation qui perçoivent des péages, puis au moyen d'un recours aux compétences de gestion et aux capitaux du secteur privé. Dans le secteur des transports, le premier projet de construction-exploitation-transfert (CET) en Europe centrale et orientale est le projet d'aménagement de l'autoroute M1 – M15 en Hongrie. Le financement fourni, destiné à la construction d'un tronçon de l'autoroute entre Budapest et Vienne, sera remboursé au moyen du produit des péages perçus.

Par ailleurs, il est essentiel de moderniser le secteur des transports aériens. Le premier projet de la Banque dans ce domaine a été approuvé en juillet (il a pour but de moderniser l'aéroport international de Riga, en Lettonie). Des investissements ont également été approuvés en décembre pour l'aéroport de Tallinn, en Estonie, et l'aéroport de Kiev, en Ukraine. Des projets concernant les transports aériens sont en cours d'élaboration dans cinq autres pays, et ce sous-secteur devrait occuper une place importante dans les opérations futures de la Banque.

Les transports ferroviaires revêtent également une importance cruciale, dans la mesure où les chemins de fer creusent le déficit budgétaire dans de nombreux pays. La Banque aide les administrations ferroviaires à se restructurer en réduisant leur taille, en ciblant mieux leurs activités tout en s'inspirant de

considérations commerciales et en modernisant sur une base sélective leur infrastructure et leur équipement. Le premier prêt de la Banque dans le sous-secteur des chemins de fer (à la Slovaquie) a été approuvé en juillet et elle s'emploie actuellement, dans le cadre d'activités de coopération technique, à élaborer des projets de développement des transports ferroviaires dans 10 pays.

Les systèmes de transports publics urbains sont généralement bien développés et largement utilisés, mais nombre d'entre eux se dégradent peu à peu par suite d'un manque de ressources et, de plus en plus, de la concurrence exercée par les transports en véhicules privés. Le premier prêt de la Banque dans le secteur des transports urbains, à Budapest, a été approuvé en juillet ; des projets de ce type sont également en cours de préparation à Sofia, à Varsovie et dans d'autres villes.

Le projet sur les transports publics de Budapest a pour but de remettre en état le système de transports en commun de la ville et d'en améliorer l'efficacité de manière à le rendre plus respectueux de l'environnement tout en réduisant la charge qu'il représente pour le budget de la municipalité. Le projet comporte quatre éléments : renouvellement de 270 autobus, rénovation de 500 moteurs d'autobus, remise en état partielle de la ligne de métro du Millénaire et introduction d'un nouveau système de contrôle du stationnement afin de décourager la circulation automobile dans le centre de la ville, de réduire la congestion et d'encourager l'utilisation des transports en commun. La Banque mondiale, qui participe elle aussi à ce projet, doit financer l'acquisition de 150 nouveaux autobus et la remise en état de quelque 60 kilomètres de voies de tramway.

Tourisme et immobilier

Dans le secteur du tourisme, les investissements de la BERD ont plusieurs priorités : la Banque essaie de financer une hôtellerie de qualité et bien gérée pouvant offrir des services adéquats à la clientèle d'affaires internationale. En outre, elle met l'accent sur le développement des équipements de loisirs dans les pays où ils peuvent soutenir favorablement la concurrence exercée par les équipements du même genre offerts de par le monde, et elle aide à reconstruire une industrie touristique qui soit suffisamment solide pour faire face aux besoins et aux contraintes des marchés locaux et régionaux.

Dans le secteur de l'immobilier, la Banque vise à appuyer l'aménagement de bureaux, d'entrepôts et de locaux de distribution modernes et de commerces de détail. Elle accorde la préférence aux projets exécutés par des promoteurs solides et expérimentés qui manifestent un engagement durable dans la région. De même, la priorité la plus élevée sera accordée aux projets de nature à faciliter la réalisation des objectifs de la Banque dans des domaines comme l'amélioration de l'environnement, la restructuration et la privatisation, le renouveau urbain, le renforcement des services municipaux ou le transfert de technologies.

Parmi les projets approuvés par la Banque en 1993, il convient de citer un prêt de 17,4 millions d'écus pour le réaménagement et l'agrandissement de l'hôtel Praha de Prague, auquel sera ajouté un immeuble moderne à usage de bureaux, ainsi que des prêts et des prises de participations d'une valeur totale de 23,9 millions d'écus pour l'exécution de deux projets de construction d'hôtels privilégiant la clientèle d'affaires à Tirana. La Banque a également aidé à définir et à mettre en œuvre des stratégies de développement du tourisme dans plusieurs pays, dont l'Albanie, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan.

Enfin, la BERD est devenue, avec un partenaire stratégique (le groupe Accor), l'un des principaux actionnaires du premier grand projet de privatisation d'hôtels en Hongrie en prenant une participation de 6,25 millions d'écus dans la chaîne hôtelière Pannonia.

Environnement : l'impact des activités de la BERD

La BERD est tenue de promouvoir, dans toutes ses activités, un développement durable qui soit écologiquement rationnel. En 1993, elle s'est attachée à s'acquitter de ce mandat en évaluant soigneusement l'impact sur l'environnement de tous ses projets d'investissement dans la filière et de tous ses projets de coopération technique, en prenant une série d'initiatives dans les domaines du préinvestissement et de la formation et dans d'autres domaines liés à l'environnement, et en élaborant des projets autonomes en coopération avec ses actionnaires.

La principale contribution apportée par la Banque dans le domaine de la protection de l'environnement consiste à investir dans des projets de nature à rationaliser l'utilisation de l'énergie et des ressources et à polluer moins que les installations qu'ils remplacent. Par exemple, les investissements dans les centrales à gaz et les gazoducs réduisent la dépendance de la région à l'égard de la lignite, dont la combustion pollue l'atmosphère. Les prêts pour la construction d'usines modernes ou la modernisation d'installations industrielles encouragent l'application de technologies plus propres, une meilleure utilisation des ressources, une réduction des gaspillages et la décontamination. Les projets entrepris dans le secteur des transports publics – par exemple l'investissement fait par la Banque dans la remise en état du réseau de transports en commun de Budapest – se traduisent généralement par une réduction de la pollution atmosphérique et un environnement urbain plus propre. Les investissements dans des projets de services municipaux, comme les installations de traitement des eaux usées, les réseaux d'approvisionnement en eau et les installations de traitement des déchets dangereux, protègent la santé publique et l'environnement, particulièrement dans le cas des cours d'eau et des autres ressources en eau dans lesquelles se déversent les effluents.

Les projets d'infrastructure élaborés en 1993 dans une optique de protection de l'environnement ont porté principalement sur des projets de renforcement des services municipaux comportant un important élément de protection de l'environnement (traitement des eaux usées en Pologne et en Estonie) ainsi que sur des initiatives, comme le projet d'aménagement du delta du Danube en Roumanie, nettement axées vers la conservation. Au cours de l'année, la BERD a financé 25 projets de coopération technique pour aider à l'élaboration de projets de caractère environnemental.

La BERD a contribué à la formulation et à la mise en œuvre du Programme d'action environnementale en Europe centrale et orientale qui a été approuvé par 46 ministres de l'environnement et par l'Union européenne lors de la Conférence sur l'environnement en Europe qui s'est tenue à Lucerne en avril 1993. A la fin de l'année, les donateurs s'étaient engagés à cofinancer un certain nombre de projets envisagés par la Banque dans le cadre du Comité pour l'élaboration des projets créé à Lucerne. En outre, la Banque a continué à participer à l'exécution des programmes pour la protection de l'environnement dans la Baltique, dans le bassin du Danube et dans la mer Noire.

La production d'énergie constitue l'une des principales menaces pour l'environnement de la région et est à l'origine de plus de 70% des émissions de SO₂. Les investissements dans des systèmes de production et de transport d'énergie modernes et efficaces constituent un aspect central de la politique énergétique de la Banque et sont souvent associés à la fermeture d'installations anciennes qui causent une pollution extrême. C'est ainsi, par exemple, que le financement que la Banque a accordé pour l'achèvement de la centrale thermique à gaz n° 5 de Razdan, en Arménie, a été subordonné à un certain nombre de conditions restreignant aussi bien la réouverture de la centrale nucléaire de Medzamor que l'utilisation de fioul lourd dans le complexe de Razdan. Le prêt accordé à la centrale thermique à gaz à cycle mixte d'Orcha, au Bélarus, a lui aussi été subordonné à une réduction des émissions des centrales existantes. Le financement accordé par la BERD pour la remise en état des centrales hydroélectriques sur la Drave, en Slovénie, augmentera la proportion de l'électricité générée à partir de sources renouvelables. La Banque est également consciente de l'importance que revêt la demande en matière de gestion de l'énergie et elle intègre normalement des éléments de conservation et d'amélioration de l'efficacité dans ses projets concernant le secteur de l'énergie, comme dans le cas du projet visant à développer le sous-secteur de l'énergie dans l'Ex-République yougoslave de Macédoine.

Les projets réalisés dans le secteur industriel, dans le secteur manufacturier et dans celui des ressources naturelles sont parmi les plus complexes de tous ceux qui exigent une évaluation de l'impact sur l'environnement. Tous les projets font l'objet d'un audit et/ou d'une évaluation de leur impact environnemental pour déterminer la situation actuelle de l'environnement du site et pour prédire l'impact du financement potentiel de la Banque. Les questions qui doivent habituellement être examinées sont notamment le respect des règlements en matière de protection de l'environnement, de santé et de sûreté, la contamination passée et les responsabilités environnementales, les contradictions que peut révéler la législation relative à la protection de l'environnement, l'inobservation des textes applicables et les divergences de vues entre organismes responsables de la réglementation dans ce domaine.

Les considérations environnementales sont prises en compte à toutes les étapes du processus de préparation et d'approbation des projets de la Banque. Les règles suivies en la matière varient suivant la nature du projet, la responsabilité pouvant être encourue en cas de dégradation de l'environnement ou le risque posé par les opérations passées, actuelles ou futures, les considérations liées à la santé et à la sécurité des travailleurs et d'autres facteurs connexes. Les études sont entreprises dès que possible afin de ménager un temps suffisant pour identifier les considérations

environnementales en jeu, préparer les mesures à prendre pour atténuer les effets potentiels des activités envisagées et évaluer les coûts de ces mesures avant l'approbation des projets. Les études environnementales mettent souvent en relief des problèmes appelant l'élaboration de plans correctifs. Des conditions et clauses appropriées, par exemple en ce qui concerne les mesures à prendre pour atténuer les effets sur l'environnement des activités envisagées et la surveillance des activités, sont incluses dans les accords de prêts.

L'évaluation de l'impact sur l'environnement du projet de construction de l'autoroute M1 – M15 en Hongrie a porté sur les sols, l'eau, l'atmosphère, les établissements humains, les sites archéologiques, les paysages, la protection de la nature, les bruits et les vibrations. Cette opération a exigé de vastes consultations et plusieurs mesures d'atténuation des effets des travaux ont été intégrées au plan d'activités, par exemple pour aménager des passerelles souterraines pour le gibier. Des analyses de l'impact sur l'environnement ont été faites aussi dans le cas des projets de réaménagement des aéroports de Riga et de Kiev pour veiller à ce que les travaux accomplis répondent aux règlements nationaux de protection de l'environnement. Dans le cas d'un investissement envisagé pour la mise en service d'un bac entre Stockholm et Tallinn, l'on a effectué un audit environnemental qui a établi que ce projet correspondait pleinement aux normes internationales de protection de l'environnement. En Slovénie, une étude comparable a été faite pour un projet de modernisation d'une ligne ferroviaire, et il a également été prévu de faire une évaluation de l'impact sur l'environnement d'un projet de construction d'une nouvelle liaison ferroviaire entre la Hongrie et la Slovénie.

La création et la modernisation de marchés de gros en Hongrie, au Bélarus et en Roumanie, ainsi que la modernisation d'une fabrique de yaourt en Bulgarie, ont posé des problèmes environnementaux qu'il a été possible de résoudre en modifiant la conception des projets. C'est ainsi que l'on a réussi à atténuer l'impact négatif que les activités envisagées auraient pu avoir, par exemple en assurant le traitement des eaux usées. Un projet forestier en Russie et dans la région de la Baltique, appuyé par plusieurs organisations non gouvernementales à vocation environnementale, doit faire intervenir des technologies avancées d'abattage du bois mises au point en Scandinavie qui marquent un progrès considérable, du point de vue écologique, par rapport aux pratiques forestières de jadis.

L'évaluation de l'effet sur l'environnement des projets de création d'intermédiaires financiers élaborés par la BERD porte le plus souvent sur les aspects environnementaux des portefeuilles de prêts et de participations existants ou potentiels des intermédiaires en question (du point de vue des responsabilités et risques en matière environnementale et de l'observation de la réglementation en vigueur) et sur leurs politiques environnementales, les procédures qu'ils appliquent à cet égard et leurs moyens

institutionnels. Les intermédiaires financiers sont tenus d'adopter et d'appliquer en matière de protection de l'environnement des procédures semblables à celles utilisées par la Banque. Les contraintes et difficultés pratiques que soulèvent de telles procédures tiennent notamment aux structures institutionnelles des intermédiaires financiers eux-mêmes, à l'insuffisance des moyens locaux nécessaires pour faire en sorte qu'il soit dûment tenu compte des considérations écologiques ainsi qu'à une insuffisance de ressources financières. La Banque fournit une assistance à travers la coopération technique et les conseils et des indications donnés par ses spécialistes de l'environnement.

Des études d'impact au niveau sectoriel ont été entreprises pour les secteurs de l'extraction de pétrole en Roumanie, des hydrocarbures en Pologne et des transports en Slovénie, où de nouveaux projets d'investissement sont en cours d'élaboration. La BERD, en coopération avec la Commission de la Communauté européenne, a mené à bien un important projet d'étude des incidences des programmes d'harmonisation des lois et des normes de protection de l'environnement appliquées en Europe orientale et en Europe occidentale. Pour améliorer les compétences professionnelles dans le secteur de l'environnement, il a été lancé un programme de formation à l'environnement projet par projet. Entre autres initiatives, il convient de citer une formation du personnel des institutions financières, des consultants locaux et des autres spécialistes de l'environnement à la gestion environnementale, ainsi qu'une formation des cadres d'entreprise et des cadres des administrations aux études d'impact.

La Banque continue d'examiner ses activités du point de vue de leur transparence, et notamment des procédures qu'elle applique pour veiller à ce qu'il soit dûment tenu compte des considérations environnementales, et elle discutera avec les membres du Conseil d'administration, au début de 1994, de sa politique en matière de participation du public. Un programme d'information sur la participation du public était en cours de préparation à la fin de 1993 ; ce programme prévoit, d'une part, une formation et, d'autre part, la diffusion d'informations à l'intention des promoteurs de projets, des fonctionnaires et des groupements associatifs, y compris les organisations non gouvernementales.

Le Comité consultatif sur l'environnement de la BERD, composé de spécialistes de l'environnement de pays d'Europe centrale et orientale et de pays de l'OCDE, s'est réuni à deux reprises en 1993 pour donner des avis sur les questions de politique générale et les aspects stratégiques du mandat de la Banque dans le domaine de l'environnement. Une brochure consacrée aux aspects environnementaux des activités de la Banque, intitulée *Investir pour l'environnement*, a été publiée au début de 1993, et la première édition du bulletin d'information environnementale de la Banque a paru à la fin de l'année.

Compte pour la sûreté nucléaire

Le Compte pour la sûreté nucléaire, mécanisme multilatéral

A leur réunion au sommet de Munich, tenue du 6 au 8 juillet 1992, les chefs d'Etat et de gouvernement du G7 ont proposé aux pays de la région la mise en œuvre d'un programme multilatéral d'action tendant à améliorer la sûreté de leurs centrales nucléaires.

Ce programme devait comprendre des mesures immédiates visant à améliorer la sûreté opérationnelle des réacteurs, à réaliser des évaluations en vue d'améliorer la sûreté technique à court terme des centrales et à renforcer les réglementations. Il devait également poser les bases d'améliorations à plus long terme de la sûreté des centrales nucléaires en envisageant la possibilité de compenser la mise hors service des centrales les moins sûres par la mise en valeur d'autres sources d'énergie et par une utilisation plus efficace de l'énergie, ainsi qu'en étudiant les possibilités de moderniser les centrales de conception plus récente.

Le G7 a préconisé la mise en place d'un mécanisme multilatéral supplémentaire afin de pouvoir adopter immédiatement les mesures d'amélioration de la sûreté opérationnelle et technique qui ne pourraient pas être financées dans le cadre des programmes bilatéraux, et il a invité la communauté internationale à contribuer au financement de ces activités. En outre, le G7 a déclaré qu'un tel mécanisme devrait tenir compte du financement bilatéral existant, être administré sur la base du consensus par un comité directeur de donateurs et être coordonné et assisté par le G24 et par la Banque.

En février 1993, le G7 a officiellement proposé que la BERD crée un Compte pour la sûreté nucléaire qui serait alimenté au moyen de contributions des pays donateurs et qui servirait à subventionner l'exécution de projets de renforcement de la sûreté des centrales nucléaires dans la région. Le Conseil de la Banque a approuvé cette proposition et le règlement du Compte pour la sûreté nucléaire en mars 1993. Aux termes de ce règlement, la Banque doit préparer les projets et les soumettre à l'approbation d'une assemblée de contributeurs (ou à un comité des opérations créé par celle-ci). D'une façon plus générale, la Banque assure le Secrétariat du Compte, fournit les services techniques et autres nécessaires et assure régulièrement une liaison avec la Commission européenne, en sa qualité de secrétariat du G24. Les dépenses encourues par la Banque lui sont remboursées par le Compte. Au 31 décembre 1993, les 13 pays suivants avaient annoncé pour 104 millions d'écus de contributions au Compte pour la sûreté nucléaire : Allemagne, Canada, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse. D'autres contributions sont attendues de divers donateurs, dont la Communauté européenne.

Activités entreprises dans le cadre du Compte pour la sûreté nucléaire

La priorité est accordée aux réacteurs qui posent des risques élevés pouvant cependant être réduits dans des proportions significatives au moyen de mesures immédiates et économiques d'amélioration de la sûreté et qui sont nécessaires pour assurer la continuité de la distribution d'énergie électrique dans la région. Cela signifie que

l'accent est mis sur les réacteurs existants de type RBMK et WWER 230 et sur l'achat de matériel, par opposition aux études, que plusieurs donateurs financent déjà. A cette fin, l'on s'efforce de conclure avec les pays intéressés des accords concernant la fermeture, dans des délais prédéterminés, des réacteurs les moins sûrs.

En juin 1993, l'Assemblée des contributeurs a approuvé un projet d'une valeur de 24 millions d'écus pour les tranches 1 à 4 (WWER 230) de la centrale nucléaire de Kozloduy, en Bulgarie. Ce projet prévoit notamment l'adoption de mesures de protection contre l'incendie, la mise en place d'un système d'inspection en cours de fonctionnement des composants critiques, l'adjonction de dispositifs de salle de contrôle pour les opérateurs, la mise en place d'un système d'urgence pour l'eau d'alimentation, etc. Ce projet est actuellement en cours d'exécution. Le Gouvernement bulgare a pris l'engagement de mettre hors service les tranches 1 et 2, puis les tranches 3 et 4 lorsqu'une série d'investissements dans le sous-secteur de l'énergie auront été faits (vers 1997-1998). Ces investissements ont notamment pour but de moderniser les tranches 5 et 6 de la centrale nucléaire de Kozloduy (réacteurs de type WWER 1 000 MW) et les centrales thermiques du pays. Un programme d'action prévoyant notamment des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique sera également entrepris.

En outre, l'Assemblée a approuvé en décembre un projet d'une valeur de 33 millions d'écus concernant la centrale nucléaire d'Ignalina (deux réacteurs RBMK) en Lituanie. L'accord de projet devrait être signé après son approbation par le Gouvernement lituanien.

Les réacteurs nucléaires en service dans la région souffrent de défaillances extrêmement diverses du point de vue de la sûreté. La priorité doit être accordée à la promotion d'une "culture de la sûreté" ainsi qu'à toutes les améliorations pouvant être apportées à la conception et à la construction des réacteurs.

Les différents types de réacteurs de conception soviétique diffèrent par leurs caractéristiques de sûreté :

Réacteurs refroidis et modérés à l'eau (WWER) – La conception de ces réacteurs est semblable, pour l'essentiel, à celle des réacteurs à eau sous pression occidentaux. Les réacteurs du type le plus ancien, c'est-à-dire les réacteurs WWER 230/440 MW (il y en a 10 en service), ne devraient pas être maintenus en service à long terme ; les réacteurs de type plus moderne, comme les réacteurs WWER 213/440 MW (il y en a 14 en service) et WWER 1 000 MW (au nombre de 18), doivent être améliorés pour pouvoir continuer à être exploités à plus longue échéance.

Réacteurs à tubes de force (RBMK) – La technologie et les caractéristiques de sûreté de ces réacteurs sont beaucoup moins bien comprises par les experts occidentaux que celles des réacteurs WWER. Il y en a plusieurs types, dont l'un est à l'origine de l'accident de Tchernobyl de 1986. La plupart des experts nucléaires estiment que les réacteurs de ce type ne peuvent pas être portés à des normes de sûreté acceptables en vue d'une exploitation à long terme.

Coopération technique

Le Programme de fonds de coopération de la Banque a été institué en vue d'aider cette dernière à s'acquitter de son mandat opérationnel. Les activités de coopération technique, venant directement ou indirectement à l'appui des opérations d'investissement et de prêt menées par la Banque, sont essentielles pour que celle-ci puisse atteindre ses objectifs opérationnels.

La Banque finance les formules de coopération technique suivantes :

- études sectorielles (études sur les transports régionaux, par exemple)
- analyse de projets (élaboration, examen, exercice de diligence, par exemple)
- services consultatifs (privatisation, restructuration et conseils juridiques)
- développement institutionnel et formation, axés essentiellement sur les opérations de financement et de privatisation entreprises par la Banque.

Au 31 décembre 1993, la Banque avait approuvé au total 522 projets de coopération technique pour un montant estimatif de 140,3 millions d'écus devant être financés par le Programme de fonds de coopération.

Les fonds effectivement engagés au titre de la coopération technique ont aussi sensiblement augmenté en 1993. Au total, 303 projets d'une valeur de 84,9 millions d'écus ont été approuvés et 32,1 millions d'écus ont été décaissés.

L'une des caractéristiques essentielles du Programme de fonds de coopération réside dans la manière dont il facilite les opérations d'investissement et de prêt menées par la Banque, à travers l'élaboration et la mise en œuvre de projets. En 1993, la Banque a approuvé 34 projets de prêt et d'investissement pour un montant total de 1,5 milliard d'écus financé par le Programme de fonds de coopération. Le montant total des investissements réalisés dans le cadre de ces opérations de prêt s'est élevé à 3,3 milliards d'écus. Ce chiffre fait apparaître une augmentation sensible par rapport à la période 1991–1992, au cours de laquelle avaient été approuvées, avec l'aide du Programme de fonds de coopération, 17 opérations de prêt d'un montant total de 604 millions d'écus, correspondant à un investissement total de 1,5 milliard d'écus.

La Banque s'est efforcée, en 1993, d'élargir à un plus grand nombre de pays les marchés liés aux activités de coopération technique.

On trouvera ci-après divers tableaux et graphiques décrivant les engagements fermes de financement pris au titre du Programme de fonds de coopération.

Fonds engagés au titre de la coopération technique, par pays

	1993			Cumul 1991–93		
	nombre	millions d'écus	%	nombre	millions d'écus	%
Albanie	18	3,1	3,7	37	4,7	3,3
Arménie	4	0,7	0,8	4	0,7	0,5
Azerbaïdjan	1	0,2	0,2	1	0,2	0,1
Bélarus	14	3,3	3,9	19	4,4	3,1
Bulgarie	7	3,4	4,0	10	4,6	3,3
Croatie	3	0,0	0,0	3	0,1	0,1
Estonie	2	0,2	0,2	12	2,3	1,6
Ex-République yougoslave de Macédoine	3	0,5	0,6	4	0,5	0,4
Fédération de Russie	82	35,2	41,5	118	50,3	35,9
Géorgie	0	0,0	0,0	1	0,3	0,2
Hongrie	17	2,7	3,1	29	4,7	3,3
Kazakhstan	11	3,6	4,2	11	3,5	2,5
Kirghizistan	2	0,4	0,5	2	0,4	0,3
Lettonie	7	1,5	1,8	15	3,2	2,3
Lituanie	5	1,3	1,5	14	3,3	2,4
Moldova	2	0,4	0,5	2	0,4	0,3
Ouzbékistan	11	3,1	3,7	11	3,1	2,2
Pologne	9	1,9	2,2	30	7,0	5,0
République slovaque	11	2,4	2,8	16	3,5	2,5
République tchèque	3	0,3	0,4	12	1,9	1,3
Roumanie	15	3,0	3,5	33	8,6	6,1
Slovénie	19	4,4	5,2	26	5,1	3,6
Tadjikistan	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0
Turkménistan	2	0,5	0,6	3	0,5	0,4
Ukraine	9	2,8	3,3	15	6,4	4,6
Région :						
CEI	2	0,3	0,4	10	3,8	2,7
Pays baltes	8	0,7	0,8	18	2,0	1,4
Républiques d'Asie centrale	7	1,4	1,6	8	1,4	1,0
Région	29	7,6	9,0	58	13,4	9,6
Total	303	84,9	100	522	140,3	100

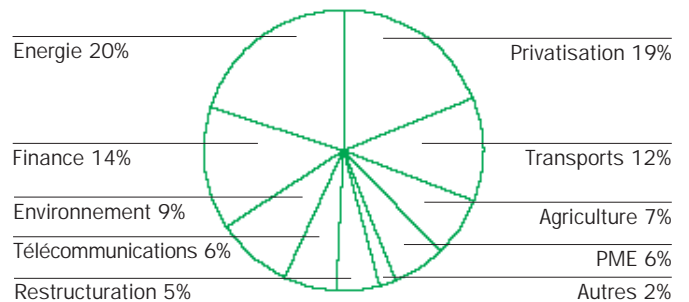
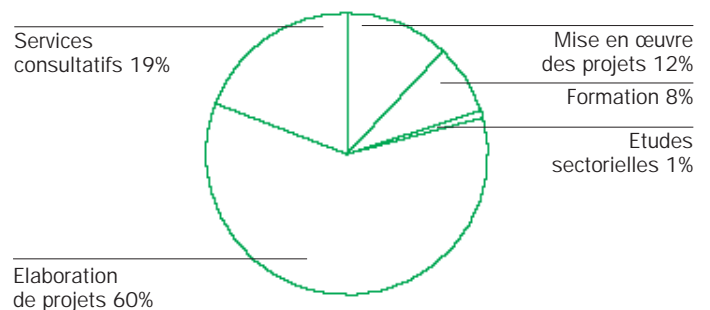
Fonds engagés au titre de la coopération technique, par secteur

	1993			Cumul 1991-93		
	nombre	millions d'écus	%	nombre	millions d'écus	%
Energie	62	19,9	23,5	98	28,5	20,3
Privatisation	32	14,3	16,9	59	27,3	19,5
Finance	44	10,6	12,5	87	19,7	14,0
Transports	30	8,7	10,2	53	16,2	11,5
Environnement	25	5,4	6,4	54	12,5	8,9
Agriculture	24	6,8	8,0	37	10,3	7,3
Télécommunications	21	5,3	6,2	38	9,0	6,4
PME	21	6,9	8,1	24	7,9	5,6
Restructuration	29	6,2	7,3	34	6,4	4,6
Législation	11	0,6	0,7	24	1,5	1,1
Social	1	0,0	0,0	5	0,5	0,4
Tourisme	2	0,2	0,2	4	0,4	0,3
Industrie	1	0,0	0,0	2	0,1	0,1
Divers	0	0,0	0,0	3	0,0	0,0
Total	303	84,9	100	522	140,3	100

Fonds de coopération technique

En 1993, la Banque a signé, avec des donateurs bilatéraux, trois nouveaux accords de fonds de coopération portant le nombre total de ces fonds à 29. En outre, 12 fonds de coopération existants ont été reconstitués et 20 accords de coopération technique relatifs à des projets ont été signés en 1993, tandis qu'a été créé un autre fonds spécial de coopération technique (pour la Russie, voir ci-après). Si l'on tient compte du Fonds spécial d'assistance technique aux pays baltes déjà existant, le montant total des ressources allouées à la coopération technique a augmenté en 1993 de 66 millions d'écus pour atteindre 174 millions d'écus, soit une augmentation de 61% par rapport à 1992.

Suite aux discussions qu'ont eues les Gouverneurs lors de la séance à huis clos de l'Assemblée annuelle 1993 consacrée aux petites et moyennes entreprises, et dans le droit fil des initiatives lancées et des efforts déployés par les pays du G7 et de la Communauté européenne en vue de promouvoir les PME dans la Fédération de Russie, la Banque a institué, dans le cadre de son programme pilote consacré aux petites entreprises, deux fonds spéciaux visant, d'une part, à aider la Fédération de Russie à mettre en place des structures d'appui aux entreprises locales et, d'autre part, à préparer le terrain en vue de la création d'une banque russe pour les PME.

Fonds engagés au titre de la coopération technique, par secteur au 31 décembre 1993, en valeur**Fonds engagés au titre de la coopération technique, par type d'activité en 1993, en valeur**

Accords de fonds de coopération

Au 31 décembre 1993

Donateur	Date de l'accord initial	Monnaie du fonds	Montant, y compris reconstitution (en millions)	Equivalent en millions d'écus
1991				
Norvège (Environnement et énergie)*	16 avril	NKr	20,00	2,38
Japon*	5 juillet	¥	4 091,13	32,80
Etats-Unis d'Amérique*	30 juillet	\$ EU	1,27	1,14
France (Affaires étrangères)*	1er août	F	14,00	2,13
Suède*	13 août	SKr	25,00	2,69
Chine de Taipei	16 septembre	\$ EU	10,00	8,96
Communauté européenne*	15 octobre	écu	60,90	60,90
Pays-Bas	20 novembre	f.	16,68	7,70
Royaume-Uni*	25 novembre	£	1,75	2,32
Luxembourg*	26 novembre	écu	0,39	0,39
Autriche	31 décembre	\$ EU	5,00	4,48
1992				
Finlande*	13 janvier	Fmk	8,50	1,31
Canada*	24 janvier	\$ Can	2,00	1,35
France (Trésor)	26 mars	F	20,00	3,04
Suisse	31 mars	FS	2,50	1,51
Israël*	14 avril	SI	0,63	0,19
Italie	14 avril	Lit	5 000,00	2,62
Initiative pour l'Europe centrale (Italie)	14 avril	Lit	16 000,00	8,38
Turquie	17 juin	LT	10 000,00	0,62
Danemark	1er juillet	écu	1,50	1,50
Nouvelle-Zélande	10 juillet	\$ NZ	0,33	0,17
Espagne*	21 juillet	Ptas	66,94	0,42
Fonds de l'Agence culturelle européenne	15 octobre	écu	0,14	0,14
Portugal	20 octobre	Esc	30,00	0,15
Islande	3 décembre	écu	0,10	0,10
Allemagne	11 décembre	DM	10,00	5,17
1993				
République de Corée	25 avril	\$ EU	0,30	0,27
Norvège	27 avril	écu	1,00	1,00
Irlande	17 septembre	écu	0,10	0,10
Total des fonds de coopération			153,93	
Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique				
Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie	14 avril 1992	écu	5,00	5,00
	18 oct. 1993	écu	1,13	1,13
Total des fonds spéciaux			écu	6,13
Total des fonds**			écu	160,06

* Fonds de coopération reconstitués en 1993.

** Non compris 13,6 millions d'écus correspondant à des accords de coopération technique visant des projets.

Enseignement et formation

En 1993, la Banque a commencé à mettre en œuvre une nouvelle stratégie en matière d'enseignement et de formation. L'accent n'est plus placé, comme auparavant, sur l'organisation de séminaires, mais plutôt sur le renforcement de la capacité des établissements situés dans les pays d'intervention à offrir une formation et d'autres services à l'appui du processus de transition. En appuyant la mise en place de centres d'excellence autonomes, la Banque peut obtenir des résultats très appréciables, au regard de ses ressources limitées, face à une demande très forte d'assistance technique.

La Banque a continué de subventionner plusieurs établissements de formation bancaire dans la région, dont l'Ecole internationale de finance et de banque (Moscou), l'Institut roumain de banque (Bucarest) et le Centre international de formation bancaire (Budapest). Ces centres offrent à des milliers de banquiers une formation de base et développent chez eux les compétences dont ils ont besoin pour assurer des services bancaires modernes aux entreprises et aux particuliers. Un accord portant création, à Tachkent, du Centre régional de formation bancaire a été conclu en septembre. Cette initiative permettra de proposer une formation bancaire en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Kirghizistan.

La Banque a en outre collaboré avec le Centre de gestion et de marketing de Saint-Petersbourg, qui propose des services de formation et des services consultatifs aux entreprises et aux fonctionnaires de l'administration.

L'année 1993 a également vu le lancement du projet de coopération Morozov, qui associe des établissements d'Europe de l'Est et d'Europe de l'Ouest, ainsi que des organisations donatrices, en vue de la création, dans les républiques de l'ancienne Union soviétique, de centres de commerce et de formation décentralisés destinés à fournir des services de consultation, de formation et d'autres prestations aux entreprises, banques et administrations locales. Ce projet jouera un rôle important en ceci qu'il permettra aux entrepreneurs d'acquérir les compétences nécessaires pour élaborer des plans d'entreprise, aux intermédiaires financiers d'apprendre à prêter et à investir prudemment et aux fonctionnaires de mieux comprendre le cadre qu'il leur incombe d'instaurer pour promouvoir l'économie de marché.

Les séminaires organisés par la Banque l'ont été dans le cadre de sa coopération avec l'Institut de Vienne, qui est coparrainé par la BRI, la BIRD, le FMI et l'OCDE. En 1993, cet institut a organisé cinq séminaires intensifs de deux semaines portant sur les questions de privatisation et de gestion.

La Banque participe à de nombreux projets visant à aider les pays d'intervention à développer et à renforcer leur infrastructure juridique, des insuffisances en la matière ayant compliqué et retardé certains projets et découragé d'autres investisseurs, entravant ainsi les activités de la Banque dans le secteur privé.

En matière d'assistance juridique et de formation, les initiatives de la Banque ont, pour la plupart, eu pour objet de répondre à des demandes d'assistance des pays d'intervention sur des questions ou des programmes donnés. La Banque a également entrepris, avec le concours d'un comité consultatif d'experts internationaux, la rédaction d'une loi type sur les opérations assorties de sûretés.

Politiques et résultats financiers

En 1993, comme pour les années précédentes, les résultats financiers de la BERD reposent sur les revenus du portefeuille de liquidités de la Banque, constitué en grande partie de fonds provenant du capital libéré et du produit des emprunts levés sur les marchés des capitaux, auxquels s'ajoutent les revenus croissants des prêts et prises de participation. Les opérations financières ont été menées conformément à la politique financière de la Banque, qui a pour objet de limiter les risques inhérents aux opérations tout en permettant la rentabilité. Etant donné les risques opérationnels qui entourent les activités dans la région d'intervention, la politique financière de la Banque est délibérément prudente. Les actifs disponibles sont gérés en fonction des objectifs qu'énonce la politique de la Banque en matière de liquidités. Dans l'attente des décaissements, le produit du placement des actifs disponibles auquel s'ajoutent les revenus des opérations de prêts et de prises de participation, ainsi que les mesures d'économie prises, ont permis à la Banque de dégager un bénéfice de 4,1 millions d'écus, après dotation aux provisions.

Capitalisation

En 1993, la Banque a reçu 522 millions d'écus en numéraire et en billets à ordre au titre des versements de capital, ce qui a porté le capital libéré reçu à la fin de l'année à 1 milliard 728 millions d'écus. La BERD est fortement capitalisée puisqu'elle est dotée d'un capital souscrit de l'ordre de 10 milliards d'écus, dont 3 milliards ont été libérés et 7 milliards sont sujets à appel. Le capital exigible ne peut être appelé que dans l'hypothèse peu probable où la Banque devrait faire face à ses engagements. Tous les membres sont tenus de verser leur capital libéré en cinq versements annuels égaux, qui peuvent se répartir en numéraire et en billets à ordre. Les billets à ordre, libellés en écus, en dollars EU ou en yens japonais, doivent être encaissés selon un calendrier précis sur un cycle de trois ans, l'encaissement final étant prévu en 1997. A la fin de l'année 1993, la Banque détenait des billets à ordre émis par ses membres d'une contre-valeur de 274 millions d'écus. Elle a couvert les futurs versements de capital libéré payables en yens japonais et en dollars EU. La Banque protège ainsi la fraction du capital à recevoir en écus contre les fluctuations défavorables des taux de change.

L'encours des prêts, prises de participation et garanties de la Banque est limité au capital souscrit total auquel s'ajoutent les réserves et les excédents, soit un coefficient d'endettement prudent

d'un pour un. Les investissements approuvés par le Conseil d'administration au 31 décembre 1993 s'élevaient à 3 milliards 776 millions d'écus, dont 3 milliards 312 millions d'écus pour des prêts et 464 millions d'écus pour des prises de participation.

La BERD a continué à lever des emprunts à moyen et long terme* sur les marchés internationaux des capitaux où elle a pu mobiliser des fonds à un faible coût global et où elle a réussi à diversifier ses sources de financement. La Banque a emprunté la contre-valeur de 835 millions d'écus dans le cadre de neuf opérations. Ces fonds ont été mobilisés dans six monnaies différentes et convertis en taux flottants, principalement en dollars EU, en écus et en deutsche marks. L'échéance moyenne des emprunts de 1993 dont l'échéance initiale était supérieure à un an était de 8,5 ans.

La diversification des emprunts, effectués sur plusieurs marchés au moyen d'instruments financiers variés, a abouti à un coût moyen hors swap égal au LIBOR moins 41 points de base en 1993. L'encours des emprunts à moyen et long terme à la fin de l'exercice s'élevait à 2 milliards 181 millions d'écus et leur échéance moyenne était de 7,1 ans. Le coût moyen hors swap des fonds correspondant à l'encours total des emprunts était égal au LIBOR moins 38 points de base.

En décembre 1993, la BERD a annoncé un programme initial d'emprunt pour 1994 prévoyant une augmentation d'une contre-valeur de 300 millions d'écus de l'encours net de sa dette à moyen et long terme. Si l'on tient compte du refinancement de la dette venant à échéance, du remplacement des emprunts amortis imputable à des rachats sur les marchés et du montant non encore emprunté dans le cadre du programme d'emprunt de la Banque pour 1993, sa capacité d'emprunt pour 1994 avoisine la contre-valeur de 500 millions d'écus. Tout remboursement anticipé résultant de rachats par la Banque sur le marché secondaire en 1994 sera également refinancé. La Direction et le Conseil d'administration procéderont à l'examen des besoins d'emprunt pour toute l'année au cours du premier trimestre de 1994.

* Par emprunts à moyen et long terme, on entend les emprunts dont l'échéance initiale est supérieure à un an.

Placement des actifs disponibles

Les actifs disponibles, l'une des principales sources de revenus de la BERD au cours de ses premières années d'existence, sont passés de 2 milliards 687 millions d'écus à la fin de 1992 à 4 milliards 51 millions d'écus à la fin de 1993. Le portefeuille de liquidités de la Banque se compose de fonds provenant principalement du capital libéré et des emprunts, ainsi que du produit des prêts et prises de participation. Les règles applicables aux liquidités de la BERD stipulent que le niveau des liquidités doit être égal à 45% des besoins nets de la Banque en liquidités au cours des trois prochaines années. Il s'agit là d'un seuil et non d'un but opérationnel. Le niveau des liquidités à la fin de 1993 couvrait 85% des besoins en liquidités projetés sur les trois prochaines années et couvre le financement de la totalité des engagements qui ont nettement progressé en 1993, passant de 795 millions d'écus en 1992 à 2 milliards 269 millions d'écus à la fin de 1993. Ce pourcentage devrait diminuer, mais pareil volume de disponibilités garantit à la Banque les ressources dont elle a besoin pour faire face à ses obligations de décaissement et lui assure la souplesse requise dans ses décisions de financement.

Les opérations financières de la Banque ont produit un revenu net d'approximativement 156 millions d'écus, composé des intérêts et plus-values nets, ainsi que du revenu net des fonds investis auprès de gestionnaires de portefeuille. La fraction des disponibilités de la Banque libellées en dollars EU et placées auprès de gestionnaires de portefeuille est investie principalement en titres représentatifs de créances hypothécaires classés AAA et libellés en dollars EU. La Banque a par ailleurs affecté une partie de ses actifs libellés en écus à des gestionnaires extérieurs de fonds. Tout ceci a pour objet de diversifier les investissements de la Banque et d'arriver à un taux de rendement de référence. Les commissions nettes et autres revenus d'exploitation se sont traduits par un montant supplémentaire de 20,6 millions d'écus. Les résultats de trésorerie traduisent le positionnement prudent des échéances du portefeuille de liquidités dans un contexte de baisse des taux d'intérêt. Les objectifs assignés à la politique d'investissement sont l'optimisation du rendement du capital et des fonds empruntés, dans des limites prudentes en ce qui concerne le taux d'intérêt et le risque de crédit, sans prise de risque de change. L'autorisation d'investissement, approuvée par le Conseil d'administration et énoncée dans le texte autorisant l'investissement des actifs liquides, définit les paramètres de la gestion du portefeuille de liquidités et limite de manière stricte le risque de crédit et le risque financier.

Investissements sous forme de prêts et de prises de participation

En 1993, le Conseil d'administration a approuvé 91 projets d'une valeur totale de 2 milliards 276 millions d'écus, soit plus du double du montant atteint en 1992. A la fin de l'année 1993, 156 projets d'une valeur totale de 3 milliards 776 millions d'écus avaient été approuvés. Ces investissements traduisent le souci de la Banque de faire preuve de souplesse dans la structuration de son financement afin de répondre aux attentes des emprunteurs, en particulier en ce qui concerne le choix de la monnaie, la diversité des échéances et les structures de taux d'intérêt des prêts. Le taux pratiqué sur les prêts à risque non souverain fait le plus souvent apparaître une marge par rapport aux taux du marché, généralement le LIBOR. Les marges sur les prêts à risque non souverain se différencient principalement en fonction du risque de crédit, compte tenu des conditions offertes sur le marché par d'autres prêteurs. Les marges sur les prêts à risque souverain sont uniformément fixées à 1%. Des commissions sont également prélevées sur les opérations de prêt. En 1993, la Banque a enregistré des recettes de 15 millions d'écus en intérêt et revenus assimilés provenant de prêts et titres de participation, contre 1,6 million d'écus en 1992.

Pour réduire au minimum les risques auxquels est exposé son portefeuille de prêts, la Banque s'efforce de faire concorder l'actif et le passif en termes de monnaies, d'échéances et de taux d'intérêt. Les investissements sous forme de prises de participation sont libellés en monnaies tant convertibles que non convertibles. Tous les prêts et prises de participation font l'objet d'une évaluation préalable approfondie et d'une procédure d'évaluation des risques de crédit et sont suivis en permanence. En outre, des directives précises restreignent le risque auquel est exposé le portefeuille d'investissement en prêts et prises de participation en limitant le niveau d'engagement de la Banque pour chaque pays, branche d'activité, emprunteur ou projet.

Provisions et réserves

L'Accord portant création de la Banque et le respect des principes de saine gestion bancaire imposent la constitution de provisions et l'accumulation de réserves pour prémunir la Banque contre des pertes possibles. En 1993, les provisions générales constituées pour faire face à des pertes potentielles s'élevaient à 11,1 millions d'écus pour les prêts et à 10,6 millions d'écus pour les prises de participation. En outre, 5,5 millions d'écus ont été mis en réserve pour couvrir les engagements contractuels, et des provisions

distinctes, d'un montant total de 12,5 millions d'écus, ont été constituées pour trois projets. Il est proposé d'affecter 13 millions d'écus à la réserve spéciale pour 1993, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration en avril 1992 tendant à ce que 100% des commissions initiales et autres (hormis les commissions d'engagement) liées aux prêts, garanties et souscriptions soient affectées à la réserve spéciale.

Le montant total des réserves globales, y compris les réserves spéciales et générales, ainsi que les bénéfices non distribués et les provisions générales pour dépréciation sur prêts et prises de participation, a été fixé initialement à 10% des prêts décaissés et non remboursés, plus 25% de l'encours des prises de participation. 5% des décaissements sur le secteur privé et 8% des décaissements sur les prises de participation ont été placés en réserve en 1993, en sus des provisions distinctes et des provisions pour engagements contractuels.

Décaissements et remboursements

En 1993, la Banque a décaissé 435 millions d'écus, dont 258,3 millions d'écus pour 36 projets faisant intervenir des prêts, 142,1 millions d'écus pour 21 projets faisant intervenir des prises de participation et 34,6 millions d'écus pour 6 lignes de crédit. Les intérêts impayés sur un prêt d'un montant de 5,5 millions d'écus à un emprunteur du secteur privé n'ont pas été comptabilisés. Les prêts sont le plus souvent des prêts à moyen ou long terme, dont l'échéance normale maximum est de 15 ans pour le secteur public et de 10 ans pour les prêts au secteur concurrentiel. Le remboursement du principal doit commencer dès que les projets disposent d'un flux de trésorerie net, même si des périodes de grâce ont été accordées, lorsqu'il y a eu lieu. Les remboursements sont structurés conformément aux exigences des projets et aux règles qu'applique la Banque à la gestion de ses risques. Deux prêts ont été remboursés en 1993.

Comptes annuels

Activités de la Banque

- 38 Bilan
- 38 Compte de résultat
- 39 Tableau d'affectation des bénéfiques/(pertes)
- 40 Tableau des flux de trésorerie
- 41 Notes annexes aux comptes annuels
- 53 Rapport des auditeurs

Activités des Fonds spéciaux pour la Baltique

Fonds spécial d'investissement pour la Baltique

- 54 Compte de résultat
- 54 Tableau d'affectation des bénéfiques
- 54 Bilan
- 55 Tableau des flux de trésorerie
- 55 Notes annexes aux comptes annuels
- 56 Rapport des auditeurs

Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique

- 57 Tableau des variations de la situation financière
- 57 Bilan
- 58 Notes annexes aux comptes annuels
- 59 Rapport des auditeurs

Activités des Fonds spéciaux pour les petites entreprises de Russie

Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie

- 60 Compte de résultat
- 60 Bilan
- 60 Tableau des flux de trésorerie
- 61 Notes annexes aux comptes annuels
- 61 Rapport des auditeurs

Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie

- 62 Tableau des variations de la situation financière
- 62 Bilan
- 62 Notes annexes aux comptes annuels
- 63 Rapport des auditeurs

Bilan

Au 31 décembre 1993

	Note	31 décembre 1993		31 décembre 1992	
		en milliers d'écus	en milliers d'écus	en milliers d'écus	en milliers d'écus
Actif					
Placements et portefeuille-titres					
Placements et avances auprès des établissements de crédit		475 389		186 111	
Autres avances et placements sur le marché monétaire		13 715		446 961	
Portefeuille-titres		3 562 020		2 053 576	
	5		4 051 124		2 686 648
Prêts et titres de participation					
Prêts et avances	6	357 100		75 817	
Titres de participation	6	192 460		50 366	
Moins : provisions pour dépréciation	6	(43 998)		(9 939)	
			505 562		116 244
Autres actifs	7		895 033		101 472
Immobilisations corporelles	8		74 089		37 834
Billets à ordre émis par des membres	13		273 781		227 524
Capital souscrit					
Fractions échues restant à recevoir	12		49 000		29 330
Fractions appelées et non échues	12		1 187 850		1 729 465
Total de l'actif			7 036 439		4 928 517
Hors-Bilan					
Engagements	19		2 268 540		794 864

Compte de résultat

Exercice clos le 31 décembre 1993

	Note	Exercice clos le	
		31 décembre 1993 en milliers d'écus	31 décembre 1992 en milliers d'écus
Intérêts et produits assimilés			
des prêts		14 490	1 610
des titres à revenu fixe		199 244	34 546
autres intérêts		49 400	131 684
Charges d'intérêts et charges assimilées		(158 647)	(82 482)
Produit net d'intérêts		104 487	85 358
Revenu d'actions			
Commissions nettes perçues		562	-
Bénéfice net sur opérations financières	3	19 892	4 360
Autres produits/(charges) d'exploitation		65 640	10 463
		671	(160)
Produit d'exploitation		191 252	100 021
Frais généraux	4	(137 277)	(91 295)
Dotations aux amortissements	4	(10 156)	(4 880)
Bénéfice d'exploitation avant provisions		43 819	3 846
Dotations aux provisions pour dépréciation des prêts et avances		(15 156)	(4 938)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation		(19 027)	(5 001)
Dotations aux provisions pour pertes sur engagements contractuels		(5 516)	-
Bénéfice/(Perte) de l'exercice		4 120	(6 093)

	Note	31 décembre 1993		31 décembre 1992	
		en milliers d'écus	en milliers d'écus	en milliers d'écus	en milliers d'écus
Passif					
Emprunts					
Montants dus à des établissements de crédit	9	508 771		483 479	
Dettes représentées par des titres	10	2 620 979		1 360 378	
			3 129 750		1 843 857
Autres dettes	11		937 413		137 139
Capital souscrit	12	9 883 750		9 883 750	
Capital non appelé		(6 918 625)		(6 918 625)	
Capital libéré			2 965 125		2 965 125
Réserves					
Réserve de conversion	14	7 242		(7 382)	
Réserve spéciale	15	3 999		62	
Réserve générale	16	5 934		2 923	
			17 175		(4 397)
Report à nouveau			(17 144)		(7 114)
Bénéfice/(Perte) de l'exercice			4 120		(6 093)
Capitaux propres			2 969 276		2 947 521
Total du passif			7 036 439		4 928 517

Tableau d'affectation des bénéfices/(pertes)

	Note	Exercice clos le 31 décembre 1993 en milliers d'écus	Exercice clos le 31 décembre 1992 en milliers d'écus
Solde au 1er janvier		(7 114)	-
Résultat de l'exercice précédent		(6 093)	(7 052)
Dotation à la réserve spéciale prélevée sur l'exercice précédent	15	(3 937)	(62)
Report à nouveau au 31 décembre		(17 144)	(7 114)

Conformément à l'Accord, il est proposé qu'un montant égal à 13 085 000 écus lié aux commissions initiales et autres commissions perçues durant l'exercice clos le 31 décembre 1993 soit prélevé en 1994 sur le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 1993 et affecté à la réserve spéciale.

Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 1993

	Exercice clos le 31 décembre 1993 en milliers d'écus	Exercice clos le 31 décembre 1992 en milliers d'écus
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Bénéfice/(Perte) d'exploitation au titre de l'exercice	4 120	(6 093)
Ajustements pour :		
Dotation aux provisions	39 699	9 939
Dotation aux amortissements	10 156	4 880
Impôt interne	3 011	1 902
Moins/(Plus) value latente sur portefeuille de transaction	10 236	(1 048)
Plus values réalisées sur portefeuille d'investissement	(9 947)	(87)
Amortissement net des primes et décotes	(12 205)	(17)
Bénéfice d'exploitation avant évolution des actifs d'exploitation	45 070	9 476
Augmentation/(diminution) des actifs d'exploitation :		
Intérêts à recevoir et charges constatées d'avance	(167 732)	(42 202)
Augmentation nette du portefeuille de transaction	(1 373 047)	(553 090)
Augmentation/(diminution) des passifs d'exploitation :		
Intérêts et charges à payer	66 391	54 755
Flux de trésorerie nets (utilisés dans les) provenant des activités d'exploitation	(1 429 318)	(531 061)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement		
Produit du remboursement de prêts	13 257	-
Produit de la vente de titres d'investissement	961 172	-
Placements nets et avances auprès des banques	-	176 172
Autres avances et placements nets	355 942	(363 270)
Achats nets de titres d'investissement	(986 492)	(1 243 287)
Fonds avancés pour prêts et titres de participation	(436 758)	(126 183)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(46 411)	(53 504)
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de placement	(139 290)	(1 610 072)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Capital souscrit*	486 098	455 157
Emissions d'emprunts représentés par des titres	1 316 725	879 900
Remboursement d'emprunts représentés par des titres	(49 807)	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 753 016	1 335 057
Augmentation/(Diminution) nette des disponibilités	184 408	(806 076)
Disponibilités au début de l'exercice	(204 075)	602 001
Disponibilités à la fin de l'exercice	(19 667)	(204 075)
<i>Les disponibilités comprennent les postes du bilan suivants :</i>	1993 en milliers d'écus	1992 en milliers d'écus
Placements et avances auprès des établissements de crédit	475 389	186 111
Autres avances et placements sur le marché monétaire sous déduction des échéances supérieures à 3 mois	13 715 -	446 961 (353 668)
Montants dus aux établissements de crédit	13 715 (508 771)	93 293 (483 479)
Disponibilités	(19 667)	(204 075)
* <i>Le capital souscrit comprend :</i>	1993 en milliers d'écus	1992 en milliers d'écus
Fraction à recevoir du capital libéré	521 945	615 105
Billets à ordre émis par des membres	(46 257)	(153 091)
Réserve de conversion	14 624	(6 857)
Couverture à terme du capital	(4 214)	-
Capital souscrit	486 098	455 157

Notes annexes aux comptes annuels

1 Création de la Banque

i Accord portant création de la Banque

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque"), ayant son siège à Londres, est une organisation internationale constituée aux termes de l'Accord portant création de la Banque en date du 29 mai 1990 ("l'Accord"). Au 31 décembre 1993, cinquante-sept pays, aux côtés de la Communauté européenne et de la Banque européenne d'investissement, étaient actionnaires de la Banque.

ii Accord de siège

Le statut, les privilèges et les immunités de la Banque ainsi que de ses fonctionnaires et employés au Royaume-Uni sont définis dans l'Accord de siège conclu entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Banque ("l'Accord de siège"). L'Accord de siège a été conclu à Londres à la date de démarrage des activités de la Banque, le 15 avril 1991.

2 Principes comptables essentiels

i Normes et conventions comptables

Les comptes annuels ont été établis selon la convention du coût historique amendée par les dispositions sur l'évaluation de certains instruments financiers et titres d'investissement, conformément aux règles comptables de la Banque, elles-mêmes conformes aux normes comptables internationales et aux principes généraux de la Directive du Conseil des communautés européennes sur les comptes annuels et comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.

ii Présentation

Conformément à l'Article 4 de l'Accord, la Banque utilise l'unité de compte européenne (écu) comme unité de référence pour les souscriptions des membres au capital et pour l'établissement des comptes annuels. Selon qu'il convenait, les comptes ont été établis sur la base des taux de change en écus ci-après, en vigueur au 31 décembre 1993 :

Deutsche Mark	1,93569	Franc suisse	1,65231
Dollar australien	1,64553	Lire italienne	1909,98
Dollar canadien	1,48217	Livre irlandaise	0,790809
Dollar des Etats-Unis	1,11567	Livre sterling	0,755108
Dollar néo-zélandais	1,99762	Mark finlandais	6,46086
Couronne danoise	7,5531	Peseta espagnole	158,928
Couronne norvégienne	8,38763	Peso mexicain	4,6036
Couronne suédoise	9,29634	Rouble russe	1402,38
Florin néerlandais	2,16541	Schilling autrichien	13,6101
Franc belge	40,2869	Yen japonais	124,732
Franc français	6,57745		

iii Devises

Les actifs et passifs libellés dans des devises autres que l'écu, à l'exception des prises de participation décaissées, sont convertis en écus aux taux de change en vigueur au 31 décembre 1993. Lorsque les actifs et passifs dans des devises autres que l'écu sont couverts, les différences de conversion entre les cours du marché en vigueur à la fin de l'année et les taux de couverture sont inscrites aux postes "autres actifs" ou "autres passifs". Les opérations dans des devises autres que l'écu sont converties en écus aux taux en vigueur à la fin du mois. Les gains ou pertes résultant de la conversion des actifs, des passifs et des transactions de l'exercice sont portés au compte de résultat. Les prises

de participation sont exprimées en écus aux taux de change en vigueur à la date d'acquisition. La Banque s'est fixé pour règle de ne pas prendre de positions importantes dans des devises autres que l'écu.

iv Capital souscrit

Aux termes de l'Accord, le capital souscrit par les membres doit être réglé soit en écus, soit en dollars des Etats-Unis ou en yens japonais, sous forme de numéraire ou de billets à ordre. Les montants du capital souscrit en dollars des Etats-Unis ou en yens japonais sont réglés à des taux de change fixe, définis à l'Article 6.3 de l'Accord. Lesdits taux de change fixes sont respectivement, pour un écu, de 1,16701 dollar des Etats-Unis et de 169,95 yens japonais.

Les différences de change entre le taux fixe et le taux en vigueur à la date de réception du numéraire ou de paiement des billets à ordre sont portées à la réserve de conversion. Le Conseil d'administration a ratifié une procédure pour la couverture des fractions du capital restant à recevoir. Les gains ou pertes découlant desdites opérations de couverture sont portées à la réserve de conversion. Les souscriptions au capital, reçues sous forme de billets à ordre libellés dans des devises autres que l'écu et qui sont en circulation à la fin de l'année, sont réévaluées comme il est indiqué au (iii) ci-dessus, mais tout gain ou perte de change est porté à la réserve de conversion.

v Portefeuille-titres

Les obligations, effets, certificats de dépôt et autres titres négociables assortis d'une date d'échéance, détenus à des fins d'investissement, sont comptabilisés au coût d'acquisition corrigé de l'amortissement linéaire de la prime ou décote constatée à l'acquisition et ce, au prorata temporis jusqu'à échéance. Tous les autres titres sont évalués à leur valeur de marché. Les plus ou moins values réalisées et latentes sont portées au compte de résultat de l'exercice dont elles découlent.

vi Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits au coût d'acquisition minoré des provisions rendues nécessaires pour toute dépréciation durable.

vii Provisions pour dépréciation

Des provisions individualisées sont constituées sur certains prêts et avances d'après une estimation prudente de la fraction du solde restant dû dont le recouvrement est incertain. Pour les titres de participation, les provisions individualisées qui sont constituées correspondent à une évaluation de toute dépréciation durable.

Des provisions forfaitaires sont constituées pour les pertes qui, sans être individuellement identifiées, sont inhérentes à tout portefeuille de prêts, avances, titres de participation et engagements contractuels. Les dotations et reprises de provisions sont imputées au compte de résultat.

viii Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition minoré des amortissements cumulés.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé linéairement en fonction de leur durée de vie estimée, celle-ci s'établissant en général comme suit :

Agencements concernant des baux dont l'échéance est de moins de 50 ans :	terme non échu
Autres immobilisations corporelles :	3 à 5 ans

ix Intérêts et commissions

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisées en résultat prorata temporis. Toutefois, la Banque ne comptabilise pas en produits les revenus de prêts dont le recouvrement est incertain ou dont des échéances d'intérêt ou de principal sont impayées depuis plus de soixante jours. Les intérêts de ces prêts considérés comme "non productifs" ne sont enregistrés dans les produits qu'à l'encaissement. Les commissions de constitution de dossier de prêt sont comptabilisées dans les produits de l'exercice durant lequel le prêt a été décaissé.

Les autres commissions sont comptabilisées dans les produits sur la durée de l'engagement ou des prestations fournies. Les frais et primes d'émission et de remboursement sont amortis sur la durée des emprunts y afférents.

x Plan de retraite du personnel

La Banque propose à son personnel un régime de retraite à cotisations déterminées et un régime de retraite à prestations déterminées. Les cotisations effectives versées aux deux régimes de retraite sont imputées au compte de résultat. Les cotisations versées au régime de retraite à prestations déterminées sont fixées sur les conseils d'actuaire indépendants.

xi Fiscalité interne

En vertu de l'article 53 de l'Accord et de l'article 16 de l'Accord de siège, les traitements et émoluments versés par la Banque sont exonérés de tout impôt sur le revenu dû au Royaume-Uni. Conformément à l'article 53 de l'Accord, les administrateurs, administrateurs suppléants, fonctionnaires et employés de la Banque sont soumis à un impôt interne prélevé par la Banque sur les traitements et émoluments payés par cette dernière. Toujours aux termes de l'Accord, le prélèvement dudit impôt interne est effectué au bénéfice de la Banque et porté à la réserve générale.

xii Fiscalité

Conformément à l'article 53 de l'Accord, dans le cadre de ses activités officielles, la Banque, son patrimoine et ses revenus sont exonérés de tout impôt direct ainsi que de tous droits et taxes afférents à des biens et services achetés ou importés, à l'exception des droits et taxes qui ne sont que la contrepartie de services publics rendus.

xiii Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales relatives aux acquisitions d'immobilisations corporelles sont comptabilisées dans le compte de résultat selon un mode linéaire et sur la même durée que celle retenue pour les besoins de l'amortissement desdites immobilisations. Les subventions reçues ou à recevoir, à titre de contribution aux charges d'exploitation, sont comptabilisées de manière symétrique aux charges concernées sur l'exercice au cours duquel celles-ci sont encourues. Le solde des subventions reçues ou à recevoir, qui n'a pas été porté au compte de résultat, est inscrit au bilan au poste "produits constatés d'avance".

xiv Instruments hors-bilan

Dans le cadre de ses activités courantes, la Banque conclut des opérations financières hors-bilan, dont des contrats de swap de devises et taux d'intérêt, des contrats à terme et options, et des contrats de change à terme. Ces instruments permettent à la banque de gérer les risques relatifs aux taux d'intérêt et aux devises auxquels sont exposés ses actifs et passifs et de gérer les échéances de ses liquidités. Les gains ou pertes découlant d'opérations de marché conclues à des fins de couverture sont portés en regard du poste faisant l'objet de ladite couverture. Les instruments financiers conservés à d'autres fins sont évalués au cours du marché. Les plus ou moins values réalisées et latentes sont portées au compte de résultat de la période. La Banque applique les mêmes critères de sélection de ses risques de contrepartie pour ses engagements hors-bilan que pour ses autres opérations financières.

	1993 en milliers d'écus	1992 en milliers d'écus
3 Bénéfice net sur opérations financières		
Portefeuille de titres d'investissement	9 947	87
Portefeuille de titres de transaction	55 693	10 376
	65 640	10 463
4 Frais généraux		
Frais de personnel (i)	69 843	45 467
Frais généraux nets des subventions gouvernementales (ii) et (iii)	77 590	50 708
	147 433	96 175
moins dotation aux amortissements	(10 156)	(4 880)
Frais généraux	137 277	91 295

(i) Pour l'exercice, l'effectif moyen correspondant à la rubrique des frais de personnel était de 795 personnes (31 décembre 1992 : 522). Ce chiffre comprend le personnel recruté localement pour les bureaux résidents, soit 17 personnes, et les effectifs du Conseil d'administration, soit 88 personnes.

(ii) Des subventions gouvernementales d'un montant de 2 493 000 écus

(1992 : 11 659 000 écus) ont été portées au compte de résultat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1993.

(iii) Les frais généraux comprennent notamment 17 216 000 écus de loyer pour le One Exchange Square, 1 420 000 écus pour remettre le bâtiment dans son état initial, à terme, et 4 960 000 écus pour les frais de restructuration de la Banque.

5 Placements et portefeuille-titres	1993 en milliers d'écus	1992 en milliers d'écus
Placements et avances auprès des établissements de crédit	475 389	186 111
Autres avances et placements sur le marché monétaire	13 715	446 961
Portefeuille-titres	3 562 020	2 053 576
Au 31 décembre	4 051 124	2 686 648

Une analyse de la position nette en devises de la Banque figure en note 17.

<i>Analyse par échéance :</i>	1993 en milliers d'écus	1992 en milliers d'écus
Inférieure ou égale à un mois	205 656	801 829
Plus d'un mois et jusqu'à 3 mois inclus	389 758	522 903
Plus de 3 mois et jusqu'à un an inclus	408 568	387 135
Plus d'un an et jusqu'à 5 ans inclus	2 101 116	928 435
Plus de 5 ans	946 026	46 346
Au 31 décembre	4 051 124	2 686 648

Portefeuille-titres <i>Analyse par émetteur :</i>	1993 en milliers d'écus	1992 en milliers d'écus
Etats	2 795 031	1 227 799
Organismes publics	478 217	87 249
Autres emprunteurs	288 772	738 528
Au 31 décembre	3 562 020	2 053 576
Portefeuille de titres d'investissement au coût d'acquisition	1 469 748	1 508 731
Portefeuille de titres de transaction	2 092 272	544 845
Au 31 décembre	3 562 020	2 053 576

Les titres d'investissement en portefeuille sont évalués sur la base du coût amorti. Ils ont une valeur nominale de 1 471 millions d'écus (1992 : 1 497 millions d'écus) et une valeur boursière de 1 502 millions d'écus (1992 : 1 504 millions d'écus) au 31 décembre 1993.

Les titres de transaction en portefeuille sont évalués aux cours du marché.

Les plus ou moins values (réalisées ou latentes) sont portées au compte de résultat de l'exercice dont elles découlent.

La valeur boursière des titres de transaction est supérieure de 55 075 000 d'écus à leur coût d'acquisition (1992 : 139 000 écus).

6 Prêts et titres de participation	1993 en milliers d'écus	1992 en milliers d'écus
Prêts et avances	357 100	75 817
Provision pour dépréciation	(19 970)	(4 938)
	337 130	70 879
Titres de participation	192 460	50 366
Provision pour dépréciation	(24 028)	(5 001)
	168 432	45 365
Au 31 décembre	505 562	116 244

Au 31 décembre 1993, les intérêts sur des prêts d'un montant de 5,5 millions d'écus n'avaient pas été comptabilisés par la Banque en raison d'arriérés de paiement d'intérêts.

Une analyse de la position nette en devises de la Banque figure en note 17.

Prêts et titres de participation (suite)

Analyse par échéance :

1993
en milliers d'écus1992
en milliers d'écus

Echéancier de remboursement des prêts et avances

1993	-	2 084
1994	22 776	11 461
1995	40 643	13 095
1996	68 473	11 707
1997	84 375	11 892
1998 et au-delà	140 833	25 578
	357 100	75 817

Milliers d'écus	Décaissements		Montants engagés et non décaissés	Montants engagés et non décaissés	Montants approuvés et non engagés	Montants approuvés et non engagés	Total des projets approuvés par le Conseil	Total des projets approuvés par le Conseil
	1993	1992	1993	1992	1993	1992	1993	1992
Albanie	2 830	-	20 496	8 258	13 031	-	36 357	8 258
Arménie	2 632	-	48 817	-	-	-	51 449	-
Bélarus	4 051	320	77 936	31 713	-	-	81 987	32 033
Bulgarie	2 005	-	114 044	72 826	4 337	35 511	120 386	108 337
Estonie	22 137	-	36 093	40 652	12 728	-	70 958	40 652
Ex-République yougoslave de Macédoine	-	-	24 022	-	-	-	24 022	-
Fédération de Russie	107 008	2 891	245 656	3 633	175 994	107 193	528 658	113 717
Hongrie	170 997	65 081	423 397	140 419	44 096	46 727	638 490	252 227
Kazakhstan	-	-	100 000	-	-	-	100 000	-
Lettonie	1 435	-	43 731	32 300	-	-	45 166	32 300
Lituanie	1 964	-	36 973	38 355	-	-	38 937	38 355
Moldova	-	-	896	-	-	-	896	-
Ouzbékistan	-	-	100 836	-	-	-	100 836	-
Pologne	79 804	16 125	370 271	169 547	241 430	299 072	691 505	484 744
République slovaque	7 733	-	63 934	-	174 335	-	246 002	-
République tchèque	66 610	41 014	102 563	26 311	122 275	110 662	291 448	177 987
Roumanie	67 582	752	272 621	222 592	84 523	-	424 726	223 344
Slovénie	1 537	-	73 028	-	77 879	-	152 444	-
Ukraine	201	-	8 140	-	-	3 716	8 341	3 716
Région	11 034	-	105 086	8 258	-	94 971	116 120	103 229
Total	549 560	126 183	2 268 540	794 864	950 628	697 852	3 768 728	1 618 899
Prêts	357 100	75 817	2 147 739	746 758	800 312	638 807	3 305 151	1 461 382
Titres de participation	192 460	50 366	120 801	48 106	150 316	59 045	463 577	157 517
Total	549 560	126 183	2 268 540	794 864	950 628	697 852	3 768 728	1 618 899

Montants au 31 décembre.

	1993 en milliers d'écus		1992 en milliers d'écus
7 Autres actifs			
Intérêts à recevoir	150 880		52 165
Sommes à recevoir liées à la trésorerie	684 449		605
Divers	59 704		48 702
Au 31 décembre	895 033		101 472
		Autres immobilisations corporelles	Total en milliers d'écus
8 Immobilisations corporelles	Crédit-bail immobilier en milliers d'écus	en milliers d'écus	
Coût			
Au 1er janvier 1993	43 567	8 251	51 818
Acquisitions	37 278	9 305	46 583
Cessions	(8 981)	(166)	(9 147)
Coût au 31 décembre 1993	71 864	17 390	89 254
Amortissement cumulé			
Au 1er janvier 1993	11 203	2 781	13 984
Dotations de l'exercice	6 749	3 407	10 156
Cessions	(8 908)	(67)	(8 975)
Amortissement cumulé au 31 décembre 1993	9 044	6 121	15 165
Valeur nette comptable Au 31 décembre 1993	62 820	11 269	74 089
Au 31 décembre 1992	32 364	5 470	37 834
9 Montants dus à des établissements de crédit	1993		1992
<i>Analyse par échéance :</i>	<i>en milliers d'écus</i>		<i>en milliers d'écus</i>
Inférieure ou égale à un mois	508 771		475 489
Plus d'un mois et jusqu'à 3 mois inclus	-		7 990
Au 31 décembre	508 771		483 479

Une analyse de la position nette en devises de la Banque figure en note 17.

10 Dettes représentées par des titres	Valeur nominale du principal en milliers d'écus	Prime/(décote) non amortie en milliers d'écus	Valeur corrigée du principal en milliers d'écus	Swap de devises à payer/(à recevoir) en milliers d'écus	1993 Obligations nettes en devises en milliers d'écus	1992 Obligations nettes en devises en milliers d'écus
L'encours des émissions de titres effectuées sur le marché et les swaps y afférents au 31 décembre 1993 est récapitulé ci-après :						
Couronnes suédoises	59 163	320	59 483	(59 483)	-	-
Deutsche Marks	40 037	505	40 542	443 467	484 009	280 726
Dollars australiens	261 314	621	261 935	(261 935)	-	-
Dollars canadiens	371 078	843	371 921	(371 921)	-	-
Dollars des Etats-Unis	541 562	32	541 594	954 108	1 495 702	759 311
Francs français	129 229	(53 355)	75 874	-	75 874	-
Francs suisses	30 261	32	30 293	(30 293)	-	-
Lires italiennes	259 584	746	260 330	(140 579)	119 751	-
Livres sterling	37 743	-	37 743	(24 500)	13 243	-
Unités de compte européennes	675 000	(33 508)	641 492	(209 092)	432 400	320 341
Yens japonais	300 644	(872)	299 772	(299 772)	-	-
	2 705 615	(84 636)	2 620 979	-	2 620 979	1 360 378

Outre des placements publics et privés, sont compris dans le tableau ci-dessus 19 opérations d'emprunts d'une contre-valeur de 510 millions d'écus menés dans le cadre du Programme européen d'émissions de billets de trésorerie à moyen terme de la Banque ainsi que 12 emprunts d'une contre-valeur de 191 millions d'écus contractés dans le cadre du Programme de papier commercial de la Banque.

Tous les emprunts représentés par des titres ont été convertis, au moyen de swaps, en emprunts à taux variable indexé sur le LIBOR, pour arriver à un coût moyen hors swap égal au LIBOR moins 38 points de base.

Durant l'exercice, la Banque a effectué le remboursement anticipé de billets à moyen terme d'une contre-valeur de 50,35 millions d'écus, d'où une plus-value nette de 317 000 écus.

Analyse par échéance :	1993 en milliers d'écus	1992 en milliers d'écus
Inférieure ou égale à un mois	87 971	-
Plus d'un mois et jusqu'à 3 mois inclus	79 958	-
Plus de 3 mois et jusqu'à un an inclus	271 270	-
Plus d'un an et jusqu'à 5 ans inclus	1 159 829	930 809
Plus de 5 ans	1 021 951	429 569
Au 31 décembre	2 620 979	1 360 378

11 Autres dettes	1993 en milliers d'écus	1992 en milliers d'écus
Intérêts à payer	72 513	31 264
Dettes liées à la trésorerie	450 146	17 860
Divers	414 754	88 015
Au 31 décembre	937 413	137 139

	Au 31 décembre 1993 Nombre d'actions	Au 31 décembre 1993 Total en milliers d'écus
12 Capital		
Capital autorisé	1 000 000	10 000 000
<i>dont :</i>		
Souscriptions par les membres	988 375	9 883 750
Actions non allouées	11 625	116 250
	1 000 000	10 000 000

Le capital social autorisé de la Banque est de 10 milliards d'écus. Il se divise en un million d'actions d'une valeur au pair de 10 000 écus chacune. Le capital social autorisé se compose d'actions libérées et d'actions sujettes à appel. La valeur nominale totale des actions libérées s'élève à 3 milliards d'écus, soit 30% du capital social initial autorisé (10 milliards d'écus), payables en cinq versements égaux annuels. Sous réserve des dispositions de l'Accord, les actions sujettes à appel ne peuvent faire l'objet d'un appel qu'aux dates et conditions fixées par la Banque pour faire face à ses engagements.

Le nombre initial d'actions non allouées a été fixé à 125, conformément à l'Accord. En application des dispositions de la résolution n°15 adoptée par le Conseil des gouverneurs le 4 octobre 1991, les 15 500 actions initialement allouées à la République démocratique allemande ont été ajoutées aux actions non allouées, dont la totalité a ainsi pu être proposée à la souscription par les membres, y compris les nouveaux membres. Mille actions ont pu être allouées à l'Albanie en décembre 1991 et au cours du premier trimestre 1992, le Conseil des gouverneurs a approuvé l'adhésion de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie et attribué 1 000 actions à chacun de ces pays.

Conformément aux dispositions des résolutions n°21 et 27, adoptées par le Conseil des gouverneurs le 28 mars 1992 et le 26 juin 1992 respectivement, 55 600 des 60 000 actions souscrites par l'ancienne Union soviétique ont été attribuées comme suit : Arménie (500), Azerbaïdjan (1 000), Bélarus (2 000), Fédération de Russie (40 000), Géorgie (1 000), Kazakhstan (2 300), Kirghizistan (1 000), Moldova (600), Ouzbékistan (2 100), Tadjikistan (1 000), Turkménistan (100) et Ukraine (4 000). Conformément aux dispositions de la résolution n° 37, adoptée par le Conseil des gouverneurs le 27 mars 1993, les 4 400 actions restantes ont été attribuées comme suit : Moldova (400) et Ukraine (4 000). Ces deux pays ont accompli les formalités requises par la résolution n° 37 relatives à la prise d'effet de ces souscriptions supplémentaires.

Ayant pris acte, lors de sa réunion des 7 et 8 septembre 1992, du fait que la République socialiste fédérative de Yougoslavie (RSFY) avait été dissoute et avait cessé d'exister, et qu'en conséquence elle n'était plus membre de la Banque, le Conseil d'administration est parvenu à la conclusion que, dans ces circonstances, le Conseil des gouverneurs était en droit de répartir entre les pays ayant fait partie de la Yougoslavie, les 12 800 actions souscrites par l'ancienne RSFY. En attendant la

réaffectation définitive du capital souscrit par l'ancienne RSFY, chacun desdits pays doit, selon la recommandation du Conseil, se voir attribuer initialement 100 actions dudit capital (soit le minimum requis pour adhérer à la Banque) sous réserve de souscription ultérieure du nombre d'actions supplémentaires indiqué par le Conseil des gouverneurs. Le 9 octobre 1992, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution n° 30 portant approbation des conclusions et recommandations susmentionnées. A la même date, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution n° 31 approuvant l'adhésion de la Slovénie, qui a pris effet le 23 décembre 1992. Le 15 janvier 1993, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution n° 34 approuvant l'adhésion de la Croatie et, le 13 février 1993, il a adopté la résolution n° 35 approuvant l'adhésion de l'Ex-République yougoslave de Macédoine. Les conditions requises pour que l'adhésion de ces deux pays prenne effet ont été satisfaites en avril 1993. La Slovénie, la Croatie et l'Ex-République yougoslave de Macédoine ont reçu chacune 100 actions, d'où un solde de 12 500 actions qui restent à allouer. La "Part non allouée de l'ancienne Yougoslavie" désigne les 12 500 actions restantes qui sont, à l'heure actuelle, disponibles pour les pays ayant fait partie de la Yougoslavie.

Après la dissolution de la RFTS, qui s'est scindée en deux pays indépendants, le Conseil des gouverneurs a, par sa résolution n° 33 adoptée le 15 janvier 1993, approuvé l'adhésion de la République slovaque et de la République tchèque. Les 12 800 actions initialement souscrites par l'ancienne RFTS ont été allouées comme suit : République slovaque (4 267) et République tchèque (8 533). Ces deux pays ont accompli les formalités requises par la résolution n° 33 relatives à la prise d'effet de l'adhésion, fixée au 1er janvier 1993.

Un état des souscriptions au capital indiquant le montant du capital souscrit et libéré par chaque membre, ainsi que le montant des parts non allouées et des souscriptions impayées figure à la page 48. Conformément à l'Article 29 de l'Accord, les membres qui n'ont pas payé une quelconque partie du montant exigible au titre des obligations contractées pour les actions à libérer subiront une réduction de leurs droits de vote aussi longtemps que l'obligation demeurera impayée. Les 12 millions d'écus échus mais restant à recevoir de la Fédération de Russie ont été reçus par la Banque le 26 janvier 1994. La contribution d'un montant de 400 000 écus due par le Maroc a été reçue le 14 février 1994. Ce tableau ne prend pas en compte les billets à ordre reçus des membres et dont la date d'encaissement est dépassée. On en trouvera le détail à la note 13.

**Etat des souscriptions au capital
Au 31 décembre 1993**

Membres	Actions (Nombre)	Capital total en milliers d'euros	Fraction non appelée en milliers d'euros	Capital souscrit libéré Fraction non échue en milliers d'euros	Capital souscrit libéré Fraction échue restant à recevoir en milliers d'euros	Capital souscrit libéré Fraction reçue en milliers d'euros
Membres de l'Union européenne						
Allemagne	85 175	851 750	596 225	102 210	-	153 315
Belgique	22 800	228 000	159 600	27 360	-	41 040
Danemark	12 000	120 000	84 000	14 400	-	21 600
Espagne	34 000	340 000	238 000	40 800	-	61 200
France	85 175	851 750	596 225	102 210	-	153 315
Grèce	6 500	65 000	45 500	7 800	-	11 700
Irlande	3 000	30 000	21 000	3 600	-	5 400
Italie	85 175	851 750	596 225	102 210	-	153 315
Luxembourg	2 000	20 000	14 000	2 400	-	3 600
Pays-Bas	24 800	248 000	173 600	29 760	-	44 640
Portugal	4 200	42 000	29 400	5 040	-	7 560
Royaume-Uni	85 175	851 750	596 225	102 210	-	153 315
BEI	30 000	300 000	210 000	36 000	-	54 000
CE	30 000	300 000	210 000	36 000	-	54 000
Autres pays européens						
Autriche	22 800	228 000	159 600	27 360	-	41 040
Chypre	1 000	10 000	7 000	1 200	-	1 800
Finlande	12 500	125 000	87 500	15 000	-	22 500
Islande	1 000	10 000	7 000	1 200	-	1 800
Israël	6 500	65 000	45 500	7 800	-	11 700
Liechtenstein	200	2 000	1 400	240	-	360
Malte	100	1 000	700	120	-	180
Norvège	12 500	125 000	87 500	15 000	-	22 500
Suède	22 800	228 000	159 600	27 360	-	41 040
Suisse	22 800	228 000	159 600	27 360	-	41 040
Turquie	11 500	115 000	80 500	13 800	-	20 700
Pays où la Banque opère						
Albanie	1 000	10 000	7 000	1 200	1 200	600
Arménie	500	5 000	3 500	600	-	900
Azerbaïdjan	1 000	10 000	7 000	1 200	300	1 500
Bélarus	2 000	20 000	14 000	2 400	-	3 600
Bulgarie	7 900	79 000	55 300	9 480	-	14 220
Croatie	100	1 000	700	120	-	180
Estonie	1 000	10 000	7 000	1 800	-	1 200
Ex-République yougoslave de Macédoine	100	1 000	700	120	-	180
Fédération de Russie	40 000	400 000	280 000	48 000	12 000 *	60 000
Géorgie	1 000	10 000	7 000	1 200	600	1 200
Hongrie	7 900	79 000	55 300	9 480	-	14 220
Kazakhstan	2 300	23 000	16 100	2 760	2 760	1 380
Kirghizistan	1 000	10 000	7 000	1 200	1 200	600
Lettonie	1 000	10 000	7 000	1 800	-	1 200
Lituanie	1 000	10 000	7 000	1 800	-	1 200
Moldova	1 000	10 000	7 000	1 200	-	1 800
Ouzbékistan	2 100	21 000	14 700	2 520	-	3 780
Pologne	12 800	128 000	89 600	15 360	-	23 040
République slovaque	4 267	42 670	29 869	5 121	-	7 680
République tchèque	8 533	85 330	59 731	10 239	-	15 360
Roumanie	4 800	48 000	33 600	5 760	-	8 640
Slovénie	100	1 000	700	120	-	180
Tadjikistan	1 000	10 000	7 000	1 200	1 200	600
Turkménistan	100	1 000	700	120	60	120
Ukraine	8 000	80 000	56 000	9 600	4 800	9 600
Part non allouée de l'ancienne Yougoslavie	12 500	125 000	87 500	15 000	15 000	7 500
Pays non européens						
Australie	10 000	100 000	70 000	12 000	-	18 000
Canada	34 000	340 000	238 000	40 800	-	61 200
Corée (Rép. de)	6 500	65 000	45 500	7 800	-	11 700
Egypte	1 000	10 000	7 000	1 200	-	1 800
Etats-Unis	100 000	1 000 000	700 000	120 000	9 480	170 520
Japon	85 175	851 750	596 225	102 210	-	153 315
Maroc	1 000	10 000	7 000	1 200	400 *	1 400
Mexique	3 000	30 000	21 000	3 600	-	5 400
Nouvelle-Zélande	1 000	10 000	7 000	1 200	-	1 800
Capital souscrit par les membres	988 375	9 883 750	6 918 625	1 187 850	49 000	1 728 275
Actions non allouées	11 625	116 250				
Capital autorisé	1 000 000	10 000 000				

* Montants échus au 31 décembre 1993 et versés intégralement au 7 mars 1994. Voir note 12 (p.47).

13 Billets à ordre émis par des membres	Total reçu en milliers d'écus	Billets à ordre émis	Billets à ordre émis	Montant prélevé en milliers d'écus	1993	1992
		Gain (perte) de change réalisé en milliers d'écus	Gain (perte) de change non réalisé en milliers d'écus		Montant en circulation en milliers d'écus	Montant en circulation en milliers d'écus
Devise d'émission						
Unités de compte européennes	360 920	-	-	(212 323)	148 597	106 551
Yens japonais	76 658	4 683	9 264	(55 789)	34 816	19 165
Dollars des Etats-Unis	232 475	(7 814)	3 975	(138 268)	90 368	101 808
Au 31 décembre	670 053	(3 131)	13 239	(406 380)	273 781	227 524

Conformément à l'Accord, le paiement du capital libéré s'effectue en cinq versements égaux annuels. L'Accord autorise tout membre à régler 50% au plus de chaque versement au moyen de billets à ordre non cessibles et non porteurs d'intérêts ou de tout autre instrument émis par ledit membre, à encaisser à leur valeur nominale à la demande de la Banque.

Les billets à ordre et autres titres sont libellés en écus, en dollars des Etats-Unis ou en yens japonais. Le Conseil d'administration a adopté un calendrier d'encaissement qui prévoit le paiement desdits billets à ordre émis en 1992 et ultérieurement en trois tranches annuelles égales.

Les billets à ordre libellés en dollars des Etats-Unis ou en yens japonais ont été convertis en écus, soit au taux de change en vigueur à la date des prélèvements, soit, pour ceux qui sont encore en circulation à la fin de l'année, aux taux du marché en vigueur au 31 décembre 1993. Les gains ou pertes de change réalisés ou latents, découlant de la différence entre ces taux de change et le taux de change fixe prévu dans l'Accord, ont été directement inscrits à la réserve de conversion (note 14). Les prochains versements au titre du capital libéré payables en yens japonais à la fois en numéraire et en billets à ordre, ont été couverts, de manière à protéger le montant du capital en écus à recevoir contre les fluctuations défavorables des taux de change.

Les sept membres ci-après sont en retard dans le paiement des billets à ordre :	Billet à ordre 1991 en milliers d'écus	Billet à ordre 1992 en milliers d'écus	Billet à ordre 1993 en milliers d'écus	Total en milliers d'écus
Azerbaïdjan	100	100	100	300
Estonie	100	100	-	200
Géorgie	-	100	-	100
Kirghizistan	300	-	-	300
Maroc	100	100	67	267
Turkménistan	-	10	-	10
Ukraine	-	800	-	800
Total :	600	1 210	167	1 977

Restent en outre à encaisser 3,75 millions d'écus provenant des actions auparavant détenues par l'ex-Yougoslavie et actuellement non allouées.

d'écus correspondant au capital échu, mais non encore reçu. On en trouvera le détail à la page 48.

Les encours d'encaissement de billets à ordre s'ajoutent aux 49 millions

Les encaissements dus par le Maroc ont été reçus le 14 février 1994.

14 Réserve de conversion	1993 en milliers d'écus	1992 en milliers d'écus
<i>La réserve de conversion comprend :</i>		
Les pertes de change nettes réalisées sur les fractions du capital reçues	(7 080)	(3 954)
Les pertes de change nettes réalisées à la date de prélèvement des billets à ordre émis par les pays membres (note 13)	(3 131)	(1 730)
Les gains/(pertes) de change latents couverts découlant de la réévaluation des billets à ordre en circulation émis par les pays membres (note 13)	13 239	(1 698)
Couverture à terme du capital	4 214	-
Au 31 décembre	7 242	(7 382)

15 Réserve spéciale	1993 en milliers d'écus	1992 en milliers d'écus
Solde au 1er janvier	62	-
Prélèvement sur le report à nouveau	3 937	62
Au 31 décembre	3 999	62

Conformément à l'Accord, la Banque s'est dotée d'une réserve spéciale pour lui permettre de faire face à certaines pertes. Ladite réserve a été constituée conformément à la politique financière de la Banque par affectation de 100% des commissions initiales, reçues par la Banque, au titre de prêts, cautions et garanties sur cession de titres. La réserve

spéciale sera ainsi dotée jusqu'à concurrence du niveau que le Conseil d'administration jugera suffisant.

Il est prévu en conséquence d'affecter à la réserve spéciale en 1994 un montant de 13 085 000 écus, prélevé sur le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 1993.

16 Réserve générale	1993 en milliers d'écus	1992 en milliers d'écus
Solde au 1er janvier	2 923	1 021
Impôt interne au titre de l'exercice	3 011	1 902
Au 31 décembre	5 934	2 923

17 Position nette en devises	Dollars	Livres	Deutsche	Francs	Autres	Ecus	Total
En milliers d'écus	EU	sterling	marks	français	monnaies		
Actif							
Placements et avances auprès des établissements de crédit	367 110	3 186	1 034	55	27 327	76 677	475 389
Autres avances et placements sur le marché monétaire	13 715	-	-	-	-	-	13 715
Portefeuille-titres	614 795	102 304	432 064	76 387	1 066 696	1 269 774	3 562 020
Prêts et avances	219 091	-	74 132	-	21 197	22 709	337 129
Titres de participation	43 338	-	-	-	138 910	(13 815)	168 433
Autres actifs	84 343	5 733	12 751	8 592	491 654	291 960	895 033
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	74 089	74 089
Billets à ordre émis par des membres	90 368	-	-	-	34 815	148 598	273 781
Souscriptions ultérieures au capital	428 130	-	-	-	102 210	706 510	1 236 850
	1 860 890	111 223	519 981	85 034	1 882 809	2 576 502	7 036 439
Passif exigible							
Montants dus à des établissements de crédit	(204 372)	(66 981)	(107 197)	(6 849)	(90 725)	(32 647)	(508 771)
Dettes représentées par des titres	(541 594)	(37 743)	(40 542)	(75 874)	(1 283 733)	(641 493)	(2 620 979)
Autres passifs	(134 619)	(51 070)	(63 731)	(2 531)	(540 342)	(139 604)	(931 897)
	(880 585)	(155 794)	(211 470)	(85 254)	(1 914 800)	(813 744)	(4 061 647)
Capitaux propres	980 305	(44 571)	308 511	(220)	(31 991)	1 762 758	2 974 792
Instruments hors-bilan							
Swap de devises	(479 174)	24 500	(286 710)	(29 346)	317 875	452 855	-
Contrats de change à terme	(471 083)	-	(22 214)	-	(143 526)	636 823	-
Au 31 décembre 1993	30 048	(20 071)	(413)	(29 566)	142 358	2 852 436	2 974 792
Au 31 décembre 1992	411 119	64 023	(463)	(1 454)	2 750	2 471 546	2 947 521

Position nette en devises (suite)

La position en dollars EU comprend essentiellement deux éléments : un premier élément correspondant aux titres de participation libellés en dollars EU mais non financés en dollars EU, leur valeur étant fonction, en dernière analyse, de la valeur des entreprises concernées, qui est libellée en monnaie locale non convertible ; un second élément correspondant aux titres non libellés en dollars EU, mais financés en dollars EU en raison de l'existence d'options permettant à la Banque de recouvrer, suivant un calendrier donné, ses investissements en dollars EU.

La position en livres sterling correspond aux sommes dues au titre de la location des locaux (sommes non couvertes en 1993 contrairement aux autres dépenses administratives, la couverture dépendant des encaissements-décaissements et non des faits générateurs) et au financement de participations pour lesquelles la Banque est autorisée,

grâce à une option, à recouvrer ses participations en livres sterling suivant un calendrier donné. La position en francs français correspond également au financement de participations couvertes par une option similaire à celles applicables aux participations en livres sterling et en dollars décrites ci-dessus.

La position dans les autres monnaies représente des prises de participation en monnaies non convertibles qui ont nécessité un financement à partir du capital en écus de la Banque.

Toutes les autres positions représentent les soldes des revenus et des sommes à recevoir et à payer dont le montant est jugé insuffisant pour justifier une couverture.

18 Sensibilité aux taux d'intérêt En milliers d'écus	Intervalle de réindexation	Intervalle de réindexation	Intervalle de réindexation	Intervalle de réindexation	Intervalle de réindexation
	Jusqu'à un an	Plus d'un an et jusqu'à 5 ans inclus	Plus de 5 ans	Fonds non porteurs d'intérêts	Total
Actif					
Placements et avances auprès des établissements de crédit	425 973	-	-	49 416	475 389
Autres placements sur le marché monétaire et avances	13 715	-	-	-	13 715
Portefeuille-titres	2 655 022	898 088	8 910	-	3 562 020
Prêts et avances	346 754	8 963	1 383	-	357 100
Actif non porteur d'intérêts et provision pour pertes, y compris le capital souscrit appelé et non échu	-	-	-	2 628 215	2 628 215
Total de l'actif	3 441 464	907 051	10 293	2 677 631	7 036 439
Passif exigible					
Montants dus à des établissements de crédit	(508 771)	-	-	-	(508 771)
Dettes représentées par des titres	(818 133)	(1 045 672)	(757 174)	-	(2 620 979)
Autres passifs	(242 556)	-	-	(689 341)	(931 897)
Passif non porteur d'intérêts et titres de participation des membres	-	-	-	(2 974 792)	(2 974 792)
Total du passif et des capitaux propres	(1 569 460)	(1 045 672)	(757 174)	(3 664 133)	(7 036 439)
Effet des instruments hors-bilan	(1 152 591)	199 271	746 881	-	(206 439)
Positions de taux d'intérêt	719 413	60 650	-	(986 502)	(206 439)
Positions de taux d'intérêt cumulées	719 413	780 063	780 063	(206 439)	(206 439)

La présente note a pour objet de démontrer dans l'absolu la sensibilité du bilan de la Banque aux mouvements des taux d'intérêt. Les positions de taux d'intérêt indiquées dans le tableau apparaissent lorsque les actifs sont financés par des dettes n'ayant pas les mêmes intervalles de réindexation, après prise en considération de l'effet des instruments de couverture hors-bilan.

L'intervalle de réindexation correspond à la durée restant à courir jusqu'à l'échéance de l'actif ou du passif lorsque la base de l'intérêt est fixe, ou jusqu'à la prochaine date de révision lorsque la base de l'intérêt est

variable. Aux fins de la présentation ci-dessus, on part de l'hypothèse que les titres du portefeuille de transaction de la Banque sont classés dans la période de réindexation "jusqu'à un an".

La Banque gère activement les risques de taux d'intérêt. Les emprunts sont convertis, par le biais d'instruments dérivés, en fonds de financement à taux flottants. Les prêts sont couverts par des instruments dérivés. Les disponibilités sont investies dans certaines limites de durée autorisées. Les risques de taux d'intérêt à court terme sont mesurés et gérés en portefeuille.

19 Hors-bilan, contrats sur taux de change et taux d'intérêt

Les tableaux ci-dessous présentent les montants en nominal et en principal des opérations hors-bilan. Les montants nominaux représentent uniquement le contrat global ou l'encours notionnel, à la date de clôture, des transactions sur chaque type d'instrument et ne reflètent pas le risque de marché y afférent.

Engagements	1993			1992		
	en milliers d'écus			en milliers d'écus		
Prêts accordés non décaissés	2 147 739			746 758		
Titres achetés à terme	120 801			48 106		
Au 31 décembre	2 268 540			794 864		

Contrats sur taux de change et taux d'intérêt	1993	1993	1993	1992	1992	1992
	Couverture	Autres	Total	Couverture	Autres	Total
	en milliers d'écus	en milliers d'écus	en milliers d'écus	en milliers d'écus	en milliers d'écus	en milliers d'écus
Contrats sur taux de change						
Swaps	2 497 228	-	2 497 228	920 162	233 895	1 154 057
Change à terme	703 804	-	703 804	506 570	-	506 570
Options	76 658	-	76 658	93 694	-	93 694
	3 277 690	-	3 277 690	1 520 426	233 895	1 754 321
Contrats sur taux d'intérêt						
Swaps	3 001 066	465 270	3 466 336	1 278 090	-	1 278 090
Options	81 798	3 169 853	3 251 651	-	997 998	997 998
Contrats à terme	5 961 728	49 662	6 011 390	-	1 302 854	1 302 854
Contrats de taux plafond	67 033	220 225	287 258	-	-	-
Accords de taux futurs	31 461	62 922	94 383	-	-	-
	9 143 086	3 967 932	13 111 018	1 278 090	2 300 852	3 578 942
	12 420 776	3 967 932	16 388 708	2 798 516	2 534 747	5 333 263

La Banque a conclu diverses opérations hors-bilan afin de réduire son exposition aux risques de taux d'intérêt et de taux de change.

En cas de non-exécution des obligations par les contreparties, la Banque serait exposée à un risque d'un montant total de 307 millions d'écus. Ce total représente le coût de remplacement, aux cours boursiers

au 31 décembre 1993, de l'encours des contrats en cas de défaillance de toutes les contreparties. Ceci étant, la Banque sélectionne avec un soin extrême les contreparties qui répondent toutes aux critères définis dans l'Autorisation et les Directives relatives au placement des actifs liquides et elle estime qu'à ce titre elle n'encourt pas de risque important.

20 Fonds de coopération technique et Compte de sûreté nucléaire

La Banque fournit une coopération technique portant sur la conception et la préparation d'opérations propres à faciliter la transition vers l'économie de marché. Le financement nécessaire à cette coopération technique peut provenir des ressources ordinaires en capital de la Banque, des fonds spéciaux tels qu'ils sont définis dans l'Accord, ou des fonds de coopération. Les fonds de coopération recueillent des subventions fournies par des donateurs, au titre des activités de coopération technique, gérées par la Banque en vertu des accords de coopération conclus avec lesdits donateurs.

Au 31 décembre 1993, la Banque gérait 29 fonds de coopération représentant un montant total d'environ 154 millions d'écus, financé par des donateurs tiers. Cette somme comprend 61 millions d'écus pour les Programmes TACIS et PHARE au titre desquels chaque contrat doit être approuvé par la Commission européenne. Sur les sommes engagées, le solde des fonds reçus des donateurs s'élevait à environ 112 millions d'écus au 31 décembre 1993. Au 31 décembre 1993, le solde total non engagé des fonds était de l'ordre de 28 millions d'écus.

En outre, la Banque a conclu 26 accords de coopération pour des projets déterminés représentant des engagements d'un montant cumulé proche de 14 millions d'écus.

Suite à une proposition du G7 qui souhaitait que soit institué un programme multilatéral d'amélioration de la sûreté dans les centrales nucléaires des pays de la région, le Compte de sûreté nucléaire (le "NSA") a été créé par la Banque en mars. Le NSA reçoit des contributions de pays donateurs qui serviront à financer à titre gracieux des mesures immédiates d'amélioration de la sûreté. Au 31 décembre 1993, 13 pays avaient annoncé des contributions d'un montant total de 104 millions d'écus.

Les ressources provenant des fonds de coopération et du NSA sont gérées séparément des ressources ordinaires en capitaux de la Banque et font l'objet d'une vérification extérieure des comptes.

21 Plan de retraite du personnel

La Banque gère, pour son personnel, un régime de retraite à cotisations déterminées ainsi qu'un régime de retraite à prestations déterminées (régime de retraite fondé sur le salaire de fin de carrière). Les actifs des deux régimes sont gérés séparément de ceux de la Banque. Les coûts du régime de retraite fondé sur le salaire de fin de carrière ont été déterminés en fonction d'une évaluation actuarielle en date du 25 septembre 1991, effectuée selon la méthode de l'âge individuel d'inscription. Les contributions de la Banque au régime de retraite à cotisations déterminées, ainsi qu'au régime de retraite fondé sur le salaire de fin de carrière ont été portées au compte de résultat.

**Deloitte Touche
Tohmatsu**



Rapport des auditeurs
à la Banque européenne pour la reconstruction et le
développement

Nous avons procédé à l'audit des comptes annuels figurant aux
pages 38 à 53 aux normes internationales d'audit.

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle de
la situation financière de la Banque européenne pour la
reconstruction et le développement au 31 décembre 1993, ainsi
que de ses résultats et flux de trésorerie pour l'exercice clos à
cette date, en conformité avec les Normes comptables
internationales et les principes généraux de la directive du
Conseil des Communautés européennes sur les comptes
annuels et comptes consolidés des banques et autres
établissements financiers.

Deloitte Touche Tohmatsu

185, avenue Charles-de-Gaulle
92201 Neuilly-sur-Seine
Paris
le 7 Mars 1994

**Deloitte Touche
Tohmatsu
International**

Fonds spécial d'investissement pour la Baltique

Compte de résultat

Exercice clos le 31 décembre 1993

	Note	Exercice clos le 31 décembre 1993 en milliers d'écus	Période ayant pris fin le 31 décembre 1992 en milliers d'écus
Intérêts et produits assimilés		1 100	471
Autres charges d'exploitation	3	(250)	(250)
Provisions pour dépréciation sur titres de participation		-	(120)
Bénéfices de l'exercice		850	101

Tableau d'affectation des bénéfices

Exercice clos le 31 décembre 1993

	Exercice clos le 31 décembre 1993 en milliers d'écus
Solde au 1er janvier 1993	-
Bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 1992	101
Report à nouveau au 31 décembre 1993	101

Bilan

Au 31 décembre 1993

	Note	31 décembre 1993 en milliers d'écus		31 décembre 1992 en milliers d'écus	
Actif					
Placements auprès des établissements de crédit	4		19 485		8 695
Titres de participation		1 500		1 500	
Moins : Provision pour dépréciation		(120)		(120)	
			1 380		1 380
Intérêts à recevoir			86		26
Contributions à verser	5		10 000		20 000
Total de l'actif			30 951		30 101
Passif					
Contributions	5		30 000		30 000
Report à nouveau			101		-
Bénéfice de l'exercice			850		101
Total du passif et des contributions			30 951		30 101

Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 1993

	Exercice clos le 31 décembre 1993 en milliers d'écus	Période ayant pris fin le 31 décembre 1992 en milliers d'écus
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Bénéfice d'exploitation au titre de l'exercice	850	101
Ajustements apportés en vue de déterminer les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation :		
Provisions pour dépréciation	-	120
Intérêts à recevoir	(60)	(26)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	790	195
Flux de trésorerie provenant des activités de placement		
Titres de participation	-	(1 500)
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de placement	-	(1 500)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Contributions	10 000	10 000
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	10 000	10 000
Augmentation nette des disponibilités	10 790	8 695
Disponibilités au début de l'exercice	8 695	-
Disponibilités à la fin de l'exercice	19 485	8 695

Notes annexes aux comptes annuels

1 Création du Fonds spécial

Le Fonds spécial d'investissement pour la Baltique a été créé et est géré conformément aux dispositions de l'Accord en date du 14 avril 1992 ("l'Accord du Fonds") entre la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque") et les gouvernements du Royaume du Danemark, de la République de Finlande, de la République d'Islande, du Royaume de Norvège et du Royaume de Suède ("les pays nordiques").

Le Fonds spécial d'investissement pour la Baltique a été créé en vertu de l'Article 18 de l'Accord portant création de la Banque. Non plafonné, il a pour objet de promouvoir le développement du secteur privé en appuyant les PME en Estonie, en Lettonie et en Lituanie ("les Etats baltes").

2 Principes comptables essentiels

i Normes et conventions comptables

Les comptes annuels ont été établis selon la convention du coût historique et conformément aux Normes comptables internationales.

ii Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés lorsque les accords sont signés par la Banque et portés à l'actif à la date du décaissement. Les titres sont inscrits au coût d'acquisition minoré des provisions rendues nécessaires pour toute dépréciation durable de la valeur des participations.

Une provision générale est par ailleurs constituée pour tenir compte des pertes probables qui, sans être spécifiquement identifiées, affectent habituellement tout portefeuille. Les dotations et reprises de provisions sont imputées au compte de résultat.

3 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation comprennent les frais administratifs directement liés au fonctionnement du Fonds ainsi que les commissions dues à la Banque au titre de l'exploitation du Fonds et fixées à 2,5% de chaque versement.

4 Placements auprès des établissements de crédit

Tous les prêts et avances aux établissements de crédit sont libellés en écus ; ils portent sur une période inférieure ou égale à un mois.

5 ContributionsContributions prévues par l'Accord du Fonds
et provenant des pays nordiques :

	%	Contribution totale en milliers d'écus	Part reçue totale en milliers d'écus	Part à recevoir non échue en milliers d'écus
Danemark	20,6	6 180	4 120	2 060
Finlande	22,4	6 720	4 480	2 240
Islande	1,0	300	200	100
Norvège	18,3	5 490	3 660	1 830
Suède	37,7	11 310	7 540	3 770
	100,0	30 000	20 000	10 000

Les contributions sont payables en trois versements annuels égaux.

**Deloitte Touche
Tohmatsu**

Rapport des auditeurs
à la Banque européenne pour la reconstruction et le
développement

Nous avons procédé à l'audit des comptes annuels figurant
aux pages 54 à 56 conformément aux normes
internationales d'audit.

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle
de la situation financière du Fonds spécial d'investissement
pour la Baltique au 31 décembre 1993, ainsi que de ses
résultats et flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette
date conformément aux Normes comptables internationales.

Deloitte Touche Tohmatsu

185, avenue Charles-de-Gaulle
92201 Neuilly-sur-Seine
Paris
le 7 Mars 1994

**Deloitte Touche
Tohmatsu
International**

Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique

Tableau des variations de la situation financière

Exercice clos le 31 décembre 1993	Note	Exercice clos le 31 décembre 1993 en milliers d'écus	Période ayant pris fin le 31 décembre 1992 en milliers d'écus
Solde au 1er janvier		1 641	-
Contributions reçues	3	1 667	1 666
Intérêts et produits assimilés		187	85
		3 495	1 751
Décaissements	4	(264)	(27)
Autres charges d'exploitation	5	(83)	(83)
Solde disponible au 31 décembre		3 148	1 641

Bilan

au 31 décembre 1993	Note	31 décembre 1993 en milliers d'écus	31 décembre 1992 en milliers d'écus
Actif			
Placements auprès des établissements de crédit	6	3 125	1 637
Intérêts à recevoir		23	4
Total de l'actif		3 148	1 641
Passif			
Solde non alloué du Fonds		3 019	1 581
Solde alloué du Fonds	4	129	60
Total du passif		3 148	1 641

Notes annexes aux comptes annuels

1 Création du Fonds spécial

Le Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique a été créé et est géré conformément aux dispositions de l'Accord en date du 14 avril 1992 ("l'Accord du Fonds") conclu entre la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque") et les Gouvernements du Royaume du Danemark, de la République de Finlande, de la République d'Islande, du Royaume de Norvège et du Royaume de Suède ("les pays nordiques").

Le Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique a été créé en vertu de l'Article 18 de l'Accord portant création de la Banque. Non plafonné, il a pour objet la mise en place d'un système d'économie de marché en appuyant les PME du secteur privé en Estonie, en Lettonie et en Lituanie ("les Etats baltes").

2 Principes comptables essentiels

i Normes et conventions comptables

Les comptes annuels ont été établis selon la convention du coût historique. Les contributions et décaissements sont enregistrés en date de paiement. Le produit des intérêts et les charges d'exploitation sont enregistrés prorata temporis.

ii Devises

Les décaissements dans des devises autres que l'écu sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

iii Projets achevés

Un projet est considéré comme étant achevé lorsque tous les consultants qui y ont pris part ont satisfait à toutes leurs obligations contractuelles et que toutes les factures se rapportant au projet ont été présentées au paiement.

Une fois un projet achevé, tous les montants engagés non déboursés sont réaffectés au solde non alloué du Fonds.

3 Contributions reçues au cours de la période

Contributions provenant des pays nordiques :

	Exercice clos le 31 décembre 1993 en milliers d'écus	Exercice clos le 31 décembre 1992 en milliers d'écus
Danemark	343	343
Finlande	374	373
Islande	16	17
Norvège	305	305
Suède	629	628
	1 667	1 666

Les contributions sont payables en trois versements annuels égaux. De nouveaux versements d'un montant de 1 667 000 écus seront reçus en 1994.

4 Solde des engagements et décaissements du Fonds

Le solde alloué du Fonds correspond aux engagements approuvés par la Banque, conformément aux conditions qu'énonce l'Accord du Fonds, nets des décaissements cumulés.

	Engagements approuvés en milliers d'écus	Décaissements en milliers d'écus	Solde alloué du Fonds en milliers d'écus
Projets en cours de réalisation			
Au 1er janvier 1993	87	27	60
Mouvements de l'exercice	148	79	69
Au 31 décembre 1993	235	106	129
Projets achevés			
Au 1er janvier 1993	-	-	-
Mouvements de l'exercice	185	185	-
Au 31 décembre 1993	185	185	-
Total projets			
Au 1er janvier 1993	87	27	60
Mouvements de l'exercice	333	264	69
Au 31 décembre 1993	420	291	129

5 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation comprennent les frais administratifs directement liés au fonctionnement du Fonds spécial ainsi que les commissions dues à la Banque au titre de la gestion du Fonds et fixées à 5% de chaque versement.

6 Placements auprès des établissements de crédit

Les placements auprès des établissements de crédit sont des dépôts à vue et sont libellés en écus.

**Deloitte Touche
Tohmatsu**



Rapport des auditeurs
à la Banque européenne pour la reconstruction et le
développement

Nous avons procédé à l'audit des comptes annuels figurant
aux pages 57 à 59 conformément aux Normes internationales
d'audit.

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle,
sur la base des principes énoncées dans la note 2, de la
situation financière du Fonds spécial d'assistance technique
pour la Baltique au 31 décembre 1993, ainsi que des
variations de la situation financière pour l'exercice clos à
cette date.

Deloitte Touche Tohmatsu

185, avenue Charles-de-Gaulle
92201 Neuilly-sur-Seine
Paris
le 7 Mars 1994

**Deloitte Touche
Tohmatsu
International**

Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie

Compte de résultat

Pour la période du 18 octobre 1993 au 31 décembre 1993

	Période ayant pris fin le 31 décembre 1993 en milliers d'écus
Intérêts et produits assimilés	2
Bénéfices de la période	2

Bilan

Au 31 décembre 1993

	Note	31 décembre 1993 en milliers d'écus
Actif		
Placements auprès des établissements de crédit	3	1 476
Intérêts à recevoir		2
Total de l'actif		1 478
Passif		
Contributions	4	1 476
Bénéfice de l'exercice		2
Total du passif et des contributions		1 478

Tableau des flux de trésorerie

Pour la période du 18 octobre 1993 au 31 décembre 1993

	Période ayant pris fin le 31 décembre 1993 en milliers d'écus
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	
Bénéfice d'exploitation au titre de l'exercice	2
Ajustements apportés en vue de déterminer les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation :	
Intérêts à recevoir	(2)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	
Contributions	1 476
Disponibilités nettes provenant des activités de financement	1 476
Augmentation nette des disponibilités	1 476

Notes annexes aux comptes annuels

1 Création du Fonds spécial

La création du Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie ("le Fonds") a été approuvée par le Conseil d'administration de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("le Conseil") lors de sa réunion du 18 octobre 1993. Le Fonds est géré conformément aux dispositions de ses règles et règlements également approuvés par le Conseil à cette date.

Le Fonds a été créé en vertu de l'Article 18 de l'Accord portant création de la Banque. C'est un fonds non plafonné qui a pour objet de promouvoir le développement des petites entreprises du secteur privé en Russie.

Le Fonds ne pourra devenir opérationnel que lorsqu'un montant au moins égal à l'équivalent de 3 millions de dollars EU aura été engagé par les donateurs.

2 Principes comptables essentiels

Normes et conventions comptables

Les comptes annuels ont été établis selon la convention du coût historique et conformément aux Normes comptables internationales.

3 Placements auprès des établissements de crédit

Tous les placements auprès des établissements de crédit sont des dépôts à vue.

4 Contributions

Contributions provenant des pays donateurs :	Contribution en milliers d'écus
--	------------------------------------

Allemagne	676
Italie	530
Japon	270
	<hr/>
	1 476

**Deloitte Touche
Tohmatsu**



Rapport des auditeurs
à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Nous avons procédé à l'audit des comptes annuels figurant aux pages 60 à 61 conformément aux Normes internationales d'audit.

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie, au 31 décembre 1993, ainsi que de ses résultats et flux de trésorerie pour la période du 18 octobre 1993 au 31 décembre 1993 conformément aux Normes comptables internationales.

Deloitte Touche Tohmatsu

185, avenue Charles-de-Gaulle
92201 Neuilly-sur-Seine
Paris
le 7 Mars 1994

**Deloitte Touche
Tohmatsu
International**

Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie

Tableau des variations de la situation financière

Pour la période du 18 octobre 1993 au 31 décembre 1993

	Note	Période ayant pris fin le 31 décembre 1993 en milliers d'écus
Contributions reçues	3	993
Intérêts et produits assimilés		1
		994
Autres charges d'exploitation	4	(30)
Solde disponible au 31 décembre		964

Bilan

au 31 décembre 1993

	Note	31 décembre 1993 en milliers d'écus
Actif		
Placements auprès des établissements de crédit	5	993
Intérêts à recevoir		1
Total de l'actif		994
Passif		
Solde non alloué du Fonds	6	964
Autres charges d'exploitation à payer	4	30
Total du passif		994

Notes annexes aux comptes annuels

1 Création du Fonds spécial

La création du Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie ("le Fonds") a été approuvée par le Conseil d'administration de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("le Conseil") lors de sa réunion du 18 octobre 1993. Le Fonds est géré conformément aux dispositions, de ses règles et règlements également approuvés par le Conseil à cette date.

Le Fonds a été créé en vertu de l'Article 18 de l'Accord portant création de la Banque. Les ressources du Fonds serviront à financer les activités de coopération technique liées à la conception et à la mise en oeuvre des opérations pilotes du Fonds.

2 Principes comptables essentiels

Normes et conventions comptables

Les comptes annuels ont été établis selon la convention du coût historique. Les contributions et décaissements sont enregistrés en date de paiement. Le produit des intérêts et les charges d'exploitation sont enregistrés prorata temporis.

3 Contributions reçues au cours de la période	Contribution
Contributions provenant des pays donateurs :	en milliers d'écus
Allemagne	135
Italie	152
Japon	706
	993

4 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation comprennent les frais administratifs directement liés au fonctionnement du Fonds ainsi que les commissions dues à la Banque au titre de la gestion du Fonds et fixées à 3% de chaque versement.

5 Placements auprès des établissements de crédit

Tous les placements auprès des établissements de crédit sont des dépôts à vue.

6 Solde non alloué du Fonds

Le solde non alloué du Fonds représente les fonds utilisés reçus non engagés.

**Deloitte Touche
Tohmatsu**



Rapport des auditeurs
à la Banque européenne pour la reconstruction et le
développement

Nous avons procédé à l'audit des comptes annuels figurant aux
pages 62 et 63 conformément aux Normes internationales
d'audit.

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle, sur
la base du principe énoncé dans la note 2, de la situation
financière du Fonds spécial de coopération technique pour les
petites entreprises de Russie au 31 décembre 1993, ainsi que
des variations de la situation financière pour la période du 18
octobre 1993 au 31 décembre 1993.

Deloitte Touche Tohmatsu

185, avenue Charles-de-Gaulle
92201 Neuilly-sur-Seine
Paris
le 7 Mars 1994

**Deloitte Touche
Tohmatsu
International**

Liste des projets de 1993

	Pays	Secteur	CSE*	Type	Date d'approbation	Date de signature	Fonds approuvés par la Banque en millions d'écus	Investissement total en millions d'écus
Estline Ferry Prêt en faveur d'une coentreprise constituée par l'entreprise d'Etat Estonian Shipping Company et par Swedish Nordstromand Thulin AB en vue du financement partiel d'un ferry entre Stockholm et Tallinn	Estonie	Transports maritimes	B/1	Prêt	11 janvier	14 janvier	19,36	37,00
Kner Nyomda Rt. Pour un programme de modernisation et d'expansion du secteur de l'imprimerie des matériaux d'emballage	Hongrie	Emballages	B/1	Prêt et prise de participation	11 janvier	3 mars	9,37	16,00
Prêt d'urgence au secteur pétrolier et gazier Prêt accordé à Nizhnevartovskneftegas pour l'acquisition et la modernisation des équipements nécessaires à la remise en production de 600 puits fermés	Fédération de Russie	Pétrole et gaz	B/0	Prêt	11 janvier	-	53,78	53,78
Polspan Sp. z.o.o. Prêt à une fabrique polonaise de panneaux de particules appartenant à l'entreprise Kronospan GmbH en vue de la modernisation et de l'expansion de Polspan et de la rénovation d'une usine de papeterie	Pologne	Bois d'oeuvre et produits du bois	B/1	Prêt	11 janvier	15 juin	14,46	35,03
Polar Lights Company Prêt pour la mise en valeur d'un champ pétrolifère situé au nord du cercle arctique dans la région de Timan Petchora	Fédération de Russie	Pétrole et gaz	A/1	Prêt	8 février	13 septembre	80,67	286,46
Hôtel Hyatt Regency Prague Prêt pour la rénovation, l'extension et l'exploitation d'un complexe hôtelier comportant un hôtel 5 étoiles et des bureaux	République tchèque	Construction	B/0	Prêt	8 février	24 mai	17,44	85,65
Banque commerciale "Ion Tiriac" SA Pour la mise en place d'institutions d'appui au secteur des services financiers	Roumanie	Finance	C/0	Prise de participation	23 février	9 avril	5,32	29,58
Projet de remise en état de routes européennes Prêt à l'amélioration du réseau routier acheminant le trafic régional et interrégional	Roumanie	Construction	B/0	Prêt	23 février	23 avril	71,71	354,05
Capital SA Création d'un établissement de conseil financier et d'investissement à Bucarest	Roumanie	Projet plurisectoriel	C/0	Prise de participation	8 mars	29 avril	1,76	5,44
Fonds d'investissement roumain Pour l'investissement dans des entreprises du secteur privé et des entreprises en cours de privatisation	Roumanie	Projet plurisectoriel	C/0	Prise de participation	8 mars	-	6,72	19,72
Banque de Bucarest Pour l'investissement dans une nouvelle banque commerciale, qui sera contrôlée et gérée par Credit Bank SA (Grèce)	Roumanie	Finance	C/0	Prise de participation	23 mars	20 juillet	2,12	8,96
Unité n° 5 de la centrale électrique de Razdan Achèvement de l'unité 5 de la centrale électrique de Razdan et de la ligne qui transportera l'électricité jusqu'à Erevan	Arménie	Production d'électricité	B/1	Prêt	23 mars	20 avril	51,45	80,48

Les montants des prêts sont calculés aux taux de change en vigueur au 31 décembre 1993.
Les actions sont converties en écus aux taux de change en vigueur lors du décaissement

* **Classement sélectif environnemental :**
Les projets sont classés A, B ou C selon qu'ils appellent :
- une étude d'impact complète (A) ;
- une analyse environnementale partielle (B) ;
- ni l'une, ni l'autre (C).
Le chiffre 1 ou 0 est affecté à un projet :
- selon qu'il appelle un audit environnemental (1) ;
- ou qu'il n'appelle pas d'audit environnemental (0).

	Pays	Secteur	CSE*	Type	Date d'approbation	Date de signature	Fonds approuvés par la Banque en millions d'écus	Investissement total en millions d'écus
Projet de couloir routier international Remise en état du réseau routier européen acheminant le trafic régional et international	République slovaque	Construction	B/O	Prêt	23 mars	27 avril	15,00	41,60
Projet de télécommunications Installation d'un réseau numérique superposé, assortie de la modernisation et de l'expansion des systèmes de télécommunications dans les grandes villes	République slovaque	Télécommunications	B/O	Prêt	23 mars	25 avril	44,00	272,00
Virolite Functional Polymers SA Pour la construction et l'exploitation sur site vierge d'une usine de résine échangeuse d'ions, dans la ville de Victoria	Roumanie	Produits chimiques	A/1	Prêt et prise de participation	23 mars	3 décembre	12,96	34,96
Wielkopolski Bank Kredytowy SA Investissement dans la première privatisation d'une banque commerciale régionale polonaise	Pologne	Finance	C/O	Prise de participation	23 mars	6 avril	10,41	30,80
Marché de gros de Bucarest Mise sur pied d'un marché de gros des fruits et légumes pour le commerce privé, et modernisation et association de 5 marchés de détail	Roumanie	Alimentation	B/1	Prêt	20 avril	-	22,41	44,46
Projet hydroélectrique de la Drave Remise en état, grâce au remplacement de turbines et de transformateurs, en vue d'améliorer le rendement et la sécurité et de réduire la pollution	Slovénie	Energie	B/1	Prêt	20 avril	25 avril	73,67	129,10
Projet de télécommunications Installation d'un réseau numérique superposé, assortie de la modernisation et de l'expansion des systèmes de télécommunications dans les grandes villes	République tchèque	Télécommunications	B/1	Prêt	20 avril	18 octobre	72,45	297,00
Thurn Taxis Dobruška Prise de participation dans une grande entreprise sucrière en vue de l'application d'un programme d'expansion et de modernisation	République tchèque	Alimentation	B/1	Prise de participation	20 avril	15 juin	4,14	24,59
Dun and Bradstreet (C&EE) Holding BV Pour investissement dans des entreprises prestataires de services en information en Hongrie, en République tchèque et en Pologne	Projet régional	Finance	C/O	Prise de participation	10 mai	15 juillet	2,69	5,32
Ligne de cofinancement pour l'International Moscow Bank (IMB) Pour financer des entreprises moyennes privées, des entreprises d'Etat en voie de privatisation et des coentreprises avec des investisseurs occidentaux	Fédération de Russie	Finance	C/O	Prêt	10 mai	9 décembre	6,72	17,93
Entreprises roumaines d'embouteillage Leventis Prêt à deux sociétés roumaines ayant constitué une coentreprise, pour les usines d'embouteillage, le marketing et la distribution	Roumanie	Fabrication de verre	B/1	Prêt	10 mai	6 août	9,86	22,41
Caresbac Polska En vue de l'investissement de capitaux à risque dans des PME du secteur privé en Pologne	Pologne	Finance	C/O	Prise de participation	24 mai	30 juillet	4,29	11,02
Remise en état des installations d'exploitation des champs pétrolifères et des champs de gaz naturel de Sibérie occidentale Concourir à la réparation des puits de pétrole et des oléoducs de la société Purneftegas, et promouvoir des réformes législatives et commerciales afin d'aider l'investissement privé	Fédération de Russie	Pétrole et gaz	B/1	Prêt	24 mai	5 août	156,23	189,39

	Pays	Secteur	CSE*	Type	Date d'approbation	Date de signature	Fonds approuvés par la Banque en millions d'écus	Investissement total en millions d'écus
Fonds Renaissance : Pologne, République slovaque, République tchèque Fournir une assistance sous forme de capitaux et de conseils en gestion aux entreprises privées nouvelles ou de création récente	Projet régional	Finance	C/O	Prise de participation	14 juin	23 septembre	8,82	22,41
Zalaegerszegi Hutoipari Kft Prêt à la modernisation des installations de surgélation d'une entreprise de produits surgelés (fruits, légumes et boulangerie)	Hongrie	Alimentation	B/1	Prêt	14 juin	30 août	4,66	16,09
Fonds d'investissement bulgare Prêt pour le financement d'entreprises du secteur privé	Bulgarie	Finance	C/O	Prise de participation	28 juin	-	3,14	8,96
Banque d'investissement bulgare Prise de participation dans un nouveau groupe bancaire du secteur privé pour l'apport de capitaux et la fourniture de conseils financiers aux entreprises	Bulgarie	Finance	C/O	Prise de participation	28 juin	21 décembre	3,14	6,90
Projet de rénovation des transports publics de Budapest Prêt pour la rénovation des transports en commun de la ville de Budapest	Hongrie	Transports en commun	B/O	Prêt	12 juillet	26 août	64,28	161,34
Projet de remise en état de l'aéroport international de Riga Réfection de la piste d'atterrissage, des voies de circulation et du système de balisage	Lettonie	Construction	B/1	Prêt	12 juillet	8 octobre	10,85	11,83
Coentreprise Zarafshan-Newmont Prêt à l'exploitation de la mine d'or de Muruntau	Ouzbékistan	Extraction minière	A/O	Prêt	12 juillet	16 novembre	47,06	134,45
Banque de Budapest Financement à moyen et long terme de PME du secteur agricole	Hongrie	Agriculture	C/O	Prêt	26 juillet	26 août	7,17	7,17
Banque de commerce et de crédit Financement à moyen et long terme de PME privées du secteur agricole	Hongrie	Agriculture	C/O	Prêt	26 juillet	26 août	35,50	35,50
Bureau d'études Salyout Pour le lancement d'un satellite de télécommunications pour le compte d'Inmarsat (Organisation internationale des télécommunications maritimes par satellites)	Fédération de Russie	Construction aérospatiale	B/1	Garantie	26 juillet	-	9,23	31,82
Hantarex RT Financement de l'acquisition de matériels mécaniques de laboratoire pour la fabrication de moniteurs à tube cathodique	Hongrie	Matériel électronique	B/1	Prêt et prise de participation	26 juillet	-	6,09	26,22
Fonds Horizontale Apport de capitaux et d'une assistance en matière de gestion à des entreprises nouvelles ou de création récente	Slovénie	Finance	C/O	Prise de participation	26 juillet	-	2,57	7,35
Banque hongroise de crédit Financement à moyen et à long terme de PME privées du secteur agricole	Hongrie	Agriculture	C/O	Prêt	26 juillet	-	26,89	26,89
KomiArcticOil Mise en place de la deuxième phase d'exploitation d'un champ pétrolifère en République des Komis	Fédération de Russie	Pétrole et gaz	A/1	Prêt	26 juillet	-	71,70	280,37
Kredyt Bank Pour le financement de PME	Pologne	Finance	C/O	Prêt et garantie	26 juillet	24 novembre	8,96	8,96

	Pays	Secteur	CSE*	Type	Date d'approbation	Date de signature	Fonds approuvés par la Banque en millions d'écus	Investissement total en millions d'écus
Autoroutes à péage M1 - M15 Construction d'un tronçon autoroutier à péage de 43 km devant relier Győr à la frontière autrichienne, et d'une bretelle autoroutière à péage de 15 km vers Bratislava	Hongrie	Construction	A/O	Prêt, prise de participation et garanties	26 juillet	23 décembre	125,91	323,59
Banque nationale d'épargne et de commerce Financement à moyen et long terme de PME dans le secteur agricole	Hongrie	Agriculture	C/O	Prêt	26 juillet	26 août	22,40	22,40
Hôtel Rogner Construction et exploitation à Tirana d'un hôtel pour la clientèle d'affaires	Albanie	Construction/ Secteur hôtelier	B/O	Prêt et prise de participation	26 juillet	-	13,03	18,68
Projet ferroviaire slovène Appui à la restructuration et à la rénovation des chemins de fer slovènes, y compris programme de remise en état des voies	Slovénie	Transports ferroviaires	B/O	Prêt	26 juillet	-	44,77	93,22
Fonds pour les petites entreprises Projet pilote visant à l'instauration d'un cadre propice à l'essor des entreprises locales	Fédération de Russie	Finance	C/O	Prêt	26 juillet	-	2,69	8,96
Hôtel Tirana Réaménagement et exploitation d'un hôtel privilégiant la clientèle d'affaires	Albanie	Construction/ Secteur hôtelier	B/O	Prêt et prise de participation	26 juillet	22 octobre	10,87	18,37
EMCOM SRL Installation d'une usine de fabrication de matériel de commutation numérique pour télécommunications	Roumanie	Télécommunications	B/1	Prise de participation	23 août	16 décembre	6,20	25,83
Inter-Europa Bank Rt Financement des PME	Hongrie	Finance	C/O	Prêt	23 août	8 novembre	25,00	71,50
Trebruk/Kostrzyn Papeterie cédée à des investisseurs suédois par une entreprise en cours de restructuration et de modernisation	Pologne	Bois d'oeuvre et produits du bois	B/1	Prêt	6 septembre	6 octobre	28,46	51,00
ZSNP Achèvement de la construction d'une fonderie d'aluminium moderne, pièce maîtresse d'un programme d'ensemble de restructuration et de privatisation	République slovaque	Métallurgie	A/1	Prêt et prise de participation	6 septembre	-	112,04	352,16
Boissons albanaises Busi Construction d'une usine d'embouteillage de boissons gazeuses, et mise en exploitation	Albanie	Fabrication de verre	B/O	Prêt	20 septembre	24 novembre	2,60	8,52
Compagnie forestière russe et balte Prêt accordé à l'entreprise suédoise Thomleaseco AB pour l'acquisition puis la location de matériel d'exploitation forestière à des entreprises privées en Estonie, Lituanie et Russie	Région	Bois d'oeuvre et produits du bois	B/O	Prêt	20 septembre	10 novembre	3,50	10,06
Projet de promotion du commerce tchèque - Komerční Banka Mise en place de mécanismes de financement des exportations et des préexportations pour des clients industriels, et financement d'un programme de formation pour la promotion des échanges	République tchèque	Finance	C/O	Prêt	18 octobre	-	53,78	53,78
Fonds d'investissement russe Framlington Pour la création d'un fonds de capital-risque investissant dans des entreprises privées	Fédération de Russie	Finance	C/O	Prise de participation	18 octobre	22 décembre	14,65	44,82
Projet de prise de participation dans la Compagnie hongroise de télécommunications (HTC) Financement du programme d'équipement de la HTC visant à améliorer les services de télécommunication	Hongrie	Télécommunications	B/O	Prise de participation	18 octobre	18 novembre	50,84	301,61

	Pays	Secteur	CSE*	Type	Date d'approbation	Date de signature	Fonds approuvés par la Banque en millions d'euros	Investissement total en millions d'euros
Projet de construction d'autoroutes Achèvement des projets de construction d'autoroutes, mise en place de péages et élaboration d'un plan-cadre pour le réseau routier national	Pologne	Construction	B/O	Prêt	18 octobre	22 octobre	45,00	76,60
Banque roumaine de développement Prêt au développement de l'informatique, ligne de crédit pour des prêts en devises à des entreprises privées, ou à des entreprises publiques gérées sur des bases commerciales	Roumanie	Informatique/ Finance	C/O	Prêt	18 octobre	-	51,99	59,16
Coentreprise Sloveca Prêt à la construction d'une usine moderne d'éthoxylation pour la production d'agents tensioactifs non ioniques	République slovaque	Produits chimiques	B/1	Prêt	18 octobre	-	5,17	14,52
Projet slovaque de promotion des échanges - Vseobecna Uverova Banka Mise en place de mécanismes de financement des exportations et des préexportations pour des clients industriels et financement d'un programme de formation pour la promotion des échanges	République slovaque	Finance	C/O	Prêt	18 octobre	-	53,78	53,78
Mécanisme financier de la Banque nationale d'Ouzbékistan pour le développement des PME Pour intermédiation auprès des PME, renforcement des activités de cette banque et mise en place d'un programme de développement des institutions	Ouzbékistan	Finance	C/O	Prêt	18 octobre	23 novembre	53,78	53,78
Accor/Pannonia Pour la privatisation et le développement de Pannonia, groupe hôtelier de premier plan	Hongrie	Hôtels	B/O	Prise de participation	8 novembre	22 novembre	6,25	52,61
Framochem Kft Rénovation, modernisation et agrandissement d'une usine de produits de chimie intermédiaire et fine à Kazinbarcika	Hongrie	Produits chimiques	B/1	Prêt	8 novembre	-	1,52	3,74
Serconf Financement partiel de la construction et de l'équipement d'une usine de confection	Roumanie	Textiles	B/1	Prêt	8 novembre	-	3,41	6,17
Slovenska Pol'Nohospodarska Banka Poursuite du programme de développement des services bancaires commerciaux de la SPB	République slovaque	Finance	C/O	Prise de participation	8 novembre	16 novembre	4,60	20,80
Aquasava d.o.o. Création d'une usine textile moderne à Kranj	Slovénie	Textiles	B/1	Prêt	23 novembre	-	4,70	13,43
Mécanisme de financement pour le développement des PME Promotion des activités des PME, amélioration de l'infrastructure financière et développement de l'esprit d'entreprise	Kazakhstan	Finance	C/O	Prêt	23 novembre	22 décembre	100,00	100,00
Batpress sp z.o.o. Création d'une imprimerie offset à Chrzanow et assistance aux filiales désireuses de moderniser leur matériel	Pologne	Imprimerie et édition	B/1	Prêt	9 décembre	-	5,40	18,26
Projet d'expansion du marché de gros de Budapest Financement de la deuxième phase de développement et rationalisation de l'exploitation	Hongrie	Alimentation	B/O	Prêt	9 décembre	-	6,00	23,66
Compagnie Européenne du Meuble Fabrication de meubles pour le marché russe et le marché occidental	Fédération de Russie	Meubles	B/O	Prise de participation	9 décembre	-	6,32	28,60

	Pays	Secteur	CSE*	Type	Date d'approbation	Date de signature	Fonds approuvés par la Banque en millions d'écus	Investissement total en millions d'écus
Danone-Serdika SA Amélioration et modernisation de la gamme de produits existante (yaourts) et financement d'une nouvelle ligne de produits	Bulgarie	Alimentation	B/0	Prise de participation	9 décembre	-	1,20	8,10
Huta Szkla Jaroslaw SA Remise en état des installations de cette entreprise de fabrication de verre creux	Pologne	Verre	B/1	Prêt	9 décembre	20 décembre	38,63	61,76
Marché de gros de Minsk Mise en place d'un complexe moderne de vente en gros	Bélarus	Alimentation	B/0	Prêt	9 décembre	16 décembre	5,85	11,38
Modernisation d'une centrale électrique Construction d'une centrale électrique à cycle combiné de 62 MW à Orcha	Bélarus	Production d'électricité	B/1	Prêt	9 décembre	16 décembre	40,47	56,20
EGIS Gyogyszergyar Encourager la privatisation et financer un programme de développement mettant l'accent sur la réduction de la pollution et l'amélioration des opérations de marketing	Hongrie	Produits pharmaceutiques	C/1	Prise de participation	20 décembre	20 décembre	26,52	63,28
Fiat Auto Pologne Augmentation de la capacité de production d'automobiles et modernisation de sept sites industriels, en mettant l'accent sur les dispositifs antipollution	Pologne	Construction automobile	B/1	Prêt et prise de participation	20 décembre	-	78,01	811,26
Rénovation de l'aéroport de Kiev (Borispol) Rationalisation des opérations liées aux passagers et modernisation des installations	Ukraine	Services aéroportuaires	B/0	Prêt	20 décembre	22 décembre	4,57	13,27
Komerční Banka Assistance au renforcement institutionnel de la Komerční Banka et à la poursuite de sa privatisation	République tchèque	Finance	C/0	Prise de participation	20 décembre	-	68,50	136,99
MosMed Production d'instruments chirurgicaux	Fédération de Russie	Instruments chirurgicaux	B/1	Prêt	20 décembre	-	2,69	6,65
Projet d'alimentation électrique (sous-secteur) Construction d'une ligne de transport d'électricité et appui au programme d'économies d'énergie	Ex-République yougoslave de Macédoine	Production d'électricité	B/0	Prêt	20 décembre	22 décembre	24,02	34,30
SKB Bank Financement de projets en Slovénie	Slovénie	Finance	C/0	Prêt	20 décembre	-	25,83	25,83
Rénovation de l'aéroport de Tallinn Financement de la réfection des pistes d'atterrissage, des voies de circulation et du balisage	Estonie	Services aéroportuaires	B/0	Prêt	20 décembre	-	12,73	15,51
Tatra Bank Contribution à la mise en place de nouvelles structures d'entreprise et de direction, financement du développement du portefeuille de prêts et financement de l'expansion du réseau d'agences	République slovaque	Finance	C/0	Prise de participation	20 décembre	-	3,35	3,35
Nombre total des projets approuvés								
1991							405,89	1 345,22
1992							1 094,50	3 963,46
1993							2 276,08	6 096,48
Au 31 décembre 1993							3 776,47	11 405,16

Les montants des prêts sont calculés aux taux de change en vigueur au 31 décembre 1993.
Les actions sont converties en écus aux taux de change en vigueur lors du décaissement.

* **Classement sélectif environnemental :**
Les projets sont classés A, B ou C selon qu'ils appellent :
- une étude d'impact complète (A) ;
- une analyse environnementale partielle (B) ;
- ni l'une, ni l'autre (C).

Le chiffre 1 ou 0 est affecté à un projet :
- selon qu'il appelle un audit environnemental (1) ;
- ou qu'il n'appelle pas d'audit environnemental (0).

Gouverneurs

Gouverneurs et gouverneurs suppléants

Au 31 décembre 1993

Membre	Gouverneur	Gouverneur suppléant	Président du Conseil des gouverneurs
Albanie	–	Elisabeth Gjoni	Anne Wibble
Allemagne	Theo Waigel	Gert Haller	
Arménie	Levon Barkhudarian	Isaak Isaakian	Vice-Présidents du Conseil des gouverneurs
Australie	Ralph Willis	Michael Costello	Hirohisa Fujii
Autriche	Ferdinand Lacina	Hans Dietmar Schweisgut	Mitja Gaspari
Azerbaïdjan	Javanshir Abdullaev	Vagif K. Ahmedov	
Bélarus	Stanislav Bogdankevich	Nikolai Lisai	
Belgique	Philippe Maystadt	Grégoire Brouhns	
Bulgarie	Stoyan Alexandrov	Mileti Mladenov	
Canada	Paul Martin	Reid Morden	
Chypre	Phaedros Economides	Michael Erotokritos	
Croatie	Zoran Jačić	Josip Kuličić	
Danemark	Helle Degn	Gunnar Ortmann	
Egypte	Mahmoud Mohamed Mahmoud	Saad Al Farargi	
Espagne	Pedro Solbes	Alfredo Pastor	
Estonie	Madis Üürike	Raivo Maine	
Etats-Unis d'Amérique	Lloyd Bentsen	Joan Spero	
Ex-République yougoslave de Macédoine	Jane Miljovski	Dzevdet Hajredini	
Fédération de Russie	Victor Gerachtchenko	Andrei Vavilov	
Finlande	Pertti Salolainen	Veikko Kantola	
France	Edmond Alphandéry	Christian Noyer	
Géorgie	Demuri Dvalishvili	Kakhi Popiashvili	
Grèce	Georgios Genimatas	Yannos Papantoniou	
Hongrie	Iván Szabó	Imre Tarafás	
Irlande	Bertie Ahern	Sean P. Cromien	
Islande	Sighvatur Björgvinsson	Finnur Sveinbjörnsson	
Israël	Jacob A. Frenkel	Ehud Kaufman	
Italie	Piero Barucci	Mario Draghi	
Japon	Hirohisa Fujii	Yasushi Mieno	
Kazakhstan	Galym B. Bainazarov	Oraz A. Jandosov	
Kirghizistan	Kemelbek Nanaev	Muratbek Mukashev	
Lettonie	Ojars Kehris	Uldis Osis	
Liechtenstein	Egmond Frommelt	Roland Marxer	
Lituanie	Eduardas Vilkelis	A. Karalius	
Luxembourg	Jacques Santer	Yves Mersch	
Malte	John Dalli	Francis J. Vassallo	
Maroc	M'Hamed Sagou	Mohammed Dairi	
Mexique	Pedro Aspe	Guillermo Ortiz	
Moldova	Leonid Talmaci	Claudia Vesile Melnic	
Norvège	Sigbjørn Johnsen	Marianne Andreassen	
Nouvelle-Zélande	Don McKinnon	George Gair	
Ouzbékistan	Rustam S. Azimov	Abdurafik Akhadov	
Pays-Bas	Wim Kok	Peter Kooijmans	
Pologne	Hanna Gronkiewicz-Waltz	Stefan Kawalec	
Portugal	Eduardo de Almeida Catroga	Francisco Adelino Gusmão	
République de Corée	Jae-Hyong Hong	Esteves de Carvalho	
République slovaque	Július Tóth	Myung-Ho Kim	
République tchèque	Ivan Kočárník	Marián Tkáč	
Roumanie	Florin Georgescu	Josef Tošovský	
Royaume-Uni	Kenneth Clarke	Mugur Isarescu	
Slovénie	Mitja Gaspari	Lynda Chalker	
Suède	Anne Wibble	Dusan Hočevar	
Suisse	Jean-Pascal Delamuraz	Carl B. Hamilton	
Tadjikistan	Abdudzhaliil Samadov	Silvio Arioli	
Turkménistan	Hudaiberdy A. Orazov	–	
Turquie	Osman Ünsal	Amangeldy Bairamov	
Ukraine	Grigori Pyatatchenko	M. Bülent Özgün	
BEI	Brian Unwin	Victor Yuchtchenko	
CE	Henning Christophersen	Alain Prate	
		Giovanni Ravasio	

Administrateurs

Administrateurs et Administrateurs suppléants

Au 31 décembre 1993

Administrateur	Administrateur suppléant	Pays ou entité représentés
Jan Bielecki ¹ John Coleman ² Claes de Neergaard Robert Graham-Harrison Johan Hilbers ⁴ Jim Humphreys	Plamen Ilchev David Horley Halldór J. Kristjánsson Jon Cunliffe ³ Paul Menkveld Won-Young Yon	Pologne/Bulgarie/Albanie Canada/Maroc Suède/Islande/Estonie Royaume-Uni Pays-Bas Australie/République de Corée/ Nouvelle-Zélande/Egypte Banque européenne
Roger Lavelle ⁵ d'investissement Asger Lund-Sørensen ⁶	Terry Brown Phelim Molloy	Danemark/Irlande/Lituanie/ Ex-République yougoslave de Macédoine Autriche/Israël/Chypre/Malte/ Kazakhstan Italie France Finlande/Norvège/Lettonie Belgique/Luxembourg/Slovénie République tchèque/Hongrie/ République slovaque/Croatie Fédération de Russie/Bélarus/ Tadjikistan
Heiner Luschin	Mordechai Fraenkel	Suisse/Turquie/Liechtenstein/ Ouzbékistan/Kirghizistan/ Azerbaïdjan/Turkménistan Ukraine/Roumanie/ Moldova/Géorgie/Arménie Etats-Unis d'Amérique Japon Espagne/Mexique Communauté européenne Grèce/Portugal Allemagne
Giuseppe Maresca Patrick Mordacq Kari Nars Guy Noppen Tomás Parízek	Maurizio Serra Didier Elbaum Erik Århus Ernest Muhlen György Matolcsy	
Oleg Preksin	Sergueï Ovseitchik	
Jacques Reverdin	Ibrahim Berberoğlu	
Oleksander Savchenko ⁷	Stanel Ghencea	
Jeffrey Shafer ⁸ Kazumoto Suzuki ¹⁰ José Luis Ugarte Antoine Van Goethem Stefanos Vavalidis ¹² Günter Winkelmann	Lee Jackson ⁹ Takashi Osanai ¹¹ Belen Cristino Peter Blackie Fernando Soares Carneiro ¹³ Siegfried Borggreffe	

- 1 Jan Bielecki a succédé à Jan Winiacki en décembre.
- 2 John Coleman a succédé à Donald McCutchan en août.
- 3 Jon Cunliffe a succédé à Craig Pickering en janvier.
- 4 Johan Hilbers a succédé à Ron Keller en novembre.
- 5 Roger Lavelle a succédé à Christopher Sibson en mai.
- 6 Asger Lund-Sørensen a succédé à Lars Tybjerg en juillet.
- 7 Oleksander Savchenko a été élu en mai.
- 8 Jeffrey Shafer a succédé à William Curran en août (James Scheuer a succédé à Jeffrey Shafer en février 1994).
- 9 Lee Jackson a succédé à Emily Walker en septembre.
- 10 Kazumoto Suzuki a succédé à Tetsuma Fujikawa en juin.
- 11 Takashi Osanai a succédé à Yoshihisa Kuroda en août.
- 12 Stefanos Vavalidis a succédé à José da Silva Lopes en mai.
- 13 Fernando Soares Carneiro a succédé à Dimitri Koulourianos en août.

Comités du conseil d'administration*

Au 31 décembre 1993

Comité d'audit	Comité du budget et des questions administratives	Comité de la politique financière et des opérations
Claes de Neergaard (Président) John Coleman (Vice-Président) Jan Bielecki Jim Humphreys Oleksander Savchenko Antoine Van Goethem Stefanos Vavalidis	Giuseppe Maresca (Président) Tomás Parízek (Vice-Président) Johan Hilbers Asger Lund-Sørensen Heiner Luschin Guy Noppen Jacques Reverdin Kazumoto Suzuki	Patrick Mordacq (Président) Günter Winkelmann (Vice-Président) Robert Graham-Harrison Roger Lavelle Kari Nars Oleg Preksin Jeffrey Shafer José Luis Ugarte

Le Comité d'audit examine les questions touchant la désignation et le mandat des auditeurs externes, et passe en revue les comptes annuels de la Banque, le programme de travail de l'auditeur interne, l'autorisation des dépenses, les mécanismes de contrôle, les règles de passation des marchés et l'évaluation des projets.

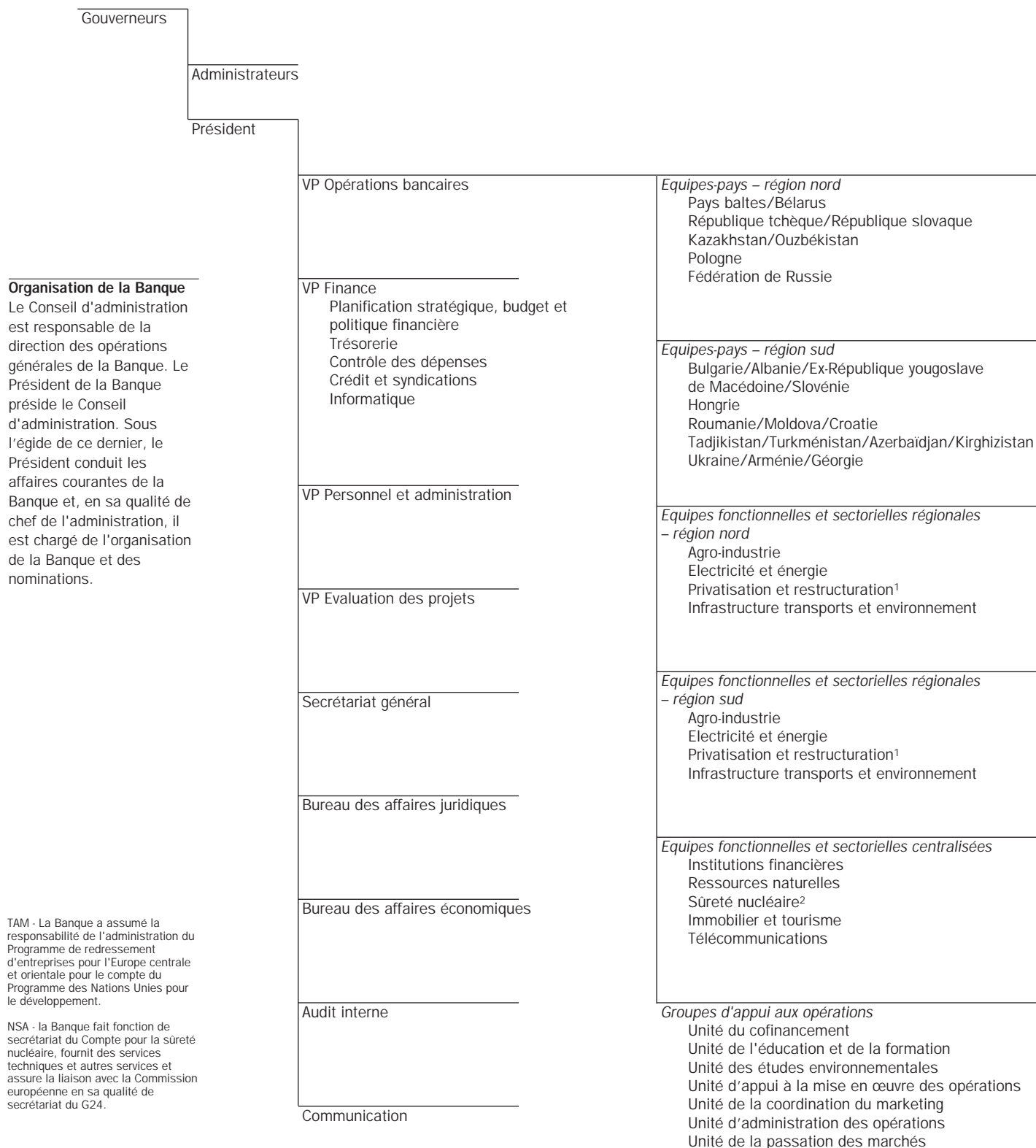
Le Comité du budget et des questions administratives examine la politique générale, les propositions, les procédures et les rapports en matière budgétaire. Il examine en outre les questions relatives au personnel, à l'administration et à l'organisation, ainsi que les questions administratives touchant les Administrateurs et leurs collaborateurs.

Le Comité de la politique financière et des opérations examine la politique financière et les grandes lignes des opérations ; il examine en outre les procédures, ainsi que les règles applicables en matière de notification.

* A la suite de la révision des procédures et du mandat des comités, deux nouveaux comités ont été constitués : le Comité du budget et des questions administratives et le Comité de la politique financière et des opérations, qui ont remplacé en octobre le Comité pour la politique de rémunération du personnel et des affaires administratives et le Comité des finances.

Information - Contact

Structure opérationnelle



Organisation de la Banque

Le Conseil d'administration est responsable de la direction des opérations générales de la Banque. Le Président de la Banque préside le Conseil d'administration. Sous l'égide de ce dernier, le Président conduit les affaires courantes de la Banque et, en sa qualité de chef de l'administration, il est chargé de l'organisation de la Banque et des nominations.

1 TAM - La Banque a assumé la responsabilité de l'administration du Programme de redressement d'entreprises pour l'Europe centrale et orientale pour le compte du Programme des Nations Unies pour le développement.

2 NSA - la Banque fait fonction de secrétariat du Compte pour la sûreté nucléaire, fournit des services techniques et autres services et assure la liaison avec la Commission européenne en sa qualité de secrétariat du G24.

Pour contacter la Banque

Président	Jacques de Larosière
Assistant personnel	Philippe Richard

Département des opérations bancaires

Premier Vice-Président – Région nord	Ron Freeman
Vice-Président – Région sud	Mario Sarcinelli
Vice-Présidents adjoints	Thierry Baudon Guy de Selliers Joachim Jahnke

Région nord

Pays baltes/Bélarus	Responsables d'équipe George Krivicky
République tchèque/République slovaque	Jiri Huebner
Kazakhstan/Ouzbékistan	Motoo Kusakabe
Pologne	Charles Wrangham
Fédération de Russie	Magne Haga

Région sud

Bulgarie/Albanie/Ex-République yougoslave de Macédoine/Slovénie	Olivier Descamps
Hongrie	Gyuri Karady, Peter Reiniger
Roumanie/Moldova/Croatie	Josué Tanaka
Tadjikistan/Turkménistan/Azerbaïdjan/Kirghizistan	Stijn Albrechts
Ukraine/Arménie/Géorgie	Mark Tomlinson

Equipes sectorielles/fonctionnelles

Agro-industries – Région nord	Hans Christian Jacobsen
Agro-industries – Région sud	Juan Miranda
Electricité/Energie – Région nord	Martin Blaiklock
Electricité/Energie – Région sud	Ananda Covindassamy
Privatisation/Restructuration – Région nord	Sven Hegstad
Privatisation/Restructuration – Région sud	Charles Vuylsteke
Infrastructure transports/environnement – Région nord	Graham Smith
Infrastructure transports/environnement – Région sud	Roy Knighton

Equipes sectorielles centralisées

Institutions financières	David Hexter
Ressources naturelles	Randal Fischer
Sûreté nucléaire	François Demarcq
Immobilier/Tourisme	Massimo Ponzellini
Télécommunications	Clell Harral, Edouard Altenhoven

Groupe d'appui aux opérations

Unité du cofinancement	Chef d'unité Ulrich Kiermayr
Unité de l'éducation et de la formation	Philippe Dewilde
Unité des études environnementales	Tim Murphy
Unité d'appui à la mise en œuvre des opérations	Christos Christofides
Unité de la coordination du marketing	Hans-Joachim Huss
Unité d'administration des opérations	Lieve Reckers
Unité de la passation des marchés	Bernard Gouveia

Finance

Vice-Président	Anders Ljungh
Département du budget, de la planification et de la politique financière	
Directeur adjoint	Cédric du Monceau
Politique financière	Patricia Haas Cleveland
Planification	Claus Biering
Département de la Trésorerie	
Trésorier	René Karsenti
Trésorier adjoint	Mark Cutis
Gestion des risques financiers	Marcus Fedder
Financement	Louis de Montpellier
Département du contrôle des dépenses	
Contrôleur	Christopher Holyoak
Contrôleur adjoint	Nigel Kerby
Département du crédit et des syndicats	
Directeur	Noreen Doyle
Crédit	Bob Harada
Département de l'informatique	
Directeur	Guy de Poerck

Personnel et administration

Vice-Président	Miklós Németh
Directeur du personnel	Sam Goldenberg
Directeur de l'administration	Renaud Lagey

Evaluation des projets

Vice-Président	Manfred Abelein
Evaluation des projets	Bill Stevenson

Secrétariat général

Secrétaire général	Bart le Blanc
Secrétaire général adjoint	Sarah Papineau
Secrétaire général adjoint	Daud Ilyas

Bureau des affaires juridiques

Jurisconsulte, Directeur du Bureau des affaires juridiques	Andre Newburg
Directeur adjoint du Bureau des affaires juridiques	John Taylor
Sous-Directeur du Bureau des affaires juridiques	Emmanuel Maurice
Sous-Directeur du Bureau des affaires juridiques	Liz Hunt

Bureau des affaires économiques

Directeur du Bureau des affaires économiques	Nicholas Stern
Directeur adjoint du Bureau des affaires économiques	Ricardo Lago

Audit interne

Chef de service	Tarek Rouchdy
-----------------	---------------

Département de la communication

Directeur du Département de la communication	Barbara Clay
--	--------------

Publié par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Elaboré et édité par le Département de la communication. Les versions allemande, française et russe ont été établies par le Service des réunions et des langues.

Maquette conçue par Williams et Phoa et document produit par le Service du graphisme et de l'impression de la Banque.

Imprimé en Angleterre par Westerham Press sur papier Consort Osprey Satin et sur papier Corona Offset.

Le papier Consort Osprey Satin est un papier qui ménage l'environnement car la fibre est recyclée à 50%, dont 10% sont désencrés ; toute la pâte à papier vierge est blanchie sans dioxyde de chlore et aucun agent d'azurage optique n'est utilisé durant la fabrication.



Le papier Corona Offset, recyclé à 100%, est fabriqué à partir de déchets ménagers et n'est pas reblanchi.

Siège**Siège**

Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square
Londres EC2A 2EH
Royaume-Uni
Téléphone : +44 71 338 6000
Télécopie : +44 71 338 6100
Télex : 8812161 EBRD L G
Swift : EBRD GB2L

Demandes de renseignements et propositions relatives à des projets :

Téléphone : +44 71 338 6282
Télécopie : +44 71 338 6102

Demandes relatives aux publications de la Banque :

Téléphone : +44 71 338 6541

Demandes de renseignements sur la Banque :

Téléphone : +44 71 338 6372
Télécopie : +44 71 338 7236

Bureaux résidents**Albanie**

4 Rruga Deshmoret
Shkurtit No 26
Tirana
Téléphone : +355 42 32 898
Télécopie : +355 42 32 898
Représentant résident :
Antonio Fanelli

Bélarus

17, rue Kirov
220002 Minsk
Représentant résident :
Allan Popoff

Bulgarie

17, rue Moscovska
1000 Sofia
Téléphone: +359 2 876 611
Télécopie : +359 2 803 036
Représentant résident :
Kamen Ivanov
Représentant résident adjoint :
Nicholas Stancioff

Etats baltes

Centre du commerce international letton
Bureau 440
2, rue Elizabetes
LV 1010 Riga
Lettonie
Téléphone : +371 2321 690
Télécopie : +371 8830 301
Représentant résident :
Goran Segerlund
Représentant résident adjoint :
Juuso Salokoski

Fédération de Russie

8/10, rue Gasheka
125047 Moscou
Téléphone : +7 503 956 1111
Télécopie : +7 503 956 1122
Représentant résident :
Lou Naumovski

Hongrie

Kecskemeti utca 7
H-1053 Budapest
Téléphone : +36 1 266 6000
Télécopie : +36 1 266 6003
Représentant résident :
Paul Dax
Représentant résident adjoint :
Sunil Sabharwal

Ouzbékistan

Chambre 1328
Hôtel Ouzbékistan
Tachkent
Téléphone : +7 3712 336 343
Télécopie : +7 3712 891 121
Représentant résident :
Isao Kawanishi
Représentant résident adjoint :
Iwona Zysk

Pologne

Chambre 15-14 LIM Centre-
Mariott
Al-Jerozolimskie 65/79
00-697 Varsovie
Téléphone : +48 2 630 7275
Télécopie : +48 2 630 6551
Représentant résident :
Yves Fortin
Représentant résident adjoint :
Witek Radwanski

République slovaque

Grösslingova 4
814 18 Brastislava
Téléphone : +427 367 835
Télécopie : +427 398 314
Représentant résident :
Igor Tham

République tchèque

28 Rijnna 9
Prague 1
Téléphone : +42 2 2423 0247
Télécopie : +42 2 267 876
Représentant résident :
Peter Bridges

Roumanie

8, Strada Sipotul Fintinilor
Secteur 1
70718 Bucarest
Téléphone : +401 615 6999
Télécopie : +401 312 2233
Représentant résident :
poste à pourvoir
Représentant résident adjoint :
Mike Hicks

Ukraine

Chambre 407
Hôtel National
Corpus 1
5, rue Lypska
252021 Kiev
Téléphone : +7 044 230 2626
Télécopie : +7 044 291 6246
Représentant résident :
Nestor Gayowsky
Représentant résident adjoint :
Lesla Haliv